

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

Chair:

The Honourable VERNON WHITE

Président :

L'honorable VERNON WHITE

Tuesday, March 5, 2013
Wednesday, March 6, 2013

Le mardi 5 mars 2013
Le mercredi 6 mars 2013

Issue No. 33

Fascicule n° 33

Sixth and seventh (last) meetings on:

Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability
and transparency of First Nations

Sixième et septième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation
redditionnelle et la transparence des
Premières Nations en matière financière

and

et

Thirty-fourth meeting on:

The federal government's constitutional, treaty, political
and legal responsibilities to First Nations,
Inuit and Metis peoples and other matters generally
relating to the Aboriginal Peoples of Canada

Trente-quatrième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,
politiques et juridiques du gouvernement fédéral
à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et
d'autres questions générales relatives aux
peuples autochtones du Canada

INCLUDING:

THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-27)

Y COMPRIS :

LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-27)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Vernon White, *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	* LeBreton, P.C.
Beyak	(or Carignan)
Campbell	Lovelace Nicholas
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Demers	Seth
Hubley	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Munson (*March 6, 2013*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Sibbeston (*March 6, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Vernon White

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	* LeBreton, C.P.
Beyak	(ou Carignan)
Campbell	Lovelace Nicholas
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Demers	Seth
Hubley	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 6 mars 2013*).

L'honorable sénatrice Hubley a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 6 mars 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 5, 2013
(71)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:32 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Beyak, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, Seth, Watt and White (10).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 13, 2012, the committee continued its consideration of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 31.*)

WITNESSES:

Assembly of First Nations:

Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief.

Karen Campbell, Senior Policy Analyst.

Idle No More:

Charlene Desrochers, Barrister and Solicitor.

Ms Wilson-Raybould made a statement and answered questions.

Ms Desrochers made a statement and answered questions.

At 10:47 a.m., the committee suspended.

At 10:58 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to stay.

At 11:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 5 mars 2013
(71)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Beyak, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, Seth, Watt et White (10).

Également présente : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 13 décembre 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 31 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Assemblée des Premières Nations :

Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique;

Karen Campbell, analyste principale des politiques.

Idle No More :

Charlene Desrochers, avocate et procureure.

Mme Wilson-Raybould fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Desrochers fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 47, la séance est suspendue.

À 10 h 58, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce.

À 11 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, March 6, 2013
(72)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Beyak, Campbell, Demers, Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, Seth, Watt and White (12).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 13, 2012, the committee continued its consideration of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 31.*)

The chair asked whether the committee agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations.

The Honourable Senator Dyck moved:

That Bill C-27: The First Nations Financial Transparency Act be withdrawn by the Sponsor in the Senate, and the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development; and That the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development initiate a process, agreed to by the Assembly of First Nations, to consult and accommodate First Nations who will be affected by this bill.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Campbell, Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas and Watt — 5

NAYS

The Honourable Senators

Ataullahjan, Beyak, Demers, Patterson, Raine, Seth and White — 7

ABSTENTIONS

Nil

OTTAWA, le mercredi 6 mars 2013
(72)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Beyak, Campbell, Demers, Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas, Patterson, Raine, Seth, Watt et White (12).

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 13 décembre 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 31 des délibérations du comité.*)

Le président demande s'il convient de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière.

L'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière, soit retiré par son parrain au Sénat et par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien; et Que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien lance un processus accepté par l'Assemblée des Premières Nations en vue de consulter et d'accommoder les Premières nations qui seront visées par le projet de loi.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Campbell, Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas et Watt — 5

CONTRE

Les honorables sénateurs

Ataullahjan, Beyak, Demers, Patterson, Raine, Seth et White — 7

ABSTENTION

Aucune

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

The chair asked whether clause 8 shall carry.

The Honourable Senator Dyck moved:

That Bill C-27 be amended in clause 8(2), on page 4, by replacing “public” on line 10 with “member.”

After debate, the question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 8 carry.

The chair asked whether clause 9 shall carry.

The Honourable Senator Dyck moved:

That Bill C-27 be amended in clause 9, on page 4, by deleting lines 16 to 22.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

The chair asked whether clause 11 carry.

The Honourable Senator Dyck moved:

That Bill C-27 be amended in clause 11, on page 4, by deleting “any person, including” on line 30.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 11 carry, on division.

It was agreed that clause 12 carry.

The chair asked whether clause 13 shall carry.

The Honourable Senator Dyck moved:

That Bill C-27 be amended in clause 13(b), on page 5, replacing lines 7-15, with:

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 8.

L'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 8(2), à la page 4, en remplaçant « public », à la ligne 11, par « membre ».

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 9.

L'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 9, à la page 4, en supprimant les lignes 17 à 22.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 11.

L'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 11, à la page 4, en supprimant « toute personne, y compris » à la ligne 30.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d'adopter l'article 11, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 13.

L'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 13(b), à la page 5, en remplaçant les lignes 8 à 16 par :

(b) withhold discretionary moneys payable within an existing grant or contribution to the First Nation, including but not limited to the Band Support Funding, under an agreement that is in force on the day on which the breach occurs and that is entered into by the First Nation and Her Majesty in right of Canada as represented by the Minister, solely or in a combination with other ministers of the Crown, until the First Nation has complied with its duty.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

The Honourable Senator Dyck moved:

That Bill C-27 be amended in clause 13(c), on page 5, by deleting lines 16 and 17.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 13 carry, on division.

It was agreed that clause 1 carry, on division.

It was agreed that the title carry, on division.

It was agreed that the bill, carry, on division.

The chair asked whether the committee wished to append observations to the report.

After debate, it was agreed that the committee not append observations to the report.

It was agreed, on division, that the chair report the bill to the Senate.

At 8:12 p.m., the committee suspended.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

At 8:20 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to stay.

At 8:55 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

(b) retenir, jusqu'à ce que la Première nation s'acquitte de l'obligation en question, les fonds discrétionnaires, y compris, mais sans s'y limiter, le Financement de soutien de la bande, qui lui revient au titre d'un accord — en vigueur à la date où survient l'inexécution de l'obligation — visant le versement d'une subvention ou d'une contribution et conclue entre elle et Sa Majesté, chef du Canada représentée par le ministre, seul ou avec d'autres ministres de la Couronne.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

L'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 13(c), à la page 5, en supprimant la ligne 17.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d'adopter l'article 13, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 1, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le titre, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Le président demande si le comité souhaite annexer des observations au rapport.

Après débat, il est convenu de ne pas annexer des observations au rapport.

Il est convenu, avec dissidence, que la présidence présente le projet de loi au Sénat.

À 20 h 12, la séance est suspendue.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

À 20 h 20, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce.

À 20 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 7, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations, has, in obedience to the order of reference of Thursday, December 13, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 13 décembre 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 5, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations, met this day at 9:32 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, please help me to welcome our first witnesses. First we have, from the Assembly of First Nations, Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief; and Karen Campbell, Senior Policy Analyst. With them at the table is a representative of Idle No More, Charlene Desrochers, Barrister and Solicitor.

Witnesses, we look forward to your presentations, which will be followed by questions from the senators. Beforehand, if I may, I will have the senators introduce themselves, starting with the deputy chair, to my left.

Senator Dyck: I am Senator Lillian Dyck, from Saskatchewan.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace Nicholas, from New Brunswick.

Senator Watt: Senator Watt, from Nunavik.

[*Translation*]

Senator Demers: Senator Jacques Demers, from Quebec.

[*English*]

Senator Patterson: Dennis Patterson, from Nunavut.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

Senator Raine: Nancy Greene Raine, from British Columbia.

The Chair: Again, my name is Vern White. I am the chair of the committee.

Please begin your presentation. Ms. Wilson-Raybould.

Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief, Assembly of First Nations: Good morning, honourable senators. It is my pleasure to appear before you on Bill C-27. My name is Jody Wilson-Raybould. My traditional name is Puglaas. I come from the Musgamaw-Tsawateneuk and Laich-Kwil-Tach people of northern Vancouver Island. I live in my home community of Cape Mudge with my husband. I am also a member of my community's council. I am here today as Regional Chief for

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui a été saisi du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière, s'est réuni aujourd'hui, à 9 h 32, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, joignez-vous à moi pour souhaiter la bienvenue à nos premiers témoins. Nous entendrons d'abord les représentants de l'Assemblée des Premières Nations, Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique, et Karen Campbell, analyste principale des politiques. Elles sont accompagnées d'une représentante du mouvement Idle No More, Charlene Desrochers, avocate et procureure.

Mesdames, nous allons d'abord écouter vos exposés, puis nous passerons aux questions des sénateurs. Mais auparavant, si vous me le permettez, je vais demander aux sénateurs de se présenter, en commençant par la vice-présidente du comité, à ma gauche.

La sénatrice Dyck : Je suis la sénatrice Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Watt : Sénateur Watt, du Nunavik.

[*Français*]

Le sénateur Demers : Sénateur Jacques Demers, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le président : Je m'appelle Vern White, et je suis le président du comité.

Veillez commencer votre déclaration, madame Wilson-Raybould.

Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique, Assemblée des Premières Nations : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis heureuse de comparaître devant vous au sujet du projet de loi C-27. Je m'appelle Jody Wilson-Raybould. Mon nom traditionnel est Puglaas. Je suis membre du peuple Musgamaw-Tsawateneuk et Laich-Kwil-Tach, du nord de l'île Vancouver. Je vis avec mon mari dans ma communauté de Cape Mudge. Je suis également membre du conseil de ma

British Columbia and on behalf of the Assembly of First Nations as the portfolio holder for First Nations' governance.

I presented on Bill C-27 before the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development on October 17, 2012. Some minor changes have been made to the bill, but it is substantially in the same form as it was then. Our core concerns with the bill remain the same, both in terms of the substance and of the process by which it was developed. Some of the changes made were an attempt to respond to concerns that the bill creates a different standard for First Nations than for other governments in Canada, but, ironically, making the changes actually supports our contention that the bill was ill-conceived in the first place, simplistic and too far-reaching. The AFN has consistently stated that Bill C-27 is misguided legislation that belies a broken relationship between the Government of Canada and First Nations, a relationship that continues to be characterized by federal direction, interference and impositions on First Nations governments. This is our common message with respect to the federal government's overall approach to addressing the deficiencies of governance under the Indian Act through its own legislative agenda.

Canada's approach, reflected in Bill C-27 and in bills such as S-2 and S-8, is that the federal government has the right and, in fact, the responsibility to determine policy and draft legislation affecting our peoples on matters the government considers to be in our best interests and that it can do so with limited or no consultation. This approach persists despite the broad scope of our inherent right to self-government. Canada argues that this bill, like the others, is good for us, good for our citizens and good for the country. Bill C-27 seeks to ensure increased transparency and accountability, and, therefore, the government says, "Who could argue with that?"

Our perspective as First Nations, reflected in our approach to nation rebuilding, is quite different from Canada's. It is that our people have the right and, equally important, the responsibility to determine our own policy and make our own laws that govern our lands and peoples.

As many witnesses to both the House of Commons and the Senate committees have presented, Bill C-27 is not the mechanism to support or improve accountability. It neither looks to develop standards or capacity to provide financial management nor reflects the work of our nations to build financial administration laws and appropriate structures, supports and processes.

communauté. Je témoigne devant vous aujourd'hui à titre de chef régionale pour la Colombie-Britannique et au nom de l'Assemblée des Premières Nations en ma qualité de responsable de la gouvernance des Premières nations.

J'ai comparu au sujet du projet de loi C-27 devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes le 17 octobre 2012. Certaines modifications mineures ont été apportées au projet de loi, mais en gros, il est encore dans la même forme qu'en ce moment. Nos préoccupations fondamentales à l'égard du projet de loi demeurent les mêmes, tant pour ce qui est du fond et de la méthode par laquelle il a été élaboré. Certaines des modifications apportées visaient à corriger des problèmes créés par le projet de loi pour ce qui est de mettre en place des normes différentes pour les Premières nations que pour les autres gouvernements du Canada, mais, ironiquement, ces changements ne font qu'appuyer notre argument selon lequel le projet de loi a été mal conçu au départ, qu'il est simpliste et que sa portée est trop grande. L'APN a constamment déclaré que le projet de loi C-27 est une mesure législative mal avisée qui se fonde sur une relation détraquée entre le gouvernement du Canada et les Premières nations, une relation encore caractérisée par le directivisme fédéral, son ingérence et ses règles imposées aux gouvernements des Premières nations. Voici notre message commun à l'égard de l'approche générale du gouvernement fédéral afin de corriger les lacunes au chapitre de la gouvernance issues de la Loi sur les Indiens au moyen de mesures législatives.

D'après l'approche du Canada, telle qu'on la trouve dans le projet de loi C-27 et des projets de loi comme S-2 et S-8, le gouvernement fédéral a le droit, la responsabilité, en fait, d'établir les politiques et de rédiger les lois qui touchent nos peuples dans les domaines que le gouvernement estime être dans notre intérêt, et ce, en ne tenant que peu ou pas de consultation. Le gouvernement persiste à utiliser cette approche en dépit de la portée générale de notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement du Canada fait valoir que ce projet de loi, comme les autres, est avantageux pour nous, pour nos citoyens et pour tout le pays. Le projet de loi C-27 vise à accroître la transparence et la reddition de comptes, et le gouvernement dit que personne ne saurait s'opposer à un tel objectif.

La perspective des Premières nations, telle qu'elle se traduit dans notre approche pour rebâtir la nation, est bien différente de celle du Canada. Nous estimons que notre peuple a le droit, mais surtout, la responsabilité d'élaborer ses propres politiques et ses propres lois pour régir ses terres et ses membres.

Comme l'ont déclaré bien des témoins devant les comités de la Chambre des communes et du Sénat, le projet de loi C-27 n'est pas la solution pour favoriser ou améliorer la reddition de comptes. Il ne prévoit pas l'élaboration de normes ou les capacités nécessaires pour assurer une bonne gestion financière, et il ne tient aucun compte du travail que nos nations ont fait pour mettre en place des lois en matière d'administration financière, de bonnes structures, des mécanismes de soutien et des méthodes.

Make no mistake, First Nations leaders are fully committed to and supportive of transparency and accountability to their citizens. Our citizens demand it. Idle No More is not only about holding Canada to account for the plight of our peoples but also about holding our governments to account. In 2010, the chiefs-in-assembly passed a resolution speaking to First Nation governments demonstrating accountability. It states their commitment to maintaining transparent and accountable decision making and also confirms that their primary reporting and accountability relationship is to their citizens, not to Canada. This resolution was not, as may have been represented by government witnesses, implying support for Bill C-27. Financial transparency and accountability are aspects of a much broader accountability framework that is part of our nation-rebuilding agenda. All federal legislation that concerns our peoples' interests, including Bill C-27, must support this agenda and our transition from essentially being wards of the state, under the Indian Act, to self-governing peoples with responsibility for good governance, including designing, establishing and enforcing our own accountability mechanisms.

Those of us who live on-reserve and understand the challenges of rebuilding are not naive. It is not a simple undertaking to undo 150 years of colonization and rebuild. The truth is that we all have a responsibility to work together and find solutions to facilitate this transition and not simply to say that it is too hard or that we have tried and then use the excuse to take the position that the government is currently taking to design our post-Indian Act governance structures for us. As I said before, this is neo-colonialism and an inappropriate use of federal legislative power and will simply continue to challenge the relationship that exists between the Government of Canada and our nations.

In our January 11 meeting with the Prime Minister, in discussing the transition from the Indian Act, the Prime Minister responded to our criticisms of his government's actions and challenged our leadership by asking for solutions. One solution — one option — is Bill S-212, an Act providing for the recognition of self-governing First Nations of Canada, which was introduced by the former chair of this committee, Senator St. Germain, late last year and is a mechanism to facilitate a new relationship. My colleague Terry Goodtrack, President of the AFOA, provided similar evidence last week in terms of the relationship between the Government of Canada and First Nations. Specifically, he spoke about the fiscal relationship.

Il est certain que les chefs des Premières nations ont tout à fait à cœur d'assurer la transparence et la reddition de comptes à l'égard de leurs citoyens et qu'ils appuient ces principes. C'est ce que réclament nos citoyens. Le mouvement Idle No More ne vise pas seulement à demander des comptes au gouvernement du Canada à l'égard du fléau qui afflige nos membres, mais aussi à exiger des comptes de nos propres gouvernements. En 2010, l'assemblée des chefs a adopté une résolution pour demander aux gouvernements des Premières nations de rendre des comptes. Cette résolution affirme leur engagement à appliquer des processus de prise de décision transparents et responsables et confirme que c'est à leurs citoyens, et non au gouvernement du Canada, qu'ils doivent d'abord rendre des comptes. Contrairement à ce qu'ont dit les représentants du gouvernement fédéral, cette résolution ne sous-entend pas un appui au projet de loi C-27. La transparence financière et la reddition de comptes s'inscrivent dans un cadre bien plus vaste de responsabilités qui fait partie de notre programme de reconstruction des Premières nations. Toutefois, toutes les lois fédérales relatives aux intérêts des Premières nations, y compris le projet de loi C-27, doivent appuyer ce programme et notre transition de ce qui est en fait la tutelle de l'État, aux termes de la Loi sur les Indiens, vers l'autonomie gouvernementale assortie de la responsabilité d'avoir une bonne gouvernance, notamment de concevoir, de mettre en place et d'appliquer nos propres mécanismes de reddition de comptes.

Nous ne sommes pas naïfs, nous qui vivons dans les réserves et comprenons les difficultés de la reconstruction. Ce n'est pas une mince affaire de revenir sur 150 ans de colonisation pour rebâtir nos peuples. La vérité, c'est que nous avons tous la responsabilité de travailler de concert et de trouver des solutions pour faciliter cette transition, au lieu de nous contenter de dire que la tâche est trop ardue ou que nous avons essayé, pour ensuite prétexter que le gouvernement s'occupe actuellement à concevoir nos structures de gouvernance pour nous après l'application de la Loi sur les Indiens. Comme je l'ai déjà dit, c'est du néo-colonialisme et un mauvais usage du pouvoir législatif fédéral, qui continueront de mettre en péril la relation qui existe entre le gouvernement du Canada et nos nations.

Quand nous avons discuté de la transition après l'abolition de la Loi sur les Indiens lors de notre rencontre du 11 janvier avec le premier ministre, celui-ci a réagi aux critiques que nous faisons concernant les mesures prises par son gouvernement en mettant au défi nos dirigeants de présenter des solutions. L'une des solutions, une option, c'est le projet de loi S-212, Loi prévoyant la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Canada, qui a été présenté par l'ancien président de votre comité, le sénateur St. Germain, à la fin de l'année dernière. Ce projet de loi est un mécanisme qui pourrait faciliter une nouvelle relation. Mon collègue Terry Goodtrack, président de l'AAFA, a présenté un témoignage semblable la semaine dernière au sujet de la relation entre le gouvernement du Canada et les Premières nations. Plus précisément, il a parlé de la relation financière.

So, too, did another colleague, Harold Calla, Chair of the Financial Management Board, an institution that is the result of another First Nations-led solution. Under the First Nations Fiscal and Statistical Management Act, the power of a First Nation to make a financial administration law, a FAL, is recognized. Under the FMB's standard, a FAL addresses all of the substantive policy matters contained in Bill C-27, other than the regressive provisions dealing with the powers of the minister to publish internal documents of a First Nation or to seek and enforce administrative and legal remedies against any First Nation that does not comply with the terms of bill.

In my own community, We Wai Kai, as I presented to the House of Commons committee, we learned about Bill C-27 — then Bill C-575 — and we decided to enact a FAL under the FSMA, which we have now done. This is important because as we transition away from the Indian Act and develop our economy, our source revenues are increasing. It is important that there be a robust financial framework for how we, as a community, budget, expend and account for that expenditure. Our financial administration law is far more reaching and comprehensive than what is covered in Bill C-27.

Similarly, all self-government agreements set out that a First Nation will establish internal financial administrative arrangements comparable to those of other governments within the Confederation. They also typically refer to the First Nations following generally accepted accounting principles. First Nations agree to operate like any other government within Canada, including the treatment of related business entities, but they design their own systems. While Bill C-27 also speaks to transparency and accountability to First Nation citizens, the bill reaches further and has different policy objectives. The requirement for public posting on a First Nation website, along with posting on AANDC's website, and the allowance for any person, not just a member of a First Nation, to apply to a court for disclosure of financial statements and salary reports, along with increased enforcement powers for the minister, reflects an additional and perhaps underlying goal of the legislation, namely, increased public scrutiny and greater federal oversight and control.

As you have been told by previous witnesses, First Nations are already required to report on matters covered in this bill through their funding agreements with the federal government. The statutory requirement for public disclosure of salaries, including

C'est également ce qu'a fait un autre collègue, Harold Calla, président du Conseil de gestion financière, un conseil issu d'une autre solution proposée par les Premières nations. La Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations reconnaît le pouvoir des Premières nations d'adopter des lois sur l'administration financière. Aux termes de la norme du CGFPN, une loi sur l'administration financière peut corriger tous les problèmes stratégiques importants, comme le projet de loi C-27, mais elle ne contient pas les dispositions régressives qui accordent au ministre le pouvoir de publier les documents internes d'une Première nation ni le pouvoir de prendre des recours administratifs et judiciaires contre les Premières nations qui ne respectent pas les dispositions de la loi.

Comme je l'ai indiqué au comité de la Chambre des communes, dans ma communauté de We Wai Kai, nous avons discuté du projet de loi C-27 — qui était alors le projet de loi C-575 — et nous avons décidé d'adopter une loi en matière d'administration financière aux termes de la LGFSPN. C'est déjà fait. C'est important pour nous, car dans le cadre de la transition, une fois que cesse de s'appliquer la Loi sur les Indiens et au fur et à mesure que notre économie se développe, nos rentrées d'argent augmentent. Il est donc important que nous disposions de solides cadres financiers pour déterminer comment notre communauté établit son budget, dépense l'argent et rend compte de ses dépenses. Notre loi sur l'administration financière va beaucoup plus loin et est beaucoup plus complète que le projet de loi C-27.

De même, tous les accords d'autonomie gouvernementale énoncent qu'une Première nation doit se doter de mesures internes d'administration financière comparables à celles des autres gouvernements au sein de la Confédération. On y indique généralement en outre que les Premières nations doivent appliquer les principes comptables généralement reconnus. Les Premières nations conviennent de fonctionner comme tous les autres gouvernements du Canada, y compris en ce qui a trait au traitement des entités commerciales connexes, mais elles conçoivent leurs propres systèmes. Le projet de loi C-27 traite également de la transparence et de la reddition de comptes envers les citoyens des Premières nations, mais sa portée est plus grande et ses objectifs sont différents. Le fait d'exiger que les documents soient rendus publics sur un site Web d'une Première nation, en plus d'être affichés sur le site Web du ministère, et l'autorisation pour toute personne, pas seulement un membre des Premières nations, de demander à un tribunal d'ordonner la communication des états financiers et des barèmes salariaux, mesures qui sont accompagnées d'une augmentation des pouvoirs exécutoires du ministre, traduisent un objectif supplémentaire et peut-être sous-jacent du projet de loi, notamment des examens publics plus rigoureux et une surveillance et un contrôle accrus du gouvernement fédéral.

Comme vous l'ont dit précédemment d'autres témoins, les Premières nations doivent déjà présenter des rapports sur les domaines visés par ce projet de loi par le truchement de leurs accords de financement avec le gouvernement fédéral.

from related entities in a schedule of remuneration, is reaching. In truth, it is only one aspect of the relationship between our business entities and our governments, which is far more complicated and involved than just about disclosing salaries and wages that might be paid to chief and council — namely, how investment decisions are made, what types of economic activity the nation is undertaking, and the risk tolerance the nation has if it is guaranteeing an enterprise.

In short, First Nations governments and their related entities should report and account financially in a manner comparable to other governments and their entities in Canada but under our own law. In this spirit, therefore, in addition to the exemption for self-governing First Nations, there should also be an exemption in Bill C-27 for a First Nation that has a FAL under the First Nations Fiscal and Statistical Management Act.

Before I close, I want to make it clear that the Assembly of First Nations and First Nation governments had no involvement in the development of this bill. There are obligations on Canada for consultation, and it is unfortunate that we do not have a clear process or agreed-to mechanism to ensure First Nations' involvement. The AFN welcomes calls from honourable senators and previous witnesses for this bill to be withdrawn. In its current form, Bill C-27 will do little to practically support true First Nations' accountability or nation rebuilding and will simply further impose federal rules upon our governments. In addition, there is the real potential for legal challenge if Canada continues to impose legislation on First Nations without meaningful consultation.

Accountability should be supported through recognizing and supporting the efforts of our governments as they rebuild their institutions and financial policies and practices. The focus of legislators should be on mechanisms to increase options available to First Nations to develop and implement their governance structures, including accountability frameworks, so they can rebuild their future within Canada rather than being legislated from above. You heard Chief Roland Twinn talk about how Sawridge First Nation has developed their constitution and is implementing their right to self-government, but this is not recognized by the Government of Canada. This is just one example where First Nations' real and tangible efforts, as directed by their citizens, are thwarted by Canada.

Bill S-212, while not existing in its final form, is an option that needs to be studied thoroughly. In my opinion, it represents the promise of an appropriate use of the Crown's legislative powers — one that supports and empowers the exercise of

L'obligation législative de communiquer le barème des salaires, y compris dans les entités connexes, va trop loin. En fait, ce n'est là qu'un aspect de la relation entre nos entités commerciales et notre gouvernement, une relation bien plus complexe et plus profonde que la simple divulgation des salaires versés aux chefs et aux conseils — plus précisément, comment les décisions sont prises, quels types d'activité économique la nation entreprend et quelle est sa tolérance au risque si elle garantit une entreprise.

Bref, les gouvernements des Premières nations et leurs entités connexes devraient rendre des comptes sur leurs finances d'une façon comparable aux autres gouvernements et à leurs entités au Canada, mais aux termes de nos propres lois. Dans cet esprit, le projet de loi C-27 devrait donc contenir, en plus de l'exemption applicable aux Premières nations autonomes, une autre exemption pour les Premières nations qui ont adopté une loi sur son administration financière aux termes de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations.

Avant de conclure, je souhaite indiquer clairement que l'Assemblée des Premières Nations et les gouvernements des Premières nations n'ont pas eu leur mot à dire dans l'élaboration de ce projet de loi. Le gouvernement du Canada a l'obligation de consulter, et il est bien malheureux qu'il n'existe pas de mécanismes clairs et convenus par les parties pour garantir la participation des Premières nations. L'APN approuve les demandes faites par d'honorables sénateurs et des témoins antérieurs pour que ce projet de loi soit retiré. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-27 ne fera pas grand-chose dans les faits pour appuyer la reddition de comptes véritable des Premières nations ou la reconstruction des nations. Il imposera tout simplement des règles fédérales à nos gouvernements. En outre, il est fort possible qu'il y ait des contestations judiciaires si le gouvernement fédéral continue d'imposer aux Premières nations des mesures législatives sans avoir tenu de vraies consultations.

Il faudrait appuyer la reddition de comptes en reconnaissant et en soutenant les efforts de nos gouvernements pour rebâtir leurs institutions et se doter de politiques et de pratiques financières. Les législateurs devraient se concentrer sur des mécanismes visant à augmenter les possibilités pour les Premières nations de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres structures de gouvernance, y compris des cadres de reddition de comptes, afin qu'ils puissent rebâtir leur avenir au sein du Canada plutôt que de recevoir leurs lois d'une entité supérieure. Le chef Roland Twinn vous a expliqué comment la Première nation de Sawridge a élaboré sa propre constitution et mis en œuvre son droit à l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement du Canada ne reconnaît pas ce travail. Ce n'est qu'un exemple d'efforts réels et tangibles menés par une Première nation, à la demande de ses citoyens, qui sont contrecarrés par le gouvernement du Canada.

Bien qu'il ne soit pas encore dans sa version finale, le projet de loi S-212 est une possibilité qui doit être examinée soigneusement. À mon avis, ce projet de loi pourrait présenter une bonne façon d'exercer les pouvoirs législatifs de l'État — une façon qui appuie

self-determination by our nations based on recognition and reconciliation and on the principle of free, prior and informed consent of our citizens.

The solutions that are working, and we are making progress on different fronts, are being found by working together and by creating the space and tools for communities to rebuild and move through the post-colonial door. It is the government's choice and opportunity to work with us on solutions rather than impose its own. Otherwise, for many of our nations that door will never be truly open.

The Chair: I do not know whether Ms. Campbell also wishes to speak. She is here to answer questions. Thank you.

Charlene Desrochers, Barrister and Solicitor, Idle No More: Good morning; I hope everyone is feeling great this morning. I am recovering from acute pharyngitis so my voice is a little raspy. If you need me to speak up, please let me know.

I would like to acknowledge and give thanks to the Algonquin people whose land we are sitting on today. In particular, I am giving glory to God for providing me with the opportunity to speak on behalf of the founders of Idle No More: Sheelah McLean, Nina Wilson, Sylvia McAdam and Jessica Gordon, who were unable to appear today for various reasons.

I am a Cree French woman from northern Ontario. I am a member of Constance Lake First Nation. I grew up in northern Ontario about around Longlac, which is about 300 kilometres northeast of Thunder Bay. I am a registered nurse and a lawyer. All of my legal and health experience has been with First Nations people on and off reserve, urban, rural and remote, and fly-in First Nations. I have worked on pretty well all the issues that affect First Nations people today. I also have a Master's of Law in Indigenous Peoples Law and Policy from the University of Arizona, which I attended on a Canada-U.S. Fulbright Program scholarship.

I have reviewed Bill C-27 and I have listened to some of the presentations that were given last week. I will not get into a deep legal analysis of the bill because you have heard it from various people. I have the following comments to make on behalf of Idle No More. They are just basic comments because everyone has talked about the issues.

Bill C-27 requires all 630-plus Indian Act chief and councils to publish salaries, expenses and band financial information to the public, including First Nations-owned businesses that are not operated using public monies. I understand that one of the underlying bases of the bill is to address the issue where some chiefs refuse to disclose their band's financial information to members. I want to put on the record that yes, those types of chiefs exist, but they are very few and far between and are not representative of our leadership at large. Like non-indigenous

et permet l'autodétermination de nos nations au moyen de la reconnaissance, de la réconciliation et du consentement préalable et éclairé de nos citoyens.

Les solutions qui donnent de bons résultats, et nous faisons des progrès dans différents domaines, ce sont celles que nous avons trouvées en collaborant et en créant l'espace et les outils dont les communautés ont besoin pour se rebâtir et franchir le seuil du postcolonialisme. Le gouvernement a le choix et la possibilité de travailler avec nous à l'élaboration de solutions plutôt que de nous imposer les siennes. Autrement, bon nombre de nos nations ne seront jamais vraiment en mesure de franchir ce seuil.

Le président : Mme Campbell souhaite-t-elle également prendre la parole? Elle est ici pour répondre aux questions. Merci.

Charlene Desrochers, avocate et procureure, Idle No More : Bonjour. J'espère que tout le monde est en forme. Je me remets d'une pharyngite aiguë et ma voix est encore un peu rauque. Si vous souhaitez que je parle plus fort, dites-le-moi.

Je remercie le peuple algonquin sur les terres duquel nous nous réunissons aujourd'hui. Plus particulièrement, je remercie Dieu de me donner la possibilité de prendre la parole au nom des fondateurs du mouvement Idle No More : Sheelah McLean, Nina Wilson, Sylvia McAdam et Jessica Gordon, qui ne pouvaient pas comparaître devant vous aujourd'hui pour diverses raisons.

Je suis une femme francophone crie du Nord de l'Ontario. Je suis membre de la Première nation de Constance Lake. J'ai grandi dans le Nord de l'Ontario aux alentours de Longlac, qui est situé à peu près à 300 kilomètres au nord-est de Thunder Bay. Je suis infirmière autorisée et avocate. J'ai acquis toute mon expérience dans les domaines du droit et de la santé auprès des Premières nations, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, dans des régions urbaines, rurales et éloignées, ainsi que dans des Premières nations accessibles uniquement par avion. J'ai travaillé à peu près dans tous les dossiers qui touchent aujourd'hui les Premières nations. Je suis en outre titulaire d'une maîtrise en droit du programme des lois et politiques des peuples autochtones de l'Université de l'Arizona, que j'ai fréquentée grâce à une bourse d'études du Programme Fulbright Canada-États-Unis.

J'ai examiné le projet de loi C-27 et j'ai écouté certains des témoignages qui ont été présentés la semaine dernière. Je ne vais pas me lancer dans une analyse approfondie du projet de loi, car différentes personnes l'ont fait avant moi. J'ai des observations à faire au nom du mouvement Idle No More. Ce sont des observations de base, parce que tout le monde a déjà discuté des enjeux.

Le projet de loi C-27 exige que plus de 630 chefs et conseils assujettis à la Loi sur les Indiens rendent publics les salaires, les dépenses et les données financières des bandes, y compris l'information des entreprises appartenant aux Premières nations qui ne sont pas exploitées au moyen des deniers publics. Je comprends que l'une des raisons qui sous-tendent cette mesure, c'est que l'on veut corriger le fait que certains chefs refusent de communiquer l'information financière de leur bande aux membres de celle-ci. Je tiens à indiquer officiellement qu'il y a

people, First Nations people are not perfect and should not be held to a higher standard of accountability based on our race. The paternalistic, racist, genocidal Indian Act is the problem, not the chiefs. Many of our chiefs are good people with honourable intentions, and it is an insult to all First Nations people to sweep our leaders with the same racist broomstick, which is implied under Bill C-27.

Lack of financial accountability and transparency is one of several results of the poor socio-economic conditions in our communities. Lack of financial accountability and transparency is also one of the numerous intergenerational impacts of the residential school in the Indian Act. Bill C-27, like the Indian Act, will not solve the intergenerational impacts of residential school and the socio-economic conditions that our people face.

Bill C-27 imposes standards on First Nations' governments that far exceed those for municipal, provincial and federal officials in other jurisdictions. It requires First Nations-owned businesses, unlike non-Aboriginal businesses, to publicly report income and expenses, thus undermining competitiveness and the viability of First Nations-owned businesses. The bill also adds more bureaucracy to existing accountability requirements imposed on First Nations leadership by the federal government. First Nations are already required to provide Ottawa with over 150 financial reports each year, which is contrary to the recommendations of Canada's Auditor General.

Most First Nations do not have the capacity and resources to meet Canada's new standards of racism, which are basically inherent in Bill C-27. Bill C-27 implies that all chiefs and councils are corrupt, and this is a racist assumption that is factually and statistically incorrect. Statistically, the salaries of most chiefs and councils are less than half of the salaries of Canadian MLAs and MPs. Accusations that our chiefs and council earn disproportionate salaries is intended to turn the Canadian public against First Nations people and to keep invisible the corrupt policies of Canadian politicians that infringe on our inherent rights to sovereignty, land and resources.

Bill C-27 is unconstitutional, as is the suite of legislation that is before the house. The people were not consulted, and the legislation infringes on our right to self-government and our rights under treaty.

effectivement des chefs qui refusent de le faire, mais ils sont très rares et ils ne sont pas représentatifs de nos dirigeants en général. Tout comme les non-Autochtones, les citoyens des Premières nations ne sont pas parfaits, et on ne devrait pas nous imposer des normes de responsabilité plus élevées à cause de notre race. Le problème, c'est une Loi sur les Indiens paternaliste, raciste et favorable au génocide, pas les chefs. Pour la plupart, nos chefs sont de bonnes personnes dotées d'intentions honorables, et c'est une insulte à tous les citoyens des Premières nations de les mettre tous dans le même panier raciste, comme on le fait implicitement dans le projet de loi C-27.

Le manque de reddition de comptes et de transparence en matière financière est l'un des nombreux résultats de la situation socio-économique médiocre dans nos collectivités. C'est aussi l'une des nombreuses répercussions intergénérationnelles des pensionnats imposées par la Loi sur les Indiens. Tout comme cette loi, le projet de loi C-27 ne résoudra ni les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens ni les problèmes socio-économiques auxquels notre population est confrontée.

Le projet de loi impose aux gouvernements des Premières nations des normes beaucoup plus sévères que celles appliquées aux municipalités, aux provinces et au gouvernement fédéral. Contrairement aux entreprises non autochtones, les entreprises qui appartiennent aux Premières nations seraient tenues, aux termes du projet de loi, de publier des rapports sur leurs recettes et leurs dépenses, ce qui nuirait à leur compétitivité et à leur viabilité. Le projet de loi alourdirait en outre la bureaucratie déjà nécessaire en raison des exigences de reddition de comptes imposées par le gouvernement fédéral aux dirigeants des Premières nations. Les Premières nations doivent déjà fournir à Ottawa plus de 150 rapports financiers chaque année, contrairement aux recommandations du vérificateur général du Canada.

Pour la plupart, les Premières nations n'ont pas la capacité et les ressources nécessaires pour satisfaire aux nouvelles normes en matière de racisme du Canada, qui sont implicitement exprimées dans le projet de loi C-27. Le projet de loi C-27 laisse entendre que tous les chefs et tous les conseils sont corrompus, et c'est une hypothèse raciste démentie par les faits et les statistiques. Statistiquement, la rémunération des chefs et des conseils est moins de la moitié des salaires des députés fédéraux et provinciaux du Canada. Si nous accusons nos chefs et nos conseils de toucher des salaires disproportionnés, c'est pour retourner la population canadienne contre les Premières nations et dissimuler les politiques corrompues des politiciens canadiens qui empiètent sur nos droits inhérents à notre souveraineté, à nos terres et aux ressources.

Le projet de loi C-27 est inconstitutionnel, tout comme le train de mesures législatives dont la Chambre est saisie. Il n'y a pas eu de consultation, et la mesure législative empiète sur notre droit à l'autonomie gouvernementale et à nos droits issus de traités.

The government has a legal duty to consult First Nations people, not just chief and council — there is more to First Nations than Indian Act chief and council — before imposing any type of legislation on our people, and clearly that duty has not been met with the current suite of legislation before the house.

The hearings held by the Senate and house committees do not satisfy the government's duty to consult and neither do the government's partnerships with the Assembly of First Nations, the Congress of Aboriginal Peoples and the Native Women's Association of Canada. It is the people who are the rights holders, not the chief and council. The chief and council are members of the collective. The AFN, CAP and NWAC are certainly not the rights holders and do not have any authority whatsoever to speak on behalf of the people. There are a lot of issues with the national Aboriginal organizations. They are non-transparent and unaccountable to the people.

First Nations-owned businesses that are not funded by public monies also have a right to privacy, and that includes keeping their business records private from competitors. Bill C-27 breaches their right to privacy.

Financial accountability and transparency is an issue internal to First Nations governance that requires the balancing of individual and collective rights. First Nations collective rights are protected under section 35 of the Constitution, and they trump individual rights most of the time. It is not the government's place to balance individual and collective rights for us. It is the collective's right, through a reputable internal dispute resolution process, to determine whether an individual right trumps the collective.

The racist Indian Act and the residential school era are the cause of the poor socio-economic conditions in many of our communities. We must also face and address the intergenerational impacts of residential school. This includes greed, self-interest, violence, poverty, addiction and many others. We have many good people as well. This is all caused by the Indian Act. Amending the Indian Act through piecemeal legislation will only perpetuate the impacts of residential schools. Legislation will not do one thing to create good governance in our communities.

It has been proven that self-government improves poor socio-economic conditions in First Nations. Restoring our traditional governance structure through self-government is the solution.

Le gouvernement a l'obligation légale de consulter les Premières nations, pas seulement le chef et le conseil — les Premières nations sont plus qu'un chef et un conseil assujettis à la Loi sur les Indiens —, avant d'imposer quelque mesure législative que ce soit à nos citoyens. De toute évidence, ce devoir n'a pas été respecté dans le cas du train de mesures législatives dont la Chambre est saisie.

Les audiences tenues par les comités de la Chambre et du Sénat ne suffisent pas à satisfaire l'obligation du gouvernement de tenir des consultations. On peut en dire autant du partenariat du gouvernement avec l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada. Les droits appartiennent aux citoyens, pas aux chefs et aux conseils. Le chef et le conseil sont membres de la communauté. L'APN, le CPA et l'AFAC ne sont pas les titulaires de ces droits et ne sont aucunement autorisés à se prononcer au nom des citoyens. Les organisations autochtones nationales posent de nombreux problèmes. Elles ne sont ni transparentes ni redevables de comptes aux citoyens.

Les entreprises des Premières nations qui ne sont pas financées par les deniers publics ont aussi le droit à la protection de leurs renseignements, ce qui inclut la protection de leurs dossiers commerciaux privés contre leurs concurrents. Le projet de loi C-27 enfreint leur droit à la protection de leurs renseignements.

La reddition de comptes et la transparence en matière financière est un problème qui relève de la gouvernance des Premières nations et qui exige de trouver un juste équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs. Les droits collectifs des Premières nations sont protégés aux termes de l'article 35 de la Constitution, et dans la plupart des cas, ces droits ont préséance sur les droits individuels. Ce n'est pas au gouvernement de trouver pour nous cet équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs. C'est la collectivité qui doit décider, au moyen d'un mécanisme honorable de résolution des différends internes, si un droit individuel a priorité sur les droits collectifs.

La loi raciste sur les Indiens et l'ère des pensionnats autochtones sont la cause de la situation socio-économique médiocre qui sévit dans bon nombre de nos collectivités. Nous devons également étudier et corriger les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens. Ces répercussions comprennent la cupidité, l'égoïsme, la violence, la pauvreté, la dépendance à l'alcool et aux drogues, entre autres choses. Mais nous avons aussi de très bons citoyens. Tous ces problèmes découlent de la Loi sur les Indiens. En modifiant la Loi sur les Indiens au moyen de mesures hétéroclites, on ne fera que perpétuer les répercussions des pensionnats indiens. Cette loi ne fera rien du tout pour améliorer la gouvernance dans nos collectivités.

Il a été prouvé que l'autonomie gouvernementale améliore la situation socio-économique des Premières nations. La solution, c'est de rétablir notre structure traditionnelle de gouvernance

Instead of unilaterally imposing legislation, work with the First Nations. I have recommendations — many — if they are truly intent on helping First Nations improve their lives.

The first recommendation is that the federal and provincial governments need to accept and recognize First Nations as another order of government and as nations. We are nations. We are not 630 little communities; we are nations. I am a member of the Cree Nation. There is no good reason in 2013 not to do so, except for racism, greed and hate. First Nations people are suffering, and the government has a duty to treat everybody with dignity and respect. First Nations are deserving of the same thing.

Let Bill C-27 and the suite of legislation before the house that affect the rights of First Nations people die on the Order Paper. You can repeal the sections of the omnibus bill that affect First Nations people as well. Federal legislation delegating self-government to First Nations is not self-government, nor does it recognize First Nations as another order of government or as nations. We do not need legislation to tell us how to live. Legislation that targets “Indians” is an Indian act, regardless of the title, and is discriminatory. Nation-to-nation agreements are the answer and also the proper place to address governance issues, like those within Bill C-27. Nation-to-nation agreements can cover every issue, from restoring traditional models of governance to fiscal arrangements, accountability, transparency, resource revenue sharing to dispute resolution and the balancing of collective and individual rights.

First Nations should also be at the table for the 2014 federal-provincial transfer payment negotiations to address the jurisdictional issues and to participate in transfer payments on a nation-to-nation basis. First Nations should also receive their fair share of resource revenues from our lands.

The poor socio-economic conditions — poor housing, poverty, poor health and education — need to be addressed as a whole and all at once, not on an issue-by-issue basis. Our people cannot heal properly unless all of our issues are dealt with as a whole. Our kids cannot learn properly if they live in poverty or poor housing. Addressing education alone will do nothing to lift the poor socio-economic conditions in our homes. The cuts to non-insured health benefits and the lack of adequate health care for First Nations people need to be addressed. Our kids cannot learn if they are not healthy or eating properly.

grâce à l'autonomie gouvernementale. Au lieu de nous imposer unilatéralement des mesures législatives, vous devriez travailler de concert avec les Premières nations. J'ai de nombreuses recommandations à proposer si le gouvernement veut vraiment aider les Premières nations à améliorer leur sort.

La première de ces recommandations, c'est que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent accepter et reconnaître que les Premières nations constituent un autre ordre de gouvernement et des nations. Nous sommes des nations. Nous ne sommes pas 630 petites collectivités; nous sommes des nations. Je suis membre de la Nation crie. Il n'y a pas de bonnes raisons en 2013 de nier ce fait, si ce n'est le racisme, la cupidité et la haine. Les citoyens des Premières nations souffrent, et le gouvernement a le devoir de traiter tous les citoyens avec dignité et respect. Les Premières nations en méritent autant.

Il faut laisser mourir au *Feuilleton* le projet de loi C-27 et le train de mesures législatives dont la Chambre est saisie qui touchent les droits des citoyens des Premières nations. Vous pouvez également abroger les articles du projet de loi omnibus qui touchent les Premières nations. On ne peut pas parler d'autonomie gouvernementale quand c'est une loi fédérale qui délègue l'autonomie gouvernementale aux Premières nations. Ces lois ne reconnaissent pas non plus les Premières nations comme étant des nations et un ordre de gouvernement distinct. Nous n'avons pas besoin de lois qui nous disent comment vivre. Une loi qui vise les « Indiens » est une autre loi sur les Indiens, quel que soit son titre, et la discrimination est la même. La solution, ce sont les accords de nation à nation, et c'est aussi le meilleur moyen de régler les problèmes de gouvernance, dont ceux visés par le projet de loi C-27. Les accords de nation à nation peuvent porter sur tous les domaines, qu'il s'agisse de rétablir les modèles de gouvernance traditionnels pour les arrangements financiers, la reddition de comptes, la transparence, le partage des recettes provenant des ressources, la résolution des différends et l'équilibre entre les droits collectifs et individuels.

Les Premières nations devraient également participer aux négociations fédérales-provinciales de 2014 sur les paiements de transfert pour discuter des problèmes de compétences et participer aux paiements de transfert de nation à nation. En outre, les Premières nations devraient recevoir leur juste part des recettes provenant de l'exploitation des ressources situées sur nos terres.

La situation socio-économique médiocre — logements inadéquats, pauvreté, problèmes de santé et mauvaise éducation — devrait être traitée globalement et simultanément, pas problème par problème. Notre population ne peut pas vraiment se rétablir à moins que tous nos problèmes soient traités dans leur ensemble. Nos enfants ne peuvent pas bien apprendre s'ils vivent dans la pauvreté ou dans des logements insalubres. Corriger les problèmes de l'éducation à eux seuls ne permettra pas de régler les problèmes socio-économiques dans nos foyers. Il faut se pencher sur les compressions dans les services de santé non assurés de même que sur le manque de soins de santé adéquats pour les Premières nations. Nos enfants ne peuvent pas apprendre si leur santé est défaillante ou si leur alimentation est inadéquate.

Our people need adequate physical, mental and spiritual health care to deal with the intergenerational impacts of residential school. If they are not addressed, expect the status quo to remain. That is what we see today. The burden on the taxpayer will only rise if we do not address these issues now. The status quo is no longer sustainable. The longer we maintain the status quo, the more costly it gets to fix the issues.

Those are my comments on behalf of Idle No More. I want to address Jody Wilson-Raybould's comment that Bill S-212 is a viable option for First Nations. I totally disagree with her. The AFN does not allow people to speak. We do not have a right to vote in the elections of national chief. The AFN is a very undemocratic organization —

The Chair: Excuse me Ms. Desrochers, we have a short time frame this morning. If you wish to speak Bill S-212 at another point in time —

Ms. Desrochers: I am not speaking to it. I am just speaking to the fact that the AFN does not have the authority to say that bill is a viable option.

The Chair: Today we are talking about Bill C-27. If you are finished on Bill C-27, we will allow the senators to ask questions.

Senator Munson: Thank you for coming this morning.

I was just going over the schedule of witnesses we have had and there were eight in favour and eight against, up until now. Now it is nine to eight. It is like a hockey game, with Montreal beating Toronto. There you have it; there is the split. The people who have come before have given emotional and substantive testimony.

You talked about Canadians viewing this whole procedure of Bill C-27. How do you explain that kind of split within the Aboriginal community itself? Sometimes you walk away from here as a senator and say, "My goodness that makes a lot of sense; transparency and openness." Transparency is a big word around here these days. Other times, when we hear your compelling testimony, you say "racist" and "paternalistic." How did that come about?

Ms. Desrochers: Our people are becoming educated, and we have a right to expect democracy from whoever purports to speak on our behalf. If they are not going to consult the people, they need to be accountable and held responsible for their actions, whether they are good or bad. People have a right to participate in decision making and many of our people are not allowed to participate in the AFN decision-making processes.

Ms. Wilson-Raybould: Thank you for the question. Certainly among the 17 witnesses who have presented before this committee, I am sure none of them have been against the

Notre population a besoin de soins de santé physique, mentale et spirituelle pour se remettre des répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens. Si ces problèmes ne sont pas corrigés, la situation ne pourra pas changer. C'est ce que nous constatons aujourd'hui. Le fardeau que doivent assumer les contribuables ne fera qu'augmenter si ces problèmes ne sont pas réglés maintenant. Le statu quo n'est plus soutenable. Plus nous ferons durer le statu quo, plus il en coûtera pour régler les problèmes.

Voilà ce que j'avais à dire au nom du mouvement Idle No More. Permettez-moi de réagir à l'observation de Jody Wilson-Raybould sur le fait que le projet de loi S-212 est une option viable pour les Premières nations. Je ne suis pas du tout d'accord avec elle. L'APN ne permet pas aux gens de s'exprimer. Nous n'avons pas le droit de voter à l'élection du chef national. L'APN est une organisation non démocratique...

Le président : Excusez-moi, madame Desrochers, mais nous n'avons pas beaucoup de temps ce matin. Si vous souhaitez parler du projet de loi S-212 à un autre moment...

Mme Desrochers : Je n'en parle pas. Tout ce que je dis, c'est que l'APN n'a pas le pouvoir de dire qu'un projet de loi est une option viable.

Le président : Aujourd'hui, nous parlons du projet de loi C-27. Si vous avez terminé vos remarques sur le projet de loi C-27, nous allons permettre aux sénateurs de poser leurs questions.

Le sénateur Munson : Merci d'être venues ce matin.

Je viens d'examiner la liste des témoins que nous avons entendus; il y en a huit qui étaient pour et huit contre, jusqu'à maintenant. Il y en a maintenant neuf contre huit. C'est comme dans une partie de hockey, lorsque Montréal bat Toronto. Et voilà; on a l'élément décisif. Les gens qui ont comparu avant vous nous ont fait des témoignages importants et chargés d'émotion.

Vous avez parlé des Canadiens et de l'image qu'ils ont de toute la procédure du projet de loi C-27. Comment expliquez-vous ce clivage qui existe au sein de la collectivité autochtone elle-même? Parfois, en tant que sénateur, on sort d'ici en se disant : « Mon Dieu, mais c'est tout à fait logique : la transparence et l'ouverture. » La transparence est un terme que l'on entend beaucoup ces derniers temps. Par ailleurs, on a pu entendre votre témoignage convaincant dans lequel vous avez employé les termes « raciste » et « paternaliste ». Comment en êtes-vous arrivée là?

Mme Desrochers : Nos membres commencent à recevoir un bon niveau d'éducation et nous avons le droit de nous attendre à ce que la démocratie soit défendue par quiconque s'exprime en notre nom. S'ils décident de ne pas nous consulter, ils doivent rendre des comptes et être tenus responsables de leurs actes, qu'ils soient bons ou mauvais. Les gens ont le droit de participer à la prise de décision et un grand nombre de nos membres n'ont pas le droit de prendre part aux processus décisionnels de l'APN.

Mme Wilson-Raybould : Merci de votre question. Je suis certaine que parmi les 17 témoins qui ont comparu devant votre comité, aucun d'entre eux ne s'est exprimé contre les principes de

principle of transparency and accountability. I cannot speak for the other witnesses, but I imagine some of the witnesses who were for the legislation were not Aboriginal witnesses. However, I know there are some First Nations that support this piece of legislation. Again, I go back to the principle of and support for accountability and transparency. Certainly that is just one aspect of a broader fiscal, financial management regime within a First Nation that our First Nations must develop for themselves, by themselves, for it to be legitimate and to be legitimized by their citizens as part of the broader agenda of nation rebuilding.

Senator Munson: One of the witnesses last week gave some dramatic testimony and talked about, from her perspective, the abusive relationship between chief and members of her nation, the impossibility of trying to get any input in elections — I think there has to be more accountability — and felt that the chief will get in anyway and that this bill does not address it. However, in terms of the money, salaries and all the transparency aspect, that is impossible. She talked about the intimidation, and when you walk away from that kind of testimony, you think there has to be something put into place. Then you hear testimony from Alberta nations, and they say, “Well, we have the best practices going on here. Why do you not learn from us as opposed to the government?” As senators sitting here, sometimes we hear two messages and do not quite know which way to go when it comes to dealing with this bill.

Ms. Desrochers: I think you need to restore our traditional governance. Our traditional governance models were not based on the Indian Act. The Indian Act is the problem. As long as the Indian Act remains in place, the status quo will remain. The federal government is lengthening the terms of the elections of our Indian Act chiefs and councils. That will not solve the issues you just referred to about the lack of disclosure, because those issues do exist. They are few and far between. I have clients calling me complaining about not getting documents from their chief and council. I have worked for chief and council as well, so I know the issues. It is the Indian Act that is the problem. That Indian Act needs to be repealed, and it needs to be repealed through nation-to-nation agreements. Nation-to-nation agreements will recognize us as sovereign nations and will allow us to rebuild our nations. With all the issues in Bill S-212, there is no reason why they cannot be included in nation-to-nation agreements. Legislation does not work. Legislation is a colonial thought process, and imposing colonial legislation on us is not going to create good governance and rebuild our nations. It will build us into more colonized people and will perpetuate the intergenerational impacts of residential schools.

transparence et de reddition de comptes. Je ne veux pas parler pour les autres témoins, mais j’imagine que certains témoins en faveur du projet de loi n’étaient pas autochtones. Cependant, je sais qu’il y a certains membres des Premières nations qui appuient ce projet de loi. Une fois encore, je fais référence aux principes de la transparence et de la reddition de comptes auxquels j’adhère. Il s’agit évidemment d’un aspect d’un régime de gestion financière et budgétaire plus large au sein d’une Première nation que les Premières nations doivent élaborer pour elles-mêmes, d’elles-mêmes, afin que ce régime soit légitime et considéré comme tel par leurs citoyens dans le cadre d’un programme plus large de reconstruction des nations.

Le sénateur Munson : La semaine dernière, l’un des témoins nous a fait un témoignage marquant dans lequel elle nous a parlé, de son point de vue, de la relation abusive qui existe entre le chef et les membres de sa nation, et de l’impossibilité d’avancer quelque argument que ce soit pendant des élections — je pense qu’il doit y avoir davantage de reddition de comptes. Elle nous a également dit qu’elle avait l’impression que le chef gagnera les élections quoi qu’il en soit et que ce projet de loi ne permettrait pas de résoudre le problème. Cependant, pour ce qui est des finances, des salaires et de toute la question de la transparence, c’est impossible. Elle a parlé d’intimidation, et lorsqu’on entend ce genre de témoignage, on se dit que des mesures doivent absolument être prises. Ensuite, on entend le témoignage des nations de l’Alberta qui disent : « Eh bien, nous avons les meilleures pratiques en place ici. Pourquoi n’en apprenez-vous pas de nous plutôt que du gouvernement? » En tant que sénateurs membres de ce comité, parfois nous entendons des messages divergents et nous ne savons pas trop à quel point nous vouer pour ce qui est de ce projet de loi.

Mme Desrochers : Je pense qu’il faut rétablir notre mode de gouvernance traditionnel. Nos modes de gouvernance traditionnels n’étaient pas fondés sur la Loi sur les Indiens. La Loi sur les Indiens est le problème. Tant que cette loi restera en place, le statu quo sera maintenu. Le gouvernement fédéral cherche à allonger les mandats des chefs et des conseils en vertu de la Loi sur les Indiens. Cela ne résoudra pas les problèmes que vous venez de mentionner concernant l’absence de transparence, car ces problèmes sont réels. Ils sont rares et isolés. Il y a des clients qui m’appellent pour se plaindre qu’ils ne parviennent pas à obtenir des documents de leur chef et de leur conseil. J’ai aussi travaillé pour un chef et un conseil, alors je connais ces problèmes. Le problème, c’est la Loi sur les Indiens. Cette loi doit être abrogée, et ce, par l’entremise d’accords de nation à nation. Des accords de nation à nation nous reconnaîtront comme des nations souveraines et nous permettront de reconstruire nos nations. Avec tous les problèmes qu’il y a dans le projet de loi S-212, il n’y a aucune raison pour laquelle on ne peut pas inclure des accords de nation à nation. La loi ne fonctionne pas. Elle est fondée sur un mode de pensée colonial, et le fait de nous imposer des lois coloniales ne nous permettra pas de nous doter d’une saine gouvernance et de reconstruire nos nations. Ces lois vont continuer à nous coloniser davantage et à perpétuer les répercussions intergénérationnelles des pensionnats.

Ms. Wilson-Raybould: To respond to that question, senator, regarding Peguis and that witness's testimony, certainly that is a reflection from one witness with respect to one singular community in this country. The reality for the majority of our First Nations in this country is that we are entirely transparent and accountable. We have good leadership and are responsive to our citizens. Certainly in terms of wanting to acquire financial statements from First Nations or to acquire what chief and council are paid, that is something that the minister is able to provide right now, or compel the providing or the purveying of those documents to citizens. I recognize from some of the testimony from the former minister that these requests coming to the minister are few in number, but certainly he has the ability right now to provide these documents to citizens in our nations. I will say that with respect to the number, and I think it was about 250 requests a year, in relation to the number of citizens across the country, it is quite minimal. However, I think it is dangerous to paint a brush across all First Nations in this country referencing the perhaps challenging circumstances in one particular community.

Senator Munson: Very briefly, because there are many other senators who want to ask questions, I cannot believe that we have come this far in the process and I hear from you that there was no involvement in this bill, none, zero. Yet, we are way down the road. Majority rules. This bill will become law. Will you challenge it in court?

Ms. Wilson-Raybould: Challenging something in court is the prerogative of individual First Nations or citizens who choose to do so. In terms of consultation, as I said in my remarks, we have not had any consultation with respect to the development of this bill. I think there is an opportunity, however, to look at how policy is developed within the department. There is a huge opportunity, as I also said, for us to look at joint policy development or look at having some consideration from the outset with respect to these issues. If that were the case, there would have been regard for what First Nations are actually doing to create, develop and implement concrete, comprehensive financial accountability mechanisms and systems within their communities, whether it be through the First Nations Fiscal and Statistical Management Act or the passage and certification of financial administration laws.

Certainly our chiefs and assemblies speak for themselves. The AFN is not a government but certainly supports our leadership in coming together. Our leadership did come together and support for themselves financial transparency and accountability by way of the resolution that was passed in 2010. We have and we will continue to come before honourable committees like this and the House of Commons committee to present our views and perspectives on various pieces of legislation that move forward, but ultimately the ideal situation is for First Nations and our

Mme Wilson-Raybould : Pour répondre à cette question, sénateur, concernant le témoignage du représentant de la Première nation de Peguis, il s'agissait d'un point de vue d'un témoin sur une collectivité particulière du pays. Dans la majorité des Premières nations du pays, nous sommes totalement transparents et rendons des comptes. Nous avons un bon leadership et sommes à l'écoute de nos citoyens. Pour ce qui est de fournir des états financiers d'une Première nation ou de fournir les salaires du chef et des membres du conseil de bande, c'est quelque chose que le ministre est en mesure de fournir en ce moment, ou qu'il est en mesure d'obliger les Premières nations à fournir aux citoyens. À la lumière du témoignage de l'ancien ministre, je reconnais que ces demandes qui lui sont acheminées sont peu nombreuses, mais il a certainement, à l'heure actuelle, la capacité de fournir ces documents aux citoyens de nos nations. Je dirais que le nombre de demandes s'élevait à environ 250 par année, et compte tenu du nombre de citoyens partout au pays, c'est assez minime. Cependant, je pense qu'il est dangereux de dépeindre un tableau global pour toutes les Premières nations du pays en faisant référence aux circonstances particulièrement complexes d'une seule collectivité.

Le sénateur Munson : Très rapidement, parce que bien d'autres sénateurs veulent poser des questions, je ne peux pas croire que nous sommes allés aussi loin dans ce processus sans que votre participation n'ait été sollicitée dans le cadre de ce projet de loi, à aucun moment. Pourtant, nous sommes vers la fin du processus. C'est la majorité qui décide. Ce projet de loi sera adopté. Le contesterez-vous devant les tribunaux?

Mme Wilson-Raybould : La décision de le contester devant les tribunaux reviendra aux Premières nations ou aux citoyens. Pour ce qui est de la consultation, comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous n'avons pas été consultés en ce qui a trait à l'élaboration de ce projet de loi. Je pense qu'il y a là une occasion, pourtant, d'examiner comment les politiques sont élaborées au sein du ministère. Comme je l'ai déjà dit, c'est une occasion en or pour nous permettre d'envisager l'élaboration conjointe de politiques ou la possibilité d'examiner ces questions dès le départ. Si cela avait été le cas, on aurait tenu compte du fait que les Premières nations vont élaborer et mettre en œuvre des mécanismes et des systèmes de transparence financière complets et concrets, que ce soit au moyen de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations ou l'adoption et la certification de lois en matière d'administration financière.

Il est certain que nos chefs et leurs assemblées ont leurs propres opinions. L'APN n'est pas un gouvernement, mais elle appuie certainement notre leadership et notre collaboration. Notre leadership s'est rassemblé et s'est doté de mesures en matière de transparence financière et de reddition de comptes au moyen d'une résolution qui a été adoptée en 2010. Nous avons comparu devant d'honorables comités comme le vôtre et celui de la Chambre des communes, et nous allons continuer à le faire afin de présenter notre perspective sur différents projets de loi proposés.

Crown partners to engage in joint policy development and look at mechanisms that can support that development.

Ms. Desrochers: I just want to respond to the joint policy development. Joint policy development is fine, but if it will be developed by the current players in the system, as in the Department of Indian and Northern Affairs, the Assembly of First Nations, CAP and NWAC, the status quo will remain because those organizations do not consult the people. Indian Affairs does not consult the people. It is an undemocratic process. The people on the ground are not being consulted, and that is the issue. That is why these issues create. That is why Idle No More has risen. The people are not being consulted. They are not being respected. They have a right to participate in decision making in this joint policy development. The status quo is not working. The Department of Indian Affairs is an incompetent organization. It is a waste of taxpayers' dollars, as is the Assembly of First Nations, CAP and NWAC in its current format. Money is being diverted from the people on the grassroots level who need the money.

The Chair: Excuse me, if I may. We have a lot of people who want to ask questions. Although I appreciate that you have opinions about the service provided by a number of different groups, we really want to focus on Bill C-27 and have your responses do that as well. I will call on Senator Patterson with the next question, please.

Senator Patterson: I would like to respond to Chief Wilson-Raybould's thoughtful comments. My view of Bill C-27 is that it is an incremental approach to a real problem that exists, albeit in a minority of bands. We did hear some very compelling testimony from some courageous witnesses who came forward. There was some evidence, too, of a climate of intimidation that may have prevented others from coming forward.

I am very heartened by the talks about facilitating a new relationship since January. I am all for seeing that happen. I believe we should look at modernizing the treaties. I believe the resource revenue sharing issue needs to be addressed, as we have done in the North.

Chief, you talked about the commendable work your band has done in enacting FAL, I think it is called, under the FSMA. Bill C-27 does not stop that from happening, did not stop it from happening and would not stop it from happening. You suggested that your regime in your band goes much farther than Bill C-27. Rather than suggesting we table Bill C-27 or we exempt your band and others from Bill C-27, does what you have done not

Ultimement, la situation idéale serait cependant que les Premières nations et nos partenaires de la Couronne se lancent dans l'élaboration conjointe de politiques et examinent la possibilité de mettre en place des mécanismes qui peuvent appuyer ce processus.

Mme Desrochers : J'aimerais simplement répondre à l'élaboration conjointe de politiques. L'élaboration conjointe de politiques est convenable, mais si c'est un processus qui est mis au point par les acteurs actuels du système, comme le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'Assemblée des Premières Nations, le CPA et l'AFAC. On maintiendra le statu quo, car ces organisations ne consultent pas le peuple. Affaires indiennes ne consulte pas les Autochtones. C'est un processus antidémocratique. Les gens qui sont sur le terrain ne sont pas consultés, et c'est là que le bât blesse. C'est ce que créent ces problèmes. C'est la raison pour laquelle le mouvement Idle No More a vu le jour. Les gens ne sont pas consultés. Ils ne sont pas respectés. Ils ont le droit de participer à la prise de décision dans le cadre de l'élaboration conjointe de politiques. Le statu quo ne fonctionne pas. Le ministère des Affaires indiennes est une organisation incompétente. C'est un gaspillage d'argent des contribuables, tout comme l'Assemblée des Premières Nations, le CPA et l'AFAC sous leur forme actuelle. Il s'agit de fonds qui sont détournés des gens des collectivités qui en ont besoin.

Le président : Excusez-moi, si je puis me permettre. Il y a beaucoup de gens qui veulent poser des questions. Bien que je comprenne que vous ayez vos propres opinions sur les services fournis par un certain nombre de groupes différents, nous tenons vraiment à nous concentrer sur le projet de loi C-27 et nous vous invitons à cibler vos réponses sur ce projet de loi. Je demanderais au sénateur Patterson de poser la prochaine question, s'il vous plaît.

Le sénateur Patterson : J'aimerais réagir aux observations réfléchies de la chef Wilson-Raybould. Selon moi, le projet de loi C-27 est une approche progressive qui vise à régler un problème réel, bien que ce soit dans une minorité de bandes. Nous avons entendu des témoignages très convaincants de témoins courageux qui sont venus comparaître. Il y a aussi lieu de croire qu'un climat d'intimidation ait empêché d'autres témoins de venir comparaître.

Je suis très encouragé par vos propos selon lesquels on cherche à faciliter l'établissement d'une nouvelle relation depuis le mois de janvier. Je suis entièrement en faveur de cela. Je pense que nous devrions envisager de moderniser les traités. Je pense que la question du partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources doit être réglée, comme on l'a fait dans le Grand Nord.

Madame, vous avez parlé du travail remarquable que votre bande a réalisé pour élaborer des lois sur l'administration financière, je pense que c'est ainsi qu'on les appelle, en vertu de la LGSFPN. Le projet de loi C-27 n'empêchera pas ce genre de mesures de voir le jour; ce n'est jamais arrivé et cela n'arrivera jamais. Vous avez laissé entendre que le régime en place dans votre bande va bien plus loin que le projet de loi C-27. Plutôt que

mean that your band would easily meet the requirements of Bill C-27? You are going beyond what is in Bill C-27 in disclosure. Why is Bill C-27 a threat?

Ms. Wilson-Raybould: Thank you for the question, Senator Patterson. Certainly I agree that there are many initiatives and options that have been led by First Nations communities and citizens, incremental options moving towards self-government. One of those options is developing financial and administrative law and becoming scheduled to the FSMA. Another incremental option is becoming scheduled to the First Nations Land Management Act and other mechanisms to enable First Nations to take some form of control around governance.

In terms of Bill C-27 and my community's reality, yes, we have a financial administration law. Yes, we address the provisions that are contained within Bill C-27 in terms of transparency and accountability.

There are different standards, however — as I think has been presented to this committee — articulated through the Financial Management Board, the more comprehensive standards that we comply with in terms of the broader financial management arrangement within a First Nation community. Of course, it speaks to transparency and accountability. It also speaks to budgeting and expenditures and accounting for those budgets and expenditures.

I recognize your comments regarding supporting a new relationship, needing to modernize treaties and recognizing that we do require a framework for access to resource revenue sharing. We are seeking and pursuing that option, as you have in the North.

In terms of Bill C-27, I have read some of the transcripts of witnesses who have presented around challenges that they have had in obtaining information from their governments. This is a reality. It is a small reality in our communities. To put forward and pass national legislation in response to those concerns that are from a minority among our First Nations I think is a bit heavy handed. It is using a sledgehammer to put in a nail.

In terms of the broader relationship, the more important relationship is how parliamentarians can work with our nations, support our nations' rebuilding and support our nations where they have become empowered to develop their own financial administration systems and, in doing so, not have to ensure compliance with a national piece of legislation or have to detract from the provisions that are contained within our own laws in

de suggérer de déposer le projet de loi C-27 ou d'exempter votre bande et d'autres du projet de loi C-27, ce que vous avez fait ne signifie-t-il pas que votre bande pourrait facilement répondre aux exigences établies par le projet de loi C-27? Vous allez déjà plus loin que ce qu'exige le projet de loi C-27 en matière de divulgation. Pourquoi le projet de loi C-27 est-il une menace?

Mme Wilson-Raybould : Merci de votre question, sénateur Patterson. Je conviens qu'il y a eu un grand nombre d'initiatives et de possibilités qui ont été proposées par les collectivités des Premières nations ainsi que les citoyens, des solutions permettant de se diriger progressivement vers l'autonomie gouvernementale. L'une de ces solutions consiste à élaborer une loi financière et administrative et à l'annexer à la LGFSPN. Une autre solution progressive consiste à l'annexer à la Loi sur la gestion des terres des premières nations et à d'autres mécanismes pour permettre aux Premières nations d'avoir un certain contrôle de leur gouvernance.

Pour ce qui est du projet de loi C-27 et de la réalité de ma collectivité, oui, nous avons une loi sur l'administration financière. En effet, nous répondons aux exigences fixées par les dispositions du projet de loi C-27 pour ce qui est de la transparence et de la reddition de comptes.

Cependant, il y a différentes normes — qui ont été présentées au comité, je pense — énoncées par le Conseil de gestion financière, les normes les plus complètes auxquelles nous nous conformons pour ce qui est du régime de gestion financière plus large au sein d'une collectivité des Premières nations. Bien évidemment, cela permet d'assurer la transparence et la reddition de comptes. Cela permet aussi de rendre compte du budget et des dépenses et de la comptabilité qui y est associée.

Je reconnais le bien-fondé de vos observations lorsque vous dites que nous devons appuyer une nouvelle relation, moderniser les traités et reconnaître que nous devons nous doter d'un cadre d'accès au partage des revenus découlant de l'exploitation des ressources. C'est une solution que nous cherchons à mettre en place, comme c'est le cas dans le Nord.

Pour ce qui est du projet de loi C-27, j'ai lu un certain nombre de transcriptions de témoignages dans lesquelles on présentait les obstacles à l'obtention de renseignements concernant l'administration. C'est une réalité. C'est une petite réalité dans nos collectivités. À mon avis, il est peut-être un peu exagéré de proposer et d'adopter une loi nationale en réaction à cette préoccupation qui ne touche qu'une minorité de Premières nations. Cela revient à utiliser une masse pour enfoncer un clou.

Pour ce qui est de la relation dans son ensemble, le plus important, c'est la façon dont les parlementaires peuvent collaborer avec nos nations, en appuyant leur reconstruction et en les appuyant lorsqu'elles se sont dotées de la capacité d'élaborer leur propre système d'administration financière. Ce faisant, elles n'avaient plus à s'assurer de la conformité à une loi nationale ou à se détourner des dispositions prévues par nos

order to ensure that there is compliance or that there are no conflicting challenges with respect to the two laws.

Regard should be had for what our First Nations are actually doing and what our citizens are actually asking for and driving within our own communities. I think it is the better approach than putting forward a piece of legislation that broadly sweeps across all First Nations. The better approach is to support what our communities are actually doing, on the ground, to rebuild our governance and move beyond the Indian Act.

Senator Dyck: Thank you for your presentations this morning. My first question will address the numbers of so-called non-compliant First Nations. Senator Munson said that, for our witnesses so far, it was about half for and half against the bill, but, as a steering committee, we made a decision to have a balance in the number of witnesses that would potentially be for or against. It does not necessarily reflect what is actually happening across the country.

Who knows what the numbers are? We have heard from the department. We have heard from the Canadian Taxpayers Federation. They talk about all these numbers of non-compliant First Nations, but nobody that we have heard from so far has the numbers. No one has actually said who is not complying. Does anyone have a list, to your knowledge? Does anyone have a list of how many First Nations are non-compliant?

Ms. Desrochers: I do not think so. I do not think there is an accurate number of people who have those issues. However, I can say that there are people who are scared to come forward to address these issues, and there is a lack of financial resources to hire legal counsel to get that financial disclosure. That is a big issue that prevents people from coming forward. However, I think people need to start being told that they can seek advanced legal costs in court and bring a motion for financial disclosure from their chief and council if they are not getting it. I think it comes down to educating our people that there are avenues. If chief and council want to breach human rights, then, by all means, hold them accountable. File an application in court and seek advanced legal costs and then seek solicitor-client costs on a substantial indemnity basis.

They need to start being held accountable. I need to make it clear that these chiefs are not everyone. Do not sweep all of our leadership with a broad broomstick.

Ms. Wilson-Raybould: I appreciate the question and the response. I recognize that there have been witnesses who have been critical of their governments and have had difficulty in obtaining information. Certainly, consideration could be given to putting together a list of those First Nations that are so-called

propres lois afin de s'assurer de la conformité ou à vérifier qu'il n'y a pas d'éléments contradictoires en ce qui a trait à ces deux lois.

Il faut tenir compte de ce que font nos Premières nations et de ce que les citoyens demandent réellement et réalisent dans leur propre collectivité. Je pense que c'est une meilleure approche plutôt que de déposer une mesure législative qui vise toutes les Premières nations. Il serait préférable d'appuyer ce que les collectivités font réellement, sur le terrain, pour accroître la gouvernance et aller au-delà de la Loi sur les Indiens.

La sénatrice Dyck : Merci de votre exposé de ce matin. Ma première question portera sur le nombre de Premières nations qui sont soi-disant non conformes. Le sénateur Munson a dit que, parmi les témoins que nous avons entendu jusqu'à maintenant, environ la moitié était en faveur du projet de loi et l'autre moitié ne l'était pas. Cependant, en tant que comité de direction, nous avons pris la décision d'avoir un équilibre parmi nos témoins pour que la moitié qui comparaît soit en faveur et l'autre pas. Cela ne reflète donc pas nécessairement ce qui se passe réellement d'un bout à l'autre du pays.

Qui sait quels sont les véritables chiffres? Nous avons entendu des témoins du ministère. Nous avons entendu des témoins de la Fédération canadienne des contribuables. Ils citent tous ces chiffres relativement aux Premières nations qui sont non conformes, mais aucun témoin jusqu'à maintenant n'a les véritables chiffres. Personne ne nous a en fait dit qui est conforme et qui ne l'est pas. À votre connaissance, quelqu'un dispose-t-il de ces chiffres? Quelqu'un a-t-il une liste indiquant combien de Premières nations ne sont pas conformes?

Mme Desrochers : Je ne le crois pas. Je ne pense pas que quelqu'un dispose de chiffres exacts sur ces questions. Toutefois, je peux dire qu'il y a des personnes qui craignent de soulever ces questions et qu'il y a un manque de ressources financières pour embaucher les conseillers juridiques afin d'obtenir une divulgation financière. C'est un problème important qui empêche les gens de soulever les problèmes. Toutefois, je pense qu'il faut commencer à dire aux gens qu'ils peuvent demander aux tribunaux un remboursement à l'avance des frais juridiques afin de déposer une motion pour la divulgation financière auprès de leur chef et du conseil de bande s'ils ne reçoivent pas l'information demandée. Je pense qu'il s'agit d'instruire les gens sur les possibilités qui s'offrent à eux. Si le chef et le conseil veulent enfreindre les droits de la personne, il faut alors exiger des comptes. Il faut déposer une requête devant les tribunaux et chercher à se faire payer les droits juridiques à l'avance et à se faire rembourser les frais d'avocat.

Il faut exiger qu'ils rendent des comptes. Mais je dois dire que ces chefs ne sont pas représentatifs de tous les chefs. Il ne faut pas mettre tous nos dirigeants dans le même panier.

Mme Wilson-Raybould : Je vous remercie de la question et de la réponse. Je reconnais que certains témoins ont été critiques de leur gouvernement et qu'ils ont eu de la difficulté à obtenir de l'information. Bien sûr, il faudrait songer à établir une liste des Premières nations qui sont soi-disant non conformes. Toutefois,

non-compliant. However, more importantly, with respect to the nations that I represent in British Columbia and across the country, we have quantified or done an analysis of what our nations are actually doing practically, on the ground, to improve their situations and to move beyond the Indian Act, including what they have done in terms of developing laws around transparency and accountability and around a broader financial management regime and what they have done in other areas. Looking at what First Nations communities have actually done has true merit in terms of identifying the tremendous progress that our nations are making in the area of governance and governance reform. By virtue of quantifying what our communities are doing, the ability for other nations to see what other communities have done has tremendous merit. We sought to do that, and have done that, in British Columbia, and I know that, across the country, these efforts are being made as well. Building on the success of other First Nations has been reaping many rewards.

Senator Dyck: My second question is a follow-up. Chief Raybould, you said that the minister, at this very moment, can provide the information that band members need right now without Bill C-27. Why do we have this bill then? In a sense, it could be that the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development has actually created the problem for individual band members because they are not providing the information when an individual band member asks for the information. We have heard from witnesses saying that the department is not giving them the information, so, in a sense, would you not agree that the department has actually created the problem by not providing the information that the band member is asking for?

Ms. Wilson-Raybould: I cannot speak for the minister of the department on not responding to requests from citizens for the disclosure of that information. I certainly feel it is in within the duties of the minister to provide that information upon request. I would agree with you that what is contained within this bill, in terms of disclosure, is already provided for. In reading the bill, I know that this bill goes beyond those disclosure requirements with respect to monies that are transferred from the federal government to First Nations in federal programs or administration of federal programs and services. It extends its reach to entities of a First Nation's government or those entities that a First Nation is involved in. One can think about the reasons or the policy rationale behind the legislation in terms of extending the reach and come to one's own conclusions regarding wanting that broader public disclosure of salaries and of increasing federal government control over and understanding of the own-source revenues between and among our First Nations, the potential reality of increased own-sourced revenues and the effect that increased own-sourced revenues would have on federal transfers.

ce qui importe plus, relativement aux Premières nations de la Colombie-Britannique que je représente et à celles d'un bout à l'autre du pays, c'est de faire une analyse des actions des Premières nations sur le terrain pour améliorer leur situation et aller au-delà de la Loi sur les Indiens, y compris ce qu'elles ont fait pour établir de nouvelles lois sur la transparence et la reddition de comptes et relativement à des régimes élargis de gestion financière, ainsi que ce qu'elles ont réalisé dans d'autres domaines. Il est très utile d'examiner ce que les collectivités des Premières nations font réellement car nous pouvons ainsi recenser l'immense progrès qu'elles ont réalisé en matière de gouvernance et de réforme de la gouvernance. En déterminant ce que font les collectivités, cela permet à d'autres Premières nations de voir ce qui a été fait, et c'est très utile. C'est ce que nous avons essayé de faire et que nous avons réussi à faire en Colombie-Britannique, et je sais que d'un bout à l'autre du Canada, ces efforts sont faits également. Il y a de nombreux avantages à prendre exemple sur les réussites d'autres Premières nations.

La sénatrice Dyck : Ma deuxième question fait suite à une autre question. Chef Raybould, vous avez dit que le ministre, en ce moment même, peut fournir l'information dont ont besoin les membres de la bande sans avoir recours au projet de loi C-27. Pourquoi alors déposer ce projet de loi? Dans une certaine mesure, il se pourrait que le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord ait en fait créé un problème pour les membres de la bande parce qu'ils ne fournissent pas l'information lorsqu'un particulier la demande. Des témoins nous ont dit que le ministère ne leur transmet pas l'information. Ainsi, dans une certaine mesure, ne seriez-vous pas d'accord pour dire que le ministère a en fait créé un problème en ne transmettant pas l'information demandée par un membre de la bande?

Mme Wilson-Raybould : Je ne peux pas répondre pour le ministre ni pour le ministère quant aux raisons pour lesquelles ils n'ont pas acquiescé aux demandes des citoyens pour la divulgation d'information. J'estime toutefois qu'il incombe au ministre de fournir l'information sur demande. Je serais d'accord avec vous pour dire que ce qui est contenu dans le projet de loi, relativement à la divulgation, existe déjà. En lisant le projet de loi, je sais qu'il va au-delà des exigences de divulgation relativement aux montants du gouvernement fédéral qui sont transférés aux Premières nations dans le cadre de programmes fédéraux ou de l'administration de programmes et de services par le gouvernement fédéral. La portée vise les entités d'un gouvernement d'une Première nation ou les entités avec lesquelles une Première nation fait affaire. En réfléchissant aux raisons qui sous-tendent la politique qui a mené à la loi visant à élargir sa portée, on peut en arriver à ses propres conclusions sur le fait de vouloir une meilleure divulgation publique des salaires, un accroissement du contrôle du gouvernement fédéral et une meilleure connaissance des sources internes de revenu au sein des collectivités des Premières nations et entre elles, de la réalité potentielle d'une augmentation des revenus autonomes et de l'incidence de l'augmentation de ces revenus sur les transferts fédéraux.

Ms. Desrochers: I also know that the Department of Aboriginal Affairs takes a hands-off approach. I have been told they do not want to get involved in governance issues between chief and council and their members, and I guess that is where the leading political party of the day needs to take a stand and force the department to hand over that information to the people.

Senator Ataullahjan: My question is for Ms. Desrochers. You have stated that Bill C-27 will undermine the competitiveness of First Nations' businesses, but we heard last week that this was not the case. Much business is already given to outside consultants, and, if information was delivered, it would not be commercially sensitive.

Ms. Desrochers: Sorry, can you repeat that? They are given to consultants or given to the public at large?

Senator Ataullahjan: We heard that a lot of business is already given to outside consultants.

Ms. Desrochers: Are the consultants hired for personal business, though? That is completely different, as opposed to just giving it to the public.

Senator Ataullahjan: With outside businesses, they are saying that it will not affect whether you put the information online because a lot of the business is given to outside people and is not sensitive.

Ms. Desrochers: It depends. There are 630 First Nations, and not all of them are going to want to give their private information for band-owned businesses to the public at large. If an individual First Nation wants to do that, it is their choice. It is up to the individual First Nation, but this bill broadly sweeps and includes all Indian Act chief and councils.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for being here. Since there is supposed to be proper consultation with First Nations on legislation, would this bill be invalid for the First Nations not consulted? Will it still affect them? If you were not consulted with legislation and there is a duty to consult, I would think that it should affect them.

Ms. Desrochers: That is a good question, but again, that will be up to whether or not the bill is challenged at the end, and how your statement of claim or application is framed if they challenge the legislation.

Ms. Wilson-Raybould: Senator, if and when this bill is passed, it will apply to all First Nations in Canada, with the exception of self-governing First Nations. In spite of there being no consultation, the bill is national in scope and compliance will have to be provided by First Nations.

Mme Desrochers : Je sais également que le ministère des Affaires autochtones se dissocie de ce dossier. J'ai appris qu'il ne voulait pas intervenir dans les questions de gouvernance entre les chefs, les conseils et leurs membres, et je suppose que c'est à cet égard que le principal parti politique doit prendre position et obliger le ministère à fournir l'information à la population.

La sénatrice Ataullahjan : Ma question s'adresse à Mme Desrochers. Vous avez dit que le projet de loi C-27 va nuire à la compétitivité des entreprises des Premières nations, mais la semaine dernière, des témoins nous ont dit que ce ne sera pas le cas. Elles font déjà beaucoup affaire avec des consultants extérieurs, et si l'information était fournie, ce ne serait pas des renseignements commerciaux de nature délicate.

Mme Desrochers : Je suis désolée, pouvez-vous répéter? L'information est transmise aux consultants ou au grand public?

La sénatrice Ataullahjan : Nous avons entendu dire qu'une bonne partie des affaires est déjà attribuée à des consultants externes.

Mme Desrochers : Mais ces consultants sont-ils embauchés pour des affaires personnelles? C'est tout à fait différent que de l'offrir directement au public.

La sénatrice Ataullahjan : Pour ce qui est des entreprises externes, on dit que cela n'aura aucune incidence si on publie une information en ligne parce qu'une bonne partie des contrats sont adjugés à des personnes de l'extérieur et qu'il ne s'agit pas d'information de nature délicate.

Mme Desrochers : Cela dépend. Il y a 630 Premières nations, et elles ne voudront pas toutes transmettre leur information privée au grand public quand il s'agit d'entreprises appartenant à une bande. Si une Première nation en particulier décide de le faire, libre à elle. Chaque Première nation doit prendre cette décision. Par contre, ce projet de loi a une portée élargie et vise tous les chefs et tous les conseils de bande établis en conformité avec la Loi sur les Indiens.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci d'être venu témoigner. Étant donné qu'il devait y avoir des consultations adéquates auprès des Premières nations, ce projet de loi serait-il invalidé pour les Premières nations qui n'ont pas été consultées? Les touchera-t-il tout de même? Si on ne vous consultait pas relativement à un projet de loi même si on était tenu de le faire, j' imagine que cela aurait une incidence.

Mme Desrochers : C'est une bonne question, mais encore une fois, il faudra voir si le projet de loi est contesté et, le cas échéant, cela dépend de la façon dont la déclaration ou la demande est établie.

Mme Wilson-Raybould : Si jamais ce projet de loi est adopté, il s'appliquera à toutes les Premières nations du Canada, à l'exception de celles qui sont autonomes. Même s'il n'y a pas eu de consultation, le projet de loi a une portée nationale et les Premières nations devront s'y plier.

Senator Lovelace Nicholas: This question is not really about Bill C-27, but I would like an answer anyway.

The Chair: Quickly, senator, please.

Senator Lovelace Nicholas: There have been four or five bills that have been brought forth to First Nations by the government. Have any of these bills helped, or will they help, First Nations people?

Ms. Desrochers: No. Can I comment on the issues only dealing with Bill C-27? You cannot look at First Nations issues in isolation on a piece-by-piece, Bill C-27 approach. You have to look at First Nations on a holistic level. Bill C-27 affects our lives on every other angle. The whole problem from day one has been that the political parties are taking an issue-by-issue examination of our lives when you are supposed to look at all the issues at once. Our lives are run in a circular approach, not a linear issue-by-issue approach. Unilaterally imposing legislation upon our people will not work. It has been proven that self-government works, and self-government means the First Nation is doing it on their own without legislation.

Ms. Wilson-Raybould: I agree that the majority of government-led pieces of legislation are a unilateral approach to our First Nations governance and seek to impose First Nations governance on our nations. No matter how well intentioned, they will not work. Imposed legislation by the Government of Canada on our nations is not legitimate in the eyes of our citizens. In order to move effectively, incrementally or concertedly beyond the Indian Act towards self-government, our nations have to — and are — taking responsibility for that.

We have to do the hard work of nation rebuilding and direct change. Our citizens must direct the change within our own communities in terms of identifying who our businesses are, determining how we elect our governing body, identifying how we make rules and laws and how we comply with them. The hard work of nation building is recognizing that there may be efforts or opportunities to work in partnership and develop First Nations-led solutions, legislative or otherwise. However, federally imposed pieces of legislation will not work, however well intentioned. The only way that we can move effectively beyond the Indian Act is if there are First Nations-led solutions that are legitimate in the eyes of our citizens.

Senator Demers: Good morning, and thank you very much for your presentation. I know both sides, and no matter what beliefs, we really take this seriously when you come and talk to us. I get confused sometimes from what I heard last week. There were

La sénatrice Lovelace Nicholas : Cette question ne porte pas vraiment sur le projet de loi C-27, mais j'aimerais tout de même obtenir une réponse.

Le président : Rapidement, je vous prie, madame la sénatrice.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Il y a eu quatre ou cinq lois déposées par le gouvernement concernant les Premières nations. Est-ce que ces lois ont été utiles ou seront-elles utiles pour les peuples des Premières nations?

Mme Desrochers : Non. Puis-je uniquement parler des questions touchant le projet de loi C-27? On ne peut pas examiner les problèmes des Premières nations isolément au cas par cas, comme dans le projet de loi C-27. Il faut songer aux Premières nations dans leur ensemble. Le projet de loi C-27 a une incidence sur nos vies et sur tout ce qui nous touche. Le problème, dès le début, c'est que les partis politiques examinent ce qui a une incidence sur nos vies au cas par cas, alors qu'ils devraient examiner le tout dans son ensemble. Nos vies sont gérées de façon circulaire et non pas linéaire, un élément à la fois. Imposer des lois unilatéralement sur notre peuple ne fonctionnera pas. Il a été prouvé que l'autonomie gouvernementale fonctionne, et elle signifie qu'une Première nation agit de façon indépendante sans qu'on lui impose des lois.

Mme Wilson-Raybould : Je suis d'accord pour dire que la majorité des mesures législatives déposées par le gouvernement sont imposées de façon unilatérale en ce qui touche la gouvernance des Premières nations et qu'elles cherchent à influencer la façon dont nous nous administrons. Même si c'est bien intentionné, cela ne fonctionnera pas. L'imposition de lois par le gouvernement du Canada aux Premières nations n'est pas perçue comme étant légitime aux yeux de nos citoyens. Si l'on veut procéder de façon efficace, progressive et concertée au-delà de la Loi sur les Indiens en faveur de l'autonomie gouvernementale, nos nations doivent, et c'est ce qu'elles font, en assumer la responsabilité.

Il faut s'atteler à la tâche de reconstruire la nation et d'orienter le changement. Nos citoyens doivent orienter les changements au sein de leurs propres collectivités en déterminant quelles sont nos entreprises, comment nous élisons nos dirigeants, comment nous adoptons nos règles et nos lois et comment nous les faisons respecter. Le dur labeur lié à l'établissement d'une nation exige de reconnaître qu'il peut y avoir des possibilités de travailler en partenariat pour élaborer des solutions dirigées par les Premières nations, qu'il s'agisse de lois ou autres. Toutefois, des lois imposées par le gouvernement ne fonctionneront pas, même si elles sont bien intentionnées. La seule façon que nous pouvons aller au-delà de la Loi sur les Indiens, c'est d'adopter des solutions dirigées par les Premières nations qui sont légitimes aux yeux de nos citoyens.

Le sénateur Demers : Bonjour, et merci beaucoup de vos exposés. Je connais les deux côtés de la médaille, et peu importe les croyances, c'est une question que nous prenons au sérieux lorsque vous venez discuter avec nous. Parfois, je ne sais plus très

three people, and one lady in particular was very clear. We all looked at each other, most of us, and said, “Geez, it takes a lot of determination, energy and whatever to say what she said.”

Ms. Desrochers, I read something this weekend in *Le journal de Montréal*. This weekend *Le journal de Montréal* published a list of myths that the Canadian public believes to be the truth about First Nations. I am just saying what was written, but the journalist is also an expert who has been following First Nations for a long time and is well-known. Among these myths were statements such as “First Nations frauds are a system” and “First Nations are costly to Canadian taxpayers.” Okay, here is more of the answer.

Do you not think that Bill C-27, with the transparency clause that is provided, can help the Canadian public understand that these myths they believe are very wrong? This paper is used — maybe Senator Watt from the Quebec side heard about it, or maybe you have, but it is perception. It is an article that is very difficult to read because I have been here three and a half years, have gotten to know a lot of people from the First Nations and listen to them. I do not believe in the way it was written, but that journalist talked to a lot of First Nations people.

Thank you very much for your presentation and for listening to me.

Ms. Wilson-Raybould: Thank you for the question. Certainly every individual in this country is provided with the opportunity to express their opinion and put forward their views on First Nations governments.

As I have said, and as my friend here said, we cannot put a broad stroke brush across all First Nations in this country. Will Bill C-27 help to dispel the myths? I think that by virtue of the fact that we are having this conversation, and that it has extended over quite some period of time, it has actually encouraged the perception that there is corruption within First Nations’ governments. That is certainly not the case.

I believe that the better focus of parliamentarians and our First Nations collectively is to focus on the real solutions that exist right now, to move forward and create financial management regimes within our First Nations and can be supported in a meaningful and concrete way in this country. Having said that, I certainly believe that First Nations, parliamentarians and Canadians have an obligation to ensure that we share our information and fulfill our requirements or our obligations to educate not only ourselves but also the broader Canadian public. This would include of a lot of the tragic history that my friend referred to in terms of our dealings or our colonial reality, but also what our First Nations are doing.

bien ce que nous avons entendu la semaine précédente. Il y avait trois personnes, dont une dame en particulier qui a été très claire. Nous nous sommes regardés, enfin la plupart d’entre nous, et nous nous sommes dits : « Eh bien, il faut beaucoup de détermination, d’énergie et de force pour dire ce qu’elle a dit. »

Madame Desrochers, j’ai lu quelque chose en fin de semaine dans *Le journal de Montréal*. Cette fin de semaine, le journal a publié une liste de mythes que le public canadien croit être vrais concernant les Premières nations. Je rapporte tout simplement ce qui a été écrit, mais le journaliste est aussi un expert qui suit le dossier des Premières nations depuis un bon moment déjà et il est bien connu. Parmi les mythes, il y avait des déclarations comme « Les fraudes des Premières nations sont érigées en système » et « Les Premières nations coûtent cher aux contribuables canadiens ». Très bien, voici une autre partie de la réponse.

Croyez-vous que le projet de loi C-27, avec la disposition sur la transparence qu’il contient, peut aider le grand public canadien à comprendre que les mythes auxquels il croit sont tout à fait faux? Ce journal utilise... Peut-être que le sénateur Watt, du Québec, en a entendu parler, ou peut-être êtes-vous au courant, mais il s’agit d’une perception. C’est un article qui est très difficile à lire parce que je suis ici depuis trois ans et demi et que j’ai eu l’occasion de rencontrer bon nombre de personnes des Premières nations et d’entendre leurs observations. Je ne crois pas que les déclarations soient vraies, mais ce journaliste a parlé avec bien des membres des Premières nations.

Merci beaucoup de votre exposé et de m’avoir écouté.

Mme Wilson-Raybould : Merci de votre question. Bien sûr, chaque Canadien a l’occasion d’exprimer ses opinions sur les gouvernements des Premières nations.

Comme je l’ai dit, et comme l’a mentionné ici mon ami, nous ne pouvons pas mettre toutes les Premières nations du pays dans le même panier. Le projet de loi C-27 contribuera-t-il à éliminer ces mythes? Je pense que par le simple fait que nous ayons cette conversation et qu’elle se prolonge sur une certaine période, nous avons en fait contribué à la perception qu’il y a de la corruption dans les gouvernements des Premières nations. Et ce n’est certainement pas le cas.

Je pense qu’il vaudrait mieux pour les parlementaires et l’ensemble des Premières nations de mettre l’accent sur les véritables solutions qui existent maintenant et d’aller de l’avant pour mettre sur pied des régimes de gestion financière au sein des Premières nations, qui puissent être appuyés de façon valable et concrète. Cela étant dit, je crois certainement que les Premières nations, les parlementaires et les Canadiens ont la responsabilité de s’assurer que nous communiquons notre information et que nous respectons les exigences et nos obligations sur la sensibilisation de nos populations et du grand public canadien. Il faudrait inclure une bonne partie de notre histoire tragique qui a été mentionnée par mon ami quant à la réalité coloniale, mais aussi ce que font les Premières nations.

We have a shared responsibility to partner with Canadians at large, provide them with the information and get them on board and on our side in terms of recognizing what we have done, the potential that we have. If we address the governance issues and move beyond the Indian Act in a meaningful way in our communities, there is the potential that that investment of time, energy and resources will reap tremendous rewards from the outset when our First Nations are self-governing, operating with good governance and contributing to an economy that is fundamentally connected with our governments, just as it is with the Government of Canada. Then and only then, with a well-educated public, will we be able to have a really strong and meaningful economy that supports all of the governments existing within Confederation.

Ms. Desrochers: Bill C-27 will not dispel the myths, like Ms. Wilson-Raybould said, but will perpetuate them. That issue needs to be addressed by the political parties because they promote and encourage the media to tell the public that our people are fraudulent and corrupt and are abusing the system. The fault lies with the federal government and the political parties on that issue, and they need to stop it. Chief Theresa Spence is a prime example. They attacked her and called her corrupt and fraudulent in the media; and the Prime Minister allowed that to happen.

Senator Seth: I am a new member of this committee. Bill C-27 has been going for some time. I have heard repeatedly from various witnesses that maintaining self-governance is very important for First Nations people. Do you think that Bill C-27 will help self-governance practice within First Nations communities in terms of accountability and transparency? Do you think this bill will inspire or promote dialogue between councils and band members in making decisions for each First Nation? What would you say about this?

Ms. Wilson-Raybould: If I understood correctly, you asked whether Bill C-27 will support First Nations in moving toward self-government. If that was the question, I would submit that the purpose of Bill C-27 is to disclose financial information and a schedule of remuneration for chief and council salaries not only from a First Nations government but also from other entities related to a First Nations government and to provide enforcement mechanisms to the minister.

I do not believe that Bill C-27 will achieve what it purports to achieve; that is, it will not achieve increased financial transparency and accountability for the most part as we have been talking about. First Nations are transparent and accountable and are required to be so through funding agreements. In addition, they have self-imposed requirements to

Nous avons une responsabilité partagée d'établir des partenariats avec la population canadienne dans son ensemble et de lui fournir l'information nécessaire pour qu'elle reconnaisse ce que nous avons fait et le potentiel que nous avons. Si nous nous penchons sur les questions de gouvernance et que nous allons au-delà de la Loi sur les Indiens de façon valable dans nos collectivités, cet investissement en temps, en énergie et en ressources permettra de générer de nombreux avantages d'emblée lorsque les Premières nations autonomes s'administreront convenablement et qu'elles contribueront à une économie fondamentalement liée aux gouvernements des Premières nations ainsi qu'au gouvernement du Canada. C'est seulement à ce moment-là, grâce à la sensibilisation du public, que nous serons en mesure d'avoir une économie valable et suffisamment forte pour appuyer tous les types de gouvernements existants au sein de la Confédération.

Mme Desrochers : Le projet de loi C-27 n'éliminera pas les mythes, comme Mme Wilson-Raybould l'a dit, mais il les perpétuera. C'est une question sur laquelle doivent se pencher les partis politiques parce qu'ils en font la promotion et encouragent les médias à dire au public que notre peuple s'adonne à la fraude et à la corruption et qu'il abuse du système. La faute revient au gouvernement fédéral et aux partis politiques, et ils doivent y mettre un terme. La chef Theresa Spence en est l'exemple parfait. Ils l'ont attaquée et ont dit qu'elle était corrompue et malhonnête dans les médias; et le premier ministre a laissé faire.

La sénatrice Seth : Je suis un nouveau membre du comité. Nous étudions le projet de loi C-27 depuis un bon moment déjà. J'ai entendu à maintes reprises de la part de témoins que la conservation de l'autonomie gouvernementale est très importante pour les peuples des Premières nations. Pensez-vous que le projet de loi C-27 contribuera à améliorer les pratiques d'autonomie gouvernementale au sein des collectivités des Premières nations pour ce qui est de la reddition de comptes et de la transparence? Pensez-vous que le projet de loi incitera ou fera la promotion du dialogue entre les conseils et les membres d'une bande lors de la prise de décision pour chacune des Premières nations? Qu'en dites-vous?

Mme Wilson-Raybould : Si j'ai bien compris, vous avez demandé si le projet de loi C-27 contribuera à l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Si c'était la question, je dirais que le projet de loi C-27 a pour objet de divulguer l'information financière ainsi que l'annexe des rémunérations des chefs et des membres du conseil de bande, en ce qui touche non seulement le gouvernement des Premières nations, mais aussi d'autres entités liées à ce gouvernement, et qu'il propose des mécanismes d'application de la loi au ministre.

Je ne crois pas que le projet de loi C-27 atteindra l'objectif pour lequel il a soi-disant été créé; c'est-à-dire qu'il ne permettra pas d'obtenir une plus grande transparence financière ni une reddition de comptes accrue dans la plupart des cas dont nous avons discuté. Les Premières nations sont transparentes et rendent des comptes, puisque cela leur est imposé par les ententes de

disclose information to their citizens, not only for band governments and their operations but also for related entities governed by different governance regimes in the Canada Corporations Act, which is a challenge in terms of reporting for our members in a quasi-public setting. These companies hold their interests in trust for our members. However, the reality for the purpose of discussions or supporting First Nations is that it goes beyond salary disclosure to our shareholders, in this case, our citizens, regarding what decisions are made around band businesses or investments in businesses, and the representation and profits of those businesses. These are all decisions that communities are grappling with in economic development.

Will the bill assist in moving toward self-government? No. What will assist First Nations to move toward self-government is providing them with a mechanism, when they are ready, willing and able to move beyond the Indian Act, so that they are able to do so in their own time and based on their priorities. A mechanism exists in Bill S-212 that should be explored in a comprehensive way. In terms of legislative solutions to the challenges that our First Nations face under the Indian Act, imposed legislative solutions simply will not work. Tinkering around the edges of the Indian Act and dealing with governance issues on a compartmentalized basis will not work. What will work is for First Nations to quarterback all self-governance issues and to be led by our citizens regarding what is appropriate, how we envision the exercise of our right to self-determination in our communities based upon our priorities and the views of our citizens, and, having said that, how Parliament can support First Nations in these efforts.

Senator Raine: This has been very interesting. In a way, you represent the two points of view that we are receiving, one of which is the collective, the AFN representing all First Nations. I believe you have done some wonderful work at the AFN level in building the capacity to move toward self-governance. Certainly, the First Nations Financial Management Board and other tools are helpful for you to move forward. I interpret the Idle No More movement, coming from individuals at the grassroots level, that they are not happy with representation by the ministry or by their chiefs and councils and the AFN. In our history and where we are trying to go, there are always conflicts between the collective and the individuals and how to move forward properly where there is consultation with everybody.

financement. En outre, elles s'imposent aussi des exigences de divulgation de cette information à leurs citoyens, et ce, non seulement pour les gouvernements de bandes et leurs opérations, mais aussi pour toute entité connexe visée par divers régimes de gouvernance aux termes de la Loi sur les corporations canadiennes, ce qui pose un défi à nos membres quand vient le temps d'établir des rapports dans un environnement parapublic. Ces entreprises placent leurs intérêts en fiducie pour nos membres. Toutefois, la réalité aux fins des discussions ou pour appuyer les Premières nations, c'est que cela va au-delà de la divulgation des salaires à nos actionnaires, en l'occurrence à nos citoyens; il s'agit de déterminer quelles décisions sont prises relativement aux entreprises des bandes ou aux investissements qui sont faits dans des entreprises et de prendre connaissance de la représentation et des profits de ces entreprises. Voilà autant de décisions que les collectivités doivent prendre au chapitre du développement économique.

Le projet de loi nous aidera-t-il à nous diriger vers l'autonomie gouvernementale? Non. Ce qui aidera les Premières nations à obtenir l'autonomie gouvernementale, c'est l'établissement d'un mécanisme qui, lorsqu'elles seront tout à fait prêtes à aller au-delà de la Loi sur les Indiens, leur permettra de le faire à leur propre rythme et en fonction de leurs priorités. Le projet de loi S-212 prévoit un mécanisme qui mérite d'être étudié de façon exhaustive. Pour ce qui est de solutions législatives aux défis auxquels nos Premières nations font face aux termes de la Loi sur les Indiens, l'imposition de mesures législatives ne fonctionnera tout simplement pas. Le rafistolage de la Loi sur les Indiens et l'examen des questions de gouvernance de manière isolée ne donneront rien. Ce qui peut fonctionner, c'est de permettre aux Premières nations de mener toutes les questions d'autonomie gouvernementale et de laisser nos citoyens diriger les dossiers pour déterminer ce qui leur convient, comment exercer leurs droits à l'autodétermination dans leurs collectivités en fonction de leurs priorités et de leurs points de vue et, au bout du compte, comment le Parlement peut soutenir les Premières nations dans leurs efforts à cet égard.

La sénatrice Raine : Nous avons eu droit à une discussion fort intéressante. D'une certaine manière, vous représentez les deux points de vue que nous recevons, l'un étant un point de vue collectif, puisque l'APN représente toutes les Premières nations. Je pense que l'APN a fait un merveilleux travail pour ce qui est d'accroître la capacité de se diriger vers l'autonomie gouvernementale. Bien sûr, le Conseil de gestion financière des Premières nations et d'autres outils vous aident à aller de l'avant. J'interprète le mouvement Idle No More, qui est constitué de gens de la base, comme l'expression d'une frustration envers la façon dont leurs intérêts sont représentés par le ministère ou par leurs chefs et leurs conseils ainsi que par l'APN. Tout au long de notre histoire et d'après l'orientation que nous essayons de prendre, il y a toujours des conflits entre le collectif et l'individuel sur la façon d'aller de l'avant avec efficacité, au terme d'une consultation avec tous les intervenants.

My question will be short after this long preamble. Do you believe that there is a mechanism for the individual First Nation member to be consulted on proposed federal legislation?

Ms. Desrochers: That is a good question, but as long as we have the Assembly of First Nations, the Congress of Aboriginal Peoples, the Native Women's Association of Canada and the Department of Indian Affairs in place, there will never be a mechanism. Those organizations prevent that. Although there are good people working in the offices, all the policy work done by the Assembly of First Nations has not been implemented. They amount to one-size-fits-all frameworks established with set criteria by the Department of Indian Affairs, because it funds the Assembly of First Nations. Everything the AFN does has to be approved by the department.

The Chair: What would a successful mechanism look like?

Ms. Desrochers: Nation-to-nation agreements where the individual nations establish those structures on their own.

The Chair: Are negotiations between the First Nations and the Government of Canada not nation-to-nation?

Ms. Desrochers: No. Individual First Nations are not nations. I am a member of the larger Cree Nation. We did not govern ourselves as individuals under the Indian Act.

Ms. Wilson-Raybould: I want to be clear: Yes, I am the Regional Chief for British Columbia, and I sit on the national executive. The Assembly of First Nations is not a government and does not purport to speak on behalf of First Nations governments. We are not the rights holders, and we certainly respect the ability of those rights holders to speak for themselves. I sit here as the Regional Chief and have the support of the 203 chiefs in British Columbia in terms to be able to bring forward the views and concerns that the First Nation chiefs have expressed to me.

In addition, I sit here as a council member and a citizen of my own community, and I view movements such as Idle No More and citizens speaking up and protesting and using their voice as being entirely positive. It is my obligation as a citizen within my own nation, as it is for all First Nation citizens across this country, to take an active role in my own nation, in determining my own course and to become part of what is happening or to direct the change in my own community. It is certainly not the responsibility of the Assembly of First Nations or other organizations to do that for people. The ability of organizations is to be able to provide that space, recognizing that ultimately, at the end of day, change will only be directed from our citizens, and it is our citizens who are going to ultimately have to get rid of the Indian Act. When I say that, they will ultimately have to vote the colonizer out, to vote away the Indian Act. It is important that we be mindful of the reality that the individuals in our communities collectively in our villages represent and will have to reflect the voices of that community in terms of how they move forward with

Après ce long préambule, ma question sera brève. Pensez-vous qu'il y a un mécanisme permettant la consultation de chaque membre des Premières nations sur les mesures législatives fédérales?

Mme Desrochers : C'est une bonne question, mais tant que nous aurons l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, l'Association des femmes autochtones du Canada et le ministère des Affaires autochtones, il n'y aura jamais de mécanisme. Ces organismes l'empêchent. Bien qu'il y ait des gens compétents qui y travaillent, toutes les politiques élaborées par l'Assemblée des Premières Nations n'ont pas été mises en œuvre. Elles constituent plutôt un cadre uniforme conçu selon des critères établis par le ministère des Affaires autochtones, car il finance l'Assemblée des Premières Nations. Le ministère doit approuver tout ce que fait l'APN.

Le président : En quoi constituerait-il un mécanisme efficace?

Mme Desrochers : Des accords entre nations qui permettent à chacune des nations d'établir ces structures toutes seules.

Le président : Les négociations entre le gouvernement du Canada et les Premières nations ne se font-elles pas de nation à nation?

Mme Desrochers : Non. Les collectivités des Premières nations ne constituent pas des nations. J'appartiens à la grande nation crie. En vertu de la Loi sur les Indiens, nous ne gouvernons pas à titre individuel.

Mme Wilson-Raybould : Je veux être claire. Oui, je suis la chef régionale pour la Colombie-Britannique, et je siège au conseil national. L'Assemblée des Premières nations n'est pas un gouvernement et ne prétend pas parler au nom des gouvernements des Premières nations. Nous ne sommes pas des ayants droit et nous respectons certainement la capacité de ces ayants droit de parler en leur propre nom. Je suis ici en tant que chef régionale et j'ai l'appui des 203 chefs en Colombie-Britannique pour parler en leur nom de leurs opinions et préoccupations.

De plus, je suis ici en tant que membre du conseil et de ma propre collectivité, et je considère que des mouvements comme Idle No More, où des citoyens s'expriment, manifestent et font entendre leur voix, sont entièrement positifs. Il est de mon devoir en tant que citoyenne de ma propre nation, comme il en va pour tous les citoyens des Premières nations au Canada, de jouer un rôle actif dans ma propre nation, de déterminer mon propre parcours et de faire partie de ma réalité ou de guider le changement au sein de ma propre collectivité. Il n'incombe certainement pas à l'Assemblée des Premières Nations ou à un autre organisme de le faire au nom du peuple. Les organismes ont la capacité de fournir cet espace, de reconnaître qu'au bout du compte, le changement ne peut que venir de nos citoyens, et ce sont nos citoyens qui vont devoir se débarrasser de la Loi sur les Indiens. Je veux dire qu'ils devront un jour voter le départ du colonisateur, l'abrogation de la Loi sur les Indiens. Il est important de ne pas oublier que les particuliers dans nos collectivités représentent et devront respecter la volonté

governance reform and moving beyond the Indian Act. That is the link. There are lots of different levels and there is lots of advocacy, but the reality is that for change to happen, our citizens have to make it so.

Ms. Desrochers: I would like to add a comment.

The Chair: No, I am sorry. I will come back to you, if you wish, but we have two other people who wish to ask questions.

Senator Patterson: It seems to me that we have a fundamental difference about the way of achieving goals we all accept of enhancing self-government amongst First Nations. A courageous Minister of Indian Affairs named Robert Nault undertook a very significant self-government initiative. I think he tried genuinely to work with First Nations. He came up with a comprehensive bill that goes farther than Bill C-27. It was the kind of comprehensive, holistic approach that is being recommended by both witnesses this morning. We all know that that, like the process to define Aboriginal rights in the 1980s following the repatriation of the Constitution, did not get anywhere. It was, in fact, strongly resisted by First Nations when the bill was brought forward.

Our current government and the minister who introduced this bill have decided that the way to chip away at the Indian Act, which we all agree is colonial and antiquated, is to do it in small pieces, and Bill C-27 is a small piece. The First Nations elections act was a small piece, which was optional. The safe drinking water legislation —

The Chair: Senator Patterson, I am sorry, but —

Senator Patterson: My question is this: You are recommending we stop whatever we are doing incrementally and go back to a holistic process, but that has not got us anywhere in the last 30 years. Are you hopeful that something different now would occur to make that process work?

Ms. Desrochers: It is going to be changed with the rise of Idle No More. It is the grassroots people who are speaking up now and holding leaders and organizations responsible for their actions. The change will come, and the Indian Act will be repealed. Our people are getting more educated, and we are taking a stand now because of the behaviour that needs to be addressed at the national level among First Nations representation.

Ms. Wilson-Raybould: Quickly on that, in terms of the approach that you referenced and chipping away at the Indian Act, I recognize and I think First Nations across the country recognize that the status quo just does not work and that we need to move beyond it. First Nations have developed their own solutions to do that in various sectoral governance initiatives that

collective de faire avancer la réforme de la gouvernance et la transition au-delà de la Loi sur les Indiens. C'est le lien. Il y a beaucoup de niveaux différents, et il faut un travail incessant de plaidoyers, mais la réalité est que le changement passe par nos citoyens.

Mme Desrochers : J'aimerais ajouter un commentaire.

Le président : Non, je suis désolé. Je vais revenir à vous, si vous le désirez, mais il y a deux autres personnes qui aimeraient poser des questions.

Le sénateur Patterson : Il me semble que notre vision quant à la meilleure façon d'atteindre les buts visant l'autonomie gouvernementale des Premières nations est essentiellement différente. Un ministre des Affaires indiennes courageux au nom de Robert Nault a lancé une initiative d'autonomie gouvernementale très importante. Je crois qu'il a vraiment essayé de collaborer avec les Premières nations. Il a proposé un projet de loi global qui va plus loin que le projet de loi C-27. Il a proposé le genre d'approche globale et holistique mise de l'avant par les deux témoins ce matin. Nous savons tous que ce projet de loi, tout comme le processus visant à définir les droits des Autochtones dans les années 1980 suite au rapatriement de la Constitution, n'a abouti à rien. En effet, les Premières nations se sont farouchement opposées à ce projet de loi au moment où il a été présenté.

Notre gouvernement actuel et le ministre qui a présenté ce projet de loi ont décidé qu'il faut modifier la Loi sur les Indiens — qui est, aux yeux de tous, une loi coloniale et désuète — de façon très graduelle, en procédant petite étape par petite étape. Le projet de loi C-27 constitue donc l'une de ces petites étapes. La Loi sur les élections des Premières nations en était une autre, et c'était une loi facultative. La Loi sur l'eau potable...

Le président : Sénateur Patterson, je suis désolé, mais...

Le sénateur Patterson : J'en viens à ma question. Vous proposez que nous mettions fin à cette approche graduelle pour revenir à un processus holistique, qui pourtant ne nous a menés nulle part au cours des 30 dernières années. Avez-vous bon espoir que les choses ont changé maintenant et qu'un tel processus pourrait fonctionner?

Mme Desrochers : La situation va évoluer grâce au mouvement Idle No More. Ce sont les gens de la collectivité qui s'expriment maintenant et qui exigent que les dirigeants et les organisations soient responsables de tout ce qu'ils font. Le changement va venir, et la Loi sur les Indiens sera abrogée. Nos gens s'instruisent de plus en plus, et nous prenons position à l'heure actuelle parce qu'il faut changer le comportement des représentants des Premières nations à l'échelle nationale.

Mme Wilson-Raybould : Très brièvement, pour ce qui est de l'approche à laquelle vous avez fait référence en disant qu'il faut modifier la Loi sur les Indiens de façon graduelle, je reconnais et je crois que les Premières nations partout au pays reconnaissent que la situation actuelle ne fonctionne tout simplement pas et qu'il faut la changer. Les Premières nations ont élaboré leurs propres

I referenced, but chipping away or using the federal legislative powers to chip away at the Indian Act, whether it is Bill C-27 or otherwise, to replace it with essentially the same thing that exists right now simply does not work. We need to support First Nations governments in determining or directing that incremental movement that you speak about and replacing it with their own governance initiatives. In terms of the broader perspective around moving beyond the Indian Act or repealing the Indian Act, it will be determined at the pace and rate that the First Nations determine. We need to find ways and mechanisms to support that.

Senator Dyck: We have heard a lot about the so-called corrupt, non-compliant First Nations. Given that the minister can give the information to the band members already without this bill, and given that the minister has the same remedies available to him or her to make them comply, how will Bill C-27 improve the situation? How will it make those non-compliant First Nations comply?

Ms. Desrochers: It will make them comply because it sets out the process for making them comply. They can withhold funding on the agreements and they can terminate the agreements. In effect, Bill C-27 will accomplish the purpose of the Department of Indian Affairs, but it will not improve the situation on the ground. It will lead to increased fighting among the leadership and people because it is a colonial piece of legislation governing the community.

Ms. Wilson-Raybould: It will not increase accountability and transparency. This bill has been considered quite substantially. There is an opportunity with the new Minister of Aboriginal Affairs, Minister Valcourt, to reflect on the evidence before the committees and to reflect on Bill C-27 and consider, given all the policy discussions and rationales, whether or not the purpose of Bill C-27 is in fact actually achieved. I think that is an opportunity for the new minister.

Ms. Desrochers: It will achieve the purpose of the federal government, but it will not create a positive atmosphere on the ground.

Senator Dyck: Other witnesses, including the minister, have told us that the same remedies that are in the bill are already available to the minister, so there is no difference.

Ms. Desrochers: The people need to be educated on the process. Our people are not being consulted on the ground. Chief Wilson said she has the permission of all her chiefs to speak, but I can tell you there are a lot of people in B.C. who disagree with the actions of their chief and council. I am not against Indian Act chiefs and council. I am all for good governance and respect the right to self-government, but just because you have the right

solutions par l'entremise de diverses initiatives de gouvernance sectorielle à laquelle j'ai fait allusion, mais la modification graduelle ou l'emploi des pouvoirs législatifs fédéraux pour modifier petit à petit la Loi sur les Indiens, qu'il s'agisse du projet de loi C-27 ou d'autres mesures, pour ensuite la remplacer par une loi qui est essentiellement la même chose que celle en vigueur ne fonctionne tout simplement pas. Nous devons soutenir les gouvernements des Premières nations en établissant ou en guidant ce mouvement étape par étape, comme vous l'avez dit, pour ensuite le remplacer par leurs propres initiatives de gouvernance. Quant à la perspective plus large, c'est d'aller au-delà de la Loi sur les Indiens ou de l'abroger, elle doit être élaborée au rythme choisi par les Premières nations. Nous devons trouver des façons et des mécanismes afin d'appuyer une telle approche.

Le sénateur Dyck : On entend beaucoup parler de ces soi-disant Premières nations corrompues qui ne se conforment pas aux règles. Étant donné que le ministre peut déjà donner l'information aux membres de la bande, sans avoir besoin de cette mesure législative, et qu'il dispose des mêmes recours pour les obliger à respecter la loi, comment est-ce que le projet de loi C-27 va-t-il améliorer la situation? Comment va-t-il obliger ces Premières nations fautives à s'y conformer?

Mme Desrochers : Le projet de loi va les obliger à s'y conformer parce qu'il établit un processus à cette fin. Le gouvernement peut refuser de verser le financement relatif à ces ententes et il peut mettre fin aux ententes. En effet, le projet de loi C-27 permettra au ministère des Affaires indiennes d'atteindre ses buts, mais il n'améliorera pas la situation sur le terrain. Il mènera à plus de chicanes parmi les dirigeants et le peuple parce qu'il s'agit d'une loi coloniale qui gouverne la collectivité.

Mme Wilson-Raybould : Le projet de loi n'améliorera pas la reddition de comptes et la transparence. Il a fait l'objet d'un examen très approfondi. Le nouveau ministre des Affaires autochtones, le ministre Valcourt, a la possibilité d'examiner les témoignages entendus par les comités et d'examiner le projet de loi C-27 pour déterminer, à la lumière de toutes les discussions et justifications liées aux politiques, si oui ou non on atteindra vraiment le but du projet de loi C-27. Je crois que le nouveau ministre dispose d'une telle possibilité.

Mme Desrochers : Le projet de loi permettra au gouvernement fédéral d'atteindre son but, mais il ne créera pas un climat positif sur le terrain.

La sénatrice Dyck : D'autres témoins, y compris le ministre, nous ont dit que les recours prévus par le projet de loi sont déjà à la disposition du ministre; il n'y a donc rien de nouveau.

Mme Desrochers : Il faut informer les gens au sujet du processus. On ne consulte pas nos gens sur le terrain. Chef Wilson a dit qu'elle a la permission de tous ses chefs de parler, mais je peux vous dire que bien des gens en Colombie-Britannique n'appuient pas les gestes de leur chef et de son conseil. Je ne suis pas contre les chefs et les conseils élus en vertu de la Loi sur les Indiens. Je suis en faveur d'une bonne gouvernance et du respect

to speak on behalf of 203 people, that does not give you the right to speak for 1 million people across the world. I do not mean to be disrespectful when I say that.

Ms. Wilson-Raybould: To confirm what has been said, the remedies already exist, as you say. There is nothing that is different in terms of the authority that the minister has.

Senator Raine: Ms. Desrochers, you said we need a well-educated public, and we know that, but I see this Bill C-27 as providing education to the public in an easily accessible way for the public — members of First Nations and other people — who might be interested in finding out the information they cannot get right now. Would you agree?

Ms. Desrochers: In terms of putting the information on the Internet, yes, it makes it easier for the people to get that information. However, the bill itself interferes with the governance of the First Nation as a collective. That is not how we govern ourselves, by having an outside source imposing legislation upon us.

The Chair: I want to thank you for being here today. It was an excellent discussion. I appreciate the various opinions brought forward, and I also appreciate the senators' engagement. I am sure that if I continued on, we would find ourselves being kicked out this room rather than leaving on our own.

We will suspend and move in camera.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Wednesday, March 6, 2013

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations, met this day at 6:47 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and for the consideration of a draft budget.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the Web. I am Vernon White, from Ontario, and I am chair of the committee. The mandate of the committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. This evening we will continue our examination of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations.

du droit à l'autonomie gouvernementale, mais le simple fait d'avoir le droit de parler au nom de 203 personnes ne nous donne pas le droit de parler au nom de 1 million de personnes partout au monde. En disant cela, je n'ai pas l'intention de manquer de respect.

Mme Wilson-Raybould : Simplement pour confirmer ce qui a été dit, les recours existent déjà, comme vous l'avez indiqué. Le pouvoir dont dispose le ministre n'a pas changé.

La sénatrice Raine : Madame Desrochers, vous avez dit qu'il faut un public bien instruit, et nous savons cela, mais je vois le projet de loi C-27 comme un mécanisme très convivial pour sensibiliser le public — c'est-à-dire les membres des Premières nations et d'autres gens qui aimeraient peut-être obtenir des renseignements auxquels ils n'ont pas accès à l'heure actuelle. Êtes-vous d'accord?

Mme Desrochers : Oui, en effet, si on affiche l'information sur Internet, les gens pourront y accéder plus facilement. Cependant, le projet de loi lui-même s'ingère dans la gouvernance des Premières nations dans leur ensemble. Nous ne pouvons pas nous gouverner nous-mêmes en ayant une source externe qui nous impose des lois.

Le président : Je tiens à vous remercier de votre présence ici. Nous avons eu droit à une discussion fort intéressante. J'ai bien aimé les divers points de vue présentés ainsi que l'engagement des sénateurs. Si je décidais de poursuivre, je suis convaincu que nous serions chassés de cette salle, au lieu de pouvoir quitter de notre propre gré.

Nous allons suspendre la séance et siéger à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mercredi 6 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui a été saisi du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière, se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, pour l'étude article par article du projet de loi et pour l'étude de l'ébauche d'un budget.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur Internet. Je suis Vernon White, je viens de l'Ontario et je suis le président du comité. Le mandat du comité consiste à étudier les mesures législatives et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada, de façon générale. Ce soir, nous poursuivons l'étude du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière.

Before proceeding, I would ask members of the committee who are present today to introduce themselves to the observers in the room and to those watching on television or on the Web.

Senator Dyck: Senator Lillian Dyck, from Saskatchewan.

Senator Watt: Senator Watt, Nunavik.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace Nicholas, New Brunswick.

Senator Hubley: Elizabeth Hubley, Prince Edward Island.

Senator Campbell: Larry Campbell, British Columbia.

Senator Demers: Jacques Demers, Quebec.

Senator Seth: Asha Seth, Toronto, Ontario.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Dryden, Ontario.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Raine: Nancy Greene Raine, British Columbia.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Toronto, Ontario.

The Chair: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Watt: May I have a copy of the bill? We do not have one.

The Chair: Certainly.

Senator Dyck: I have a motion. All committee members have a copy of the motion and other materials that I submitted this afternoon. I will read the motion first. It is moved:

That Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations, be withdrawn by the sponsor in the Senate and the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development; and

That the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development initiate a process agreed to by the Assembly of First Nations to consult and accommodate First Nations who will be affected by this bill.

The Chair: Do members wish to debate this motion?

Senator Dyck: Yes.

The Chair: Carry on.

Avant de commencer, je demanderais aux membres du comité qui sont ici aujourd'hui de se présenter aux observateurs présents et à ceux qui nous regardent à la télévision ou sur Internet.

La sénatrice Dyck : Je suis la sénatrice Lillian Dyck, et je viens de la Saskatchewan.

Le sénateur Watt : Je suis le sénateur Watt, du Nunavik.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je suis la sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Hubley : Je suis Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Campbell : Je suis Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Demers : Je suis Jacques Demers, du Québec.

La sénatrice Seth : Je suis Asha Seth, de Toronto, en Ontario.

La sénatrice Beyak : Je suis Lynn Beyak, de Dryden, en Ontario.

Le sénateur Patterson : Je suis Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Raine : Je suis Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Ataullahjan : Je suis Salma Ataullahjan, de Toronto, en Ontario.

Le président : Est-il convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Watt : Puis-je avoir un exemplaire du projet de loi? Nous ne l'avons pas reçu.

Le président : Certainement.

La sénatrice Dyck : J'ai une motion. Tous les membres du comité ont un exemplaire de la motion et d'autres documents que j'ai présentés cet après-midi. Je vais d'abord lire la motion. Il est proposé :

Que le projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière, soit retiré par son parrain au Sénat et par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien; et

Que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien lance un processus accepté par l'Assemblée des Premières Nations en vue de consulter et d'accommoder les Premières nations qui seront visées par le projet de loi.

Le président : Les membres du comité souhaitent-ils débattre la motion?

La sénatrice Dyck : Oui.

Le président : Allez-y.

Senator Patterson: If I may, Mr. Chair, are we in clause-by-clause consideration?

The Chair: No, we are not in clause by clause. A motion was presented before entering clause by clause.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Dyck: I will give some background to this motion before honourable senators today. Yesterday at our committee meeting, Regional Chief Jody Wilson-Raybould of the British Columbia Assembly of First Nations supported withdrawal of Bill C-27. I will quote from the transcript. She stated:

... I want to make it clear that the Assembly of First Nations and First Nations' governments had no involvement in the development of this bill. There are obligations on Canada for consultation, and it is unfortunate that we do not have a clear process or agreed-to mechanism to ensure First Nations' involvement. The AFN welcomes calls from honourable senators and previous witnesses for this bill to be withdrawn. In its current form, Bill C-27 will do little to practically support true First Nations accountability or nation rebuilding and will simply further impose federal rules upon our governments. In addition, there is the real potential for legal challenge if Canada continues to impose legislation on First Nations without meaningful consultation.

It will not increase accountability and transparency. This bill has been considered quite substantially. There is an opportunity with the new Minister of Aboriginal Affairs, Minister Valcourt, to reflect on the evidence before the committees and to reflect on Bill C-27 and consider, given all the policy discussions and rationales, whether or not the purpose of Bill C-27 is in fact actually achieved. I think that is an opportunity for the new minister.

I agree that Minister Valcourt should be given the opportunity to review the deliberations that have taken place in this committee and come to his own conclusions about the important issues of consultation and effectiveness of the bill. In addition, last week the Grand Chief of the Confederacy of Treaty 6 Nations said:

We have just returned from Geneva where we made two urgent action appeals before the UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination. One appeal was to complain about the current tsunami of legislation that has been launched contrary to our treaty relationship and in fact causing great damage to that relationship. As treaty peoples we have the right to be involved in decisions related to our

Le sénateur Patterson : Excusez-moi, monsieur le président, mais avons-nous commencé l'étude article par article?

Le président : Non, nous n'avons pas encore commencé l'étude article par article. Une motion a été présentée avant que nous commencions l'étude article par article.

Le sénateur Patterson : Merci.

La sénatrice Dyck : Je vais mettre la motion en contexte pour les honorables sénateurs. Hier, pendant la réunion de notre comité, le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, Judy Wilson-Raybould, a appuyé le retrait du projet de loi C-27. Je vais citer un passage de la transcription. Elle a déclaré :

... je souhaite indiquer clairement que l'Assemblée des Premières Nations et les gouvernements des Premières nations n'ont pas eu leur mot à dire dans l'élaboration de ce projet de loi. Le gouvernement du Canada a l'obligation de consulter, et il est bien malheureux qu'il n'existe pas de mécanismes clairs et convenus par les parties pour garantir la participation des Premières nations. L'APN approuve les demandes faites par d'honorables sénateurs et des témoins antérieurs pour que ce projet de loi soit retiré. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-27 ne fera pas grand-chose dans les faits pour appuyer la reddition de comptes véritable des Premières nations ou la reconstruction des nations. Il imposera tout simplement des règles fédérales à nos gouvernements. En outre, il est fort possible qu'il y ait des contestations judiciaires si le gouvernement fédéral continue d'imposer aux Premières nations des mesures législatives sans avoir tenu de vraies consultations.

Le projet de loi n'améliorera pas la reddition de comptes et la transparence. Il a fait l'objet d'un examen très approfondi. Le nouveau ministre des Affaires autochtones, le ministre Valcourt, a la possibilité d'examiner les témoignages entendus par les comités et d'examiner le projet de loi C-27 pour déterminer, à la lumière de toutes les discussions et justifications liées aux politiques, si oui ou non on atteindra vraiment le but du projet de loi C-27. Je crois que le nouveau ministre dispose d'une telle possibilité.

Je conviens qu'il faudrait donner au ministre Valcourt la possibilité d'examiner les délibérations du comité et de tirer ses propres conclusions sur les importantes questions concernant les consultations et l'efficacité du projet de loi. De plus, la semaine dernière, le grand chef de la Confédération des Premières nations signataires du Traité n° 6 a dit :

Nous revenons tout juste de Genève, où nous avons lancé deux appels d'action urgente devant le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. L'un de ces appels visait à déposer une plainte concernant le tsunami de lois qui ont été adoptées et qui vont non seulement à l'encontre de nos relations fondées sur des traités, mais qui nuisent aussi énormément à ces relations.

rights, especially as it relates to decisions on our lands and resources.

We believe this committee should obtain legal advice from Parliament's own legal advisors as to whether Parliament has satisfied its own obligations to ensure that Bill C-27, if passed, will not interfere with the inherent right, guaranteed by treaty, of First Nations self-government. It cannot rely upon the government lawyers to provide this advice.

Recently, when sections of the budget implementation bill, Bill C-45, were in front of this very same committee, our committee unanimously agreed that simply sending a letter to First Nations after the legislation had been tabled did not meet any requirement for consultation. I will read from the observation that we unanimously supported less than four months ago. Our committee observed:

The committee further notes with extreme concern that the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development sent a letter informing First Nation Chiefs and Councils of these amendments only after the bill had been introduced. This, in the opinion of your committee, is insulting to First Nations and is unacceptable. The committee is very concerned that the manner in which these amendments were introduced represents a missed opportunity to meaningfully engage with First Nations people and to achieve consensus on an issue of importance to all First Nations with reserve lands governed by the *Indian Act*.

Honourable senators, if we are parliamentarians of our word, we cannot let this insulting and unacceptable pattern of non-consultation continue. It is clear from the testimony from witnesses that First Nations were not consulted on Bill C-27. This committee has worked to achieve great things for First Nations people over the years; and there is some precedent on the issue of withdrawal due to lack of consultation. Some honourable senators will remember that when the first iteration of Bill S-11, the safe drinking water for First Nations act, was introduced, this committee passed a motion to withdraw the bill so that consultation with First Nations could be achieved.

That motion was introduced by Senator Dallaire, who used to sit on this committee. The motion passed with support from both sides.

Therefore, I urge all honourable senators to be consistent with our past actions of withdrawing Bill S-11 and our strong words in our Bill C-45 observations regarding lack of consultation. I ask for your support to pass my motion to withdraw Bill C-27 so that Minister Valcourt can study what our witnesses have

En tant que signataires de traités, nous avons le droit de participer à la prise de décisions ayant trait à nos droits, surtout lorsqu'il s'agit de décisions concernant nos terres et nos ressources.

Nous pensons que votre comité devrait obtenir l'opinion des conseillers juridiques du Parlement afin de déterminer si le Parlement a satisfait ses propres obligations de s'assurer que le projet de loi C-27, s'il est adopté, ne portera pas atteinte au droit inhérent et garanti par traité à l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Il ne peut pas se fier aux juristes du gouvernement à ce sujet.

Récemment, lorsque le comité a été saisi de certaines sections du projet de loi d'exécution du budget, c'est-à-dire le projet de loi C-45, nous avons convenu à l'unanimité que le fait d'envoyer une lettre aux Premières nations après la présentation du projet de loi ne rencontrait aucune des exigences en matière de consultation. Je vais lire un extrait des observations que nous avons appuyées à l'unanimité il y a moins de quatre mois. Notre comité a fait les observations suivantes :

Le Comité constate également, à son grand désarroi, que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord n'a envoyé aux chefs et aux conseils des Premières nations une lettre les informant de ce projet de loi qu'après que ce dernier eut été déposé. Une telle façon de faire est, de l'avis du Comité, inacceptable et constitue une insulte aux Premières nations. Le Comité s'en inquiète grandement, car il y voit une occasion manquée : il aurait fallu obtenir la participation significative des populations des Premières Nations pour arriver à un consensus sur une question importante pour l'ensemble des Premières Nations qui détiennent des terres de réserve régies en vertu de la Loi sur les Indiens.

Honorables sénateurs, si nous tenons notre parole de parlementaires, nous ne pouvons pas permettre qu'on poursuive ce processus insultant et inacceptable de non-consultation. Les témoins ont clairement indiqué qu'on n'avait pas consulté les Premières nations au sujet du projet de loi C-27. Notre comité a travaillé fort pour accomplir de grandes choses pour les peuples des Premières nations au cours des années; et il y a des précédents sur la question du retrait en raison d'un manque de consultation. Certains honorables sénateurs se souviendront que lors de la première présentation du projet de loi S-11, Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations, notre comité a adopté une motion visant à retirer le projet de loi, afin qu'on puisse mener des consultations auprès des Premières nations.

La motion avait été présentée par le sénateur Dallaire, qui faisait partie du comité à l'époque. La motion avait été adoptée et appuyée par les deux côtés.

C'est pourquoi j'encourage fortement tous les honorables sénateurs à faire preuve de cohérence avec nos actions précédentes, c'est-à-dire le retrait du projet de loi S-11 et nos déclarations vigoureuses au sujet du manque de consultation sur le projet de loi C-45. Je vous demande d'appuyer l'adoption de

recommended and undertake any necessary actions deemed appropriate in the spirit of this year's recently renewed Crown-First Nations relationship. By passing this motion, we will provide Minister Valcourt and the department the opportunity to meaningfully engage with First Nations people and to achieve consensus on the issue of importance to all First Nations with reserve lands governed by the Indian Act.

The Chair: Further debate?

Senator Patterson: As sponsor of the bill, I must recommend to the committee that we oppose this amendment. The committee has received evidence that a number of requests have been received by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada each year from First Nation individuals looking for basic financial information relating to their community that they want to be able to access directly and have not been able to acquire. First Nation members have gone to the department to make formal requests for that information.

We have also heard testimony from individuals who talked about their frustrations in attempting to get information relating to their community from their chief and band council, and they have not been able to get that information or, indeed, have been discouraged from even asking.

I do believe that this is probably a sensitive matter in that it deals with the salaries of chiefs and band councils — at least it deals with reporting on the salaries of chiefs and band councils, and financial statements — and I would submit that because of this sensitivity and the resistance of some leaders — certainly not the majority but the resistance of some leaders — it probably is a bill on which it would be difficult to fully engage grassroots First Nations members.

Also, I note that Senator Dyck referred to the Geneva initiative and to the last piece of legislation that this committee addressed and that those matters had an impact on lands and resources of First Nations. This bill is not about land and resources; it is about governance. Therefore, I think it is significantly different from the other situations that Senator Dyck quoted.

I would just add one comment about the observation the committee made with reference to Bill C-48 and the duty to consult. I do know that the minister stated that a letter was sent to chiefs and band councils on the proposals to change the process for getting band approval for the leasing of lands on reserves the day that the bill was introduced.

One point that had not been brought to my attention when this matter was discussed by this committee was that, in fact, that piece of legislation was part of the budget. It was part of the

ma motion visant à retirer le projet de loi C-27, afin que le ministre Valcourt puisse étudier les recommandations de nos témoins et qu'il entreprenne les démarches jugées appropriées dans le contexte du renouvellement des relations entre la Couronne et les Premières nations qui a eu lieu cette année. L'adoption de la motion donnera au ministre Valcourt et au ministère l'occasion de consulter les Premières nations et d'atteindre un consensus sur l'importante question qui touche toutes les Premières nations, c'est-à-dire la question des terres de réserve assujetties à la Loi sur les Indiens.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Patterson : En tant que parrain du projet de loi, je dois recommander au comité de s'opposer à l'amendement. Le comité a entendu des témoignages selon lesquels Affaires autochtones et Développement du Nord Canada reçoit, chaque année, des demandes de membres de Premières nations qui veulent obtenir des renseignements financiers de base sur leur collectivité, car ils ne peuvent pas y avoir directement accès. Des membres des Premières nations ont présenté des demandes officielles au ministère au sujet de ces renseignements.

Nous avons aussi entendu des témoignages de personnes qui ont parlé de la frustration qu'ils éprouvaient lorsqu'ils tentaient d'obtenir des renseignements liés à leur collectivité auprès de leur chef et de leur conseil de bande, car ils n'ont pas réussi à obtenir ces renseignements ou on leur a dit de ne pas faire ce genre de demande.

Je crois qu'il s'agit probablement d'un sujet délicat, c'est-à-dire qu'il concerne les salaires des chefs et des membres des conseils de bande — du moins cela concerne la divulgation des salaires des chefs et des membres des conseils de bande et les états financiers — et je crois qu'en raison de la nature sensible de ces renseignements et de la résistance manifestée par certains dirigeants — certainement pas la majorité, mais la résistance qu'ont offerte certains dirigeants —, il s'agit probablement d'un projet de loi auquel il serait difficile de faire participer les membres des Premières nations.

De plus, je remarque que la sénatrice Dyck a fait référence à l'initiative de Genève et au dernier projet de loi sur lequel nous nous sommes penchés et que ces sujets ont eu des répercussions sur les terres et les ressources des Premières nations. Le projet de loi ne concerne pas les terres et les ressources; il porte sur la gouvernance. Ainsi, je pense que la situation est très différente de celles mentionnées par la sénatrice Dyck.

J'aimerais seulement ajouter un commentaire sur l'observation formulée par le comité au sujet du projet de loi C-48 et de l'obligation de consulter. Je sais que le ministre a dit qu'une lettre avait été envoyée aux chefs et aux conseils de bande au sujet de la proposition visant à modifier le processus pour obtenir l'approbation de la bande pour la location de terres sur les réserves le jour où le projet de loi a été présenté.

Un point qui n'a pas été porté à mon attention lorsque le comité a discuté de ce sujet, c'est que le projet de loi faisait partie du budget. En effet, il faisait partie du projet de loi de mise en

budget implementation bill. Therefore, there is an argument to be made that the minister was constrained from revealing or releasing information about the content of that bill due to the well-established parliamentary tradition of budget secrecy. I am not sure that that particular example is a good one to recite tonight with respect to consultation.

The bill itself is aimed at removing the minister from a situation in which he or she plays a role in policing what should be matters of local accountability. The current approach, which this bill would improve, is outdated and prevents clear lines of accountability from developing more organically at the community level.

I respectfully do not agree with Senator Dyck, or even Chief Wilson-Raybould, when they say this bill will not increase accountability and transparency. This is precisely what the bill is aimed at doing. It is about increasing accountability and transparency. It will put into the hands of individual members the tools they require to hold their own governments to account; and in doing so, it would lessen the role of the minister in refereeing local disputes about access to basic financial information. It will give First Nations community members the information necessary to make informed decisions about their leadership and the financial situation of their community and will create a better environment for private sector investment, which could lead to greater economic development opportunities and, we hope, improve the quality of life for First Nations communities.

I also want to note that the intention behind this bill was not unknown to the public. In fact, it responds to a commitment made by the Government of Canada in the Speech from the Throne to “support transparency for First Nations communities by requiring their chiefs and councillors to publish their salaries and expenses.”

That was a simple statement of the government’s intentions. In essence, that is what the bill does, and it is only five pages long. It requires chiefs and councillors to publish their salaries and expenses.

The government gave notice of its intention to the public. It is proceeding with that commitment. The matter has received extensive review by a committee in the House of Commons, and we heard from significant, representative witnesses in this committee as well.

I do want to say in closing, Mr. Chair, that the lack of support for the bill, or the suggestion that the bill should be tabled, made by the Assembly of First Nations, would seem, on the face of it, to fly in the face of their resolution in December 2010, which says the chiefs “choose to lead by example and demonstrate to other orders of government processes for accountability,” including itemizing and publicly disclosing salaries, honoraria and expenses

œuvre du budget. Ainsi, on peut faire valoir que le ministre était limité dans sa capacité de révéler ou de divulguer des renseignements sur le contenu du projet de loi en raison de la tradition parlementaire bien établie du secret budgétaire. Je ne suis pas certain si c’est un bon exemple à citer aujourd’hui en ce qui concerne les consultations.

Le projet de loi vise à permettre au ministre de cesser de jouer à l’arbitre dans des questions de reddition de comptes qui devraient être gérées à l’échelle locale. L’approche actuelle — que le projet de loi améliore — est dépassée et nuit à l’élaboration de directives claires en matière de reddition de comptes au niveau de la collectivité.

Je suis respectueusement en désaccord avec la sénatrice Dyck et même avec le chef Wilson-Raybould lorsqu’elles disent que le projet de loi ne va pas nécessairement améliorer la reddition de comptes et la transparence. C’est précisément ce que le projet de loi vise à accomplir. Il s’agit d’accroître la reddition de comptes et la transparence. Il va fournir aux membres les outils dont ils ont besoin pour obliger leurs gouvernements à rendre des comptes, et diminuera en même temps l’importance du rôle d’arbitre joué par le ministre dans les disputes à l’échelle locale au sujet de l’accès aux renseignements financiers. Il fournira également aux membres des collectivités des Premières nations les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs dirigeants et de la situation financière de leur collectivité et créera un meilleur environnement pour les investissements du secteur privé, ce qui mènera à de meilleures occasions de développement économique, ce qui, nous l’espérons, permettra d’améliorer la qualité de vie des habitants des collectivités des Premières nations.

J’aimerais aussi préciser que la population connaissait l’intention du projet de loi. En fait, le projet de loi répond à un engagement pris par le gouvernement du Canada dans le discours du Trône, c’est-à-dire « [favoriser] également la transparence dans les communautés des Premières nations en exigeant de leurs chefs et de leurs conseillers qu’ils rendent publics leurs salaires et leurs dépenses. »

C’était une simple déclaration des intentions du gouvernement. C’est essentiellement ce que le projet de loi accomplit, et il compte seulement cinq pages. Il oblige les chefs et les conseillers à publier leurs salaires et leurs dépenses.

Le gouvernement a informé le public de ses intentions. Il respecte son engagement. La question a fait l’objet d’un examen approfondi par un comité de la Chambre des communes, et notre comité a également entendu des témoins importants.

En terminant, monsieur le président, j’aimerais dire que le manque d’appui envers le projet de loi, ou la suggestion de l’Assemblée des Premières Nations selon laquelle le projet de loi devrait être reporté, semble aller à l’encontre de la résolution prise en décembre 2010, lorsque les chefs ont « choisi de prêcher par l’exemple et de montrer aux autres ordres de gouvernement l’application de processus d’obligation redditionnelle, » y compris

associated with the operations of chief and council, and “ensuring information about community finances and decision making is easily accessible and available via the Internet, where applicable.”

This is the Assembly of First Nations’ resolution back in December 2010. That is what the government has done.

Therefore, Mr. Chair, for all these reasons, we should not support the withdrawal of the bill. I do believe that it has widespread grassroots support from First Nations members, not all of whom were willing to stand up and be counted. We saw a courageous few who did come. They talked about intimidation. I know that is an exceptional situation and not the norm, but it does indicate to us that consultation and winning support from grassroots First Nations is a challenge. However, I am confident that this bill is widely supported by grassroots First Nations members — perhaps not by all the leadership, whose salaries and expenses may be exposed, to their regret — but I believe it has strong support from First Nations grassroots members, and I also believe it has strong support from members of the general public.

This bill has been before the public since the Speech from the Throne and since it was introduced in Parliament in the fall, and I believe that MPs have received strong indications that this bill should move forward and that it is a priority for members of the general public.

For all those reasons, I recommend that we not support this motion and that we go ahead and deal with the bill clause by clause.

Senator Campbell: For starters, any changes that come within a First Nation have to come from the First Nation. We cannot find ourselves in the position where we are the conquerors and they are the vanquished. I have been on this committee for eight years and I have been listening to the same garbage, the same stuff, year after year. There is no consultation. It is always after the fact. There is a right that we have to stand up for. We have to stand up as a government in dealing with First Nations. Rights are always a struggle.

Democracy is a messy, messy process, and we know that. This idea of stand up and be counted — I do not know who this majority is that Senator Patterson talks about. Is it the Congress of Aboriginal Peoples? I would suggest the committee go out and look at who backs CAP, who actually is affected by CAP. I would submit to you that the AFN is the legitimate representative of the majority of Aboriginal people. I think there is an opportunity here for the new minister. I had great respect for the old minister, but I have great respect for the experience of the new minister. I believe that if the new minister had the opportunity to take a look at this, and the opportunity to sit down with the AFN, we would

de rendre public le salaire, les honoraires et les dépenses associés aux activités du chef et du conseil et de « veiller à ce que les renseignements sur les infrastructures de la collectivité et sur la prise de décision soient facilement accessibles et disponibles sur Internet ou ailleurs. »

Il s’agit de la résolution prise par l’Assemblée des Premières Nations en décembre 2010. C’est ce que le gouvernement a fait.

Ainsi, monsieur le président, pour toutes ces raisons, nous ne devrions pas approuver le retrait du projet de loi. Je crois qu’il a reçu un appui étendu de la part des membres des Premières nations, même s’ils n’étaient pas tous prêts à se lever et à être comptés. Nous avons entendu certains membres courageux qui ont parlé. Ils ont parlé de l’intimidation. Je sais qu’il s’agit d’une situation exceptionnelle et que ce n’est pas la norme, mais cela démontre qu’il n’est pas facile de mener des consultations auprès des Premières nations et d’obtenir leur appui. Toutefois, je suis persuadé que le projet de loi est généralement appuyé par l’ensemble des membres des Premières nations — peut-être pas par tous leurs dirigeants, car leurs salaires et leurs dépenses pourraient être rendus publics, et ils n’aiment pas cela —, mais je crois qu’il est fortement appuyé par les membres des Premières nations, et aussi, je crois, par la population.

Le projet de loi est connu de la population depuis le discours du Trône et depuis qu’il a été présenté au Parlement à l’automne, et je crois qu’on a fortement encouragé les députés à faire progresser le dossier et qu’on leur a indiqué qu’il s’agissait d’une priorité pour la population.

Pour toutes ces raisons, je recommande que nous n’appuyions pas la motion et que nous commençons l’étude article par article.

Le sénateur Campbell : Pour commencer, tous les changements qui se produisent au sein d’une Première nation doivent venir de la Première nation. Nous ne pouvons pas nous retrouver dans une situation où nous sommes les conquérants et ils sont les vaincus. Je fais partie du comité depuis huit ans, et j’écoute les mêmes inepties, les mêmes choses, année après année. Il n’y a pas de consultations. C’est toujours après les faits. Il existe un droit que nous devons défendre. En tant que gouvernement, nous devons nous tenir debout lorsque nous traitons avec les Premières nations. Il y a toujours des difficultés liées aux droits.

La démocratie est un processus extrêmement embrouillé, et nous le savons. L’idée de se lever et d’être compté — je ne sais pas qui fait partie de la majorité dont parlait le sénateur Patterson. S’agit-il du Congrès des peuples autochtones? Je suggère que le comité examine qui appuie le CPA et qui est touché par le CPA. À mon avis, l’APN est le représentant légitime de la majorité des Autochtones. Je crois qu’il s’agit d’une occasion que le nouveau ministre pourrait saisir. J’avais beaucoup de respect pour l’ancien ministre, mais j’ai aussi un grand respect pour l’expérience du nouveau ministre. Je crois que si le nouveau ministre avait l’occasion d’examiner cette situation et de discuter avec les

be in the process of forging a way of going forward. Have we learned nothing from what went on previously this year? Was everyone just with their heads buried in the sand?

There is some idea that this is a grassroots initiative. I know many, many First Nations in British Columbia — Senator Raine, we can go down to Osoyoos — that operate on democratic principles, on the basis of clarity and on the basis of letting the people know what is going on. Are there some that do not? Yes, there are, but this idea that people are afraid to come forward is something that we as a committee should be dealing with. If you believe strongly enough in something, then you have to step up and you have to make a difference. It is not up to me as a senator to pass onerous legislation, to cover what? I have never seen this majority, and I would like to know where it comes from. They deserve consultation.

This is not a big deal. I do not understand why governments and minister after minister mess up on this issue. It is a matter of saying, “Hi. We were thinking of doing a bill.” You send it out and say, “We would like to have your ideas on it. Here is what we were thinking of. Take a look at it and let us know what you think.” Is that something that we as senators would not normally expect? Is that something that we find ourselves, that we are always asking for consultation? No. We are brought into the process, and we have gone outside of that.

Let them lead. Let the First Nations lead. In 2010 they came out with this statement that Senator Patterson gave, and I agree with it; I understand it. Have we reached it? No. Are we moving toward it? Yes. Is there a timeline on it? No. Let them lead. Let them pull out in front.

I will tell you what this is like. It is like us. It is like the position that we find ourselves in right now: a little here, a little there. The general public thinks that the Senate as a whole does not do a job and does not know why we are here. Why is that? It is because there is a little problem here, a little problem there. Is there a problem overall? No. Are there things that can be changed? Yes. That is why we should be allowing them to lead this, and that is why I support this motion to withdraw.

I would also support a timeline on the motion that within a month it can come back to this committee without any problem. We withdraw, give it to the minister and let the minister come back. If nothing happens, then I say, fine, we have done our part; we move forward on it.

At some point, we have to think about nation to nation. I know it is not an easy concept to have, but it is what it is. We are dealing with a nation to a nation. Any time you lessen the respect between the two parties, you have trouble. I will guarantee you that, under section 13, the first time the government holds back money because a First Nation is not doing this we will have war. I guarantee you that we will have war. I do not want a war. I think it would be much simpler to just withdraw this, bring it back

représentants de l’APN, nous trouverions une façon de progresser dans ce dossier. Les derniers événements ne nous ont-ils rien appris? Tout le monde pratiquait-il la politique de l’autruche?

Il y a une certaine idée selon laquelle il s’agit d’une initiative fondamentale. Je connais un très grand nombre de Premières nations en Colombie-Britannique — madame la sénatrice Raine, nous pouvons aller à Osoyoos — qui fonctionnent selon les principes démocratiques, et veillent à faire clairement savoir aux gens ce qui se passe. Y a-t-il des Premières nations qui ne fonctionnent pas de cette façon? Oui, il y en a, mais notre comité devrait se préoccuper de l’idée selon laquelle les gens ont peur de parler. Si vous croyez assez fort en quelque chose, vous devez retrousser vos manches et faire une différence. En tant que sénateur, il ne me revient pas d’adopter une loi coûteuse, pour couvrir quoi? Je n’ai jamais vu cette majorité, et j’aimerais savoir d’où elle vient. Ces gens méritent qu’on les consulte.

Ce n’est pas une grosse affaire. Je ne comprends pas pourquoi les gouvernements et les ministres, les uns après les autres, continuent de se mettre les pieds dans les plats à ce sujet. Il suffit de dire « Hé, nous avons un projet de loi en tête et nous aimerions que vous nous disiez ce que vous en pensez. Examinez-le et donnez-nous vos impressions ». N’est-ce pas quelque chose à quoi nous, sénateurs, nous attendrions normalement? Ont-ils toujours besoin de demander qu’on les consulte? Non. Ils sont inclus dans le processus, mais cela n’a pas été le cas cette fois.

Laissons-les agir. Laissons les Premières nations agir. En 2010, il y a eu la déclaration faite par le sénateur Patterson, et je suis d’accord avec celle-ci; je comprends. Avons-nous atteint notre but? Non. Avons-nous fait des progrès? Oui. Avons-nous un échancier? Non. Laissons-les agir. Laissons-les prendre les rênes.

Je vais vous dire à quoi cette situation ressemble. Elle ressemble à la nôtre. C’est la situation dans laquelle nous nous trouvons à l’heure actuelle; un problème ici, un problème là. La population pense que c’est tout le Sénat qui ne sert à rien; elle ne sait pas ce que nous faisons. Pourquoi? Parce qu’il y a un pépin ici, un pépin là. Y a-t-il un problème général? Non. Pouvons-nous apporter des changements? Oui. C’est pourquoi nous devrions leur laisser prendre les choses en main, et c’est pourquoi j’appuie cette motion de retrait.

J’appuierais aussi l’idée d’une échéance, soit que le projet de loi puisse nous revenir dans un mois sans problème. Nous retirons le projet de loi, nous le remettons au ministre, et nous laissons le ministre nous revenir. Si rien ne se passe, alors soit, nous aurons fait ce que nous avons à faire, et nous reprendrons le processus.

À un moment donné, il faut voir cela dans une perspective de nation à nation. Je sais que ce n’est pas facile, mais c’est la réalité. Il s’agit d’une relation de nation à nation. Chaque fois qu’il y a un manque d’égard entre les parties, il y a des problèmes. Je peux vous assurer que la minute où le gouvernement décidera de retenir une somme d’argent en vertu de l’article 13 parce qu’une Première nation n’a pas respecté ses obligations, ce sera la guerre. Je peux vous le garantir. Je pense qu’il serait beaucoup plus simple de

within a month, or whatever it is, and move forward. If we go on this, the first time the minister pulls this, we are in real trouble. Canadians are in real trouble.

The Chair: Further debate?

Senator Patterson: If there is no one else.

Senator Lovelace Nicholas: I have a comment. I support the motion as well. I blame the government, Aboriginal Affairs, for not dealing with this problem years and years and years ago. People have been complaining to Aboriginal Affairs and to the government. Like I said, it has been going on for so many years, what is another month to make sure that this bill is right?

The Chair: Further debate?

Senator Patterson: With respect to the comments made by my colleagues, I think we have to be clear about this bill. I do not think it is a radical departure from the status quo. Some members of this committee have even suggested that it does not really do anything that is not already required. I do not agree with that, but we should be clear about this: First Nations bands are now required to disclose all the information that will be required to be disclosed publicly in this bill to the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development. By and large some are late, but I understand that they all do provide the information to the department. It is a condition of their funding agreement.

Senator Campbell says the first time funds are withheld there will be conflict. Well, the department already has the power to withhold the funds under the present funding agreements and very rarely exercises that power because there is a whole host of interventions that are available to try to get the First Nation's financial affairs in order before that drastic step is taken.

We are not talking about some radical imposition of new reporting or new disclosure requirements. They are already there. In fact, the paperwork burden will not increase at all. They will just be required to publish information they are already preparing. By the way, it will not cost anything to do this because it is already being done and it is already being reviewed by officials in the department.

I hear the suggestion that we should treat First Nations with respect as nation to nation. These are governments we are dealing with, the same as municipal, territorial, provincial and federal governments. Mr. Chair, the bill does exactly that: It treats them as governments by requiring the same level of accountability that municipal, territorial, provincial and federal governments have. They all have to report the salaries of elected persons. They all have to report expenses. They all have to table financial information, in fact, more detailed financial information than this bill is requiring under the generally accepted accounting

retirer le projet de loi, de reprendre son examen dans un mois, ou peu importe, et de continuer ensuite. Si nous allons de l'avant, à la première utilisation par le ministre, nous serons vraiment dans le pétrin. Les Canadiens seront dans le pétrin.

Le président : D'autres commentaires?

Le sénateur Patterson : S'il n'y a personne d'autre...

La sénatrice Lovelace Nicholas : J'ai un commentaire. J'appuie aussi la motion. Je blâme le gouvernement, Affaires autochtones, pour un problème qui aurait dû être réglé il y a bien longtemps déjà. Les gens se sont plaints à Affaires autochtones et au gouvernement. Comme je l'ai dit, cette situation existe depuis des années, alors pourquoi ne pas attendre encore un mois pour s'assurer d'avoir le bon projet de loi?

Le président : Autres commentaires?

Le sénateur Patterson : Pour répondre aux commentaires de mes collègues, je crois qu'il faut préciser quelque chose au sujet du projet de loi. Je ne pense pas qu'on s'éloigne radicalement du statu quo. Certains membres du comité ont même laissé entendre qu'on n'exige en fait rien de plus qu'à l'heure actuelle. Je ne suis pas d'accord avec cette idée, mais il faut préciser un point : les Premières nations divulguent à l'heure actuelle au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien toute l'information qui devra être rendue publique en vertu de ce projet de loi. Dans l'ensemble, certaines le font en retard, mais, à ce que je sache, toutes fournissent l'information demandée au ministère. C'est une condition prévue dans leur accord de financement.

Le sénateur Campbell pense que la première fois où des fonds seront retenus, un conflit éclatera. Eh bien, le ministère possède déjà ce pouvoir en vertu des accords de financement, un pouvoir qu'il utilise très rarement parce qu'il y a toute une panoplie d'autres instruments à sa disposition pour amener une Première nation à mettre de l'ordre dans ses comptes avant d'avoir recours à une solution aussi draconienne.

On ne parle pas d'une imposition radicale de nouvelles exigences de rapports ou de divulgation. Les exigences sont déjà en place. En fait, le fardeau administratif ne changera pas du tout. Les Premières nations seront simplement tenues de rendre publique l'information contenue dans les rapports qu'elles préparent déjà. Soit dit en passant, il ne leur en coûtera rien de plus, car elles doivent déjà préparer ces rapports et les soumettre pour examen aux responsables du ministère.

On a évoqué l'idée qu'il faut traiter les Premières nations avec respect dans une relation de nation à nation. Il s'agit de gouvernements au même titre que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. Monsieur le président, c'est exactement ce que fait le projet de loi : il les traite comme des gouvernements en exigeant d'eux le même degré de reddition de comptes que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. Tous ces gouvernements sont tenus de publier les salaires de leurs élus. Ils sont tous tenus de publier leurs dépenses. Ils doivent tous présenter des renseignements financiers, plus

principles. It is not an imposition of something that is a terribly big change such that it would require a lot of consultation. It is already happening. The difference is that the minister will now have the authority that he does not have presently to table the information publicly, and there will be a vehicle to do so by the Internet, which is the modern way of disclosing information.

I do not believe that we will gain anything by withholding a bill that has been well examined. I wish notice was given. I will note that if the bill passes before the end of this fiscal year, there will be a full year of transition period and notice to all concerned before there is any reporting requirement whatsoever. There will be a full opportunity for First Nations to adjust to the bill, inquire about the bill and prepare for dealing with the bill before it even comes into effect. We have a full year, into June of the following fiscal year, which would be 2014, before the bill even comes into force, and I think that gives everyone lots of notice to prepare for it.

It is not that much different from what is in place now. A lot of work has been put into it. I think we should go ahead, and I do not think it will cause the protests that are forecast. Jody Wilson-Raybould talked about other initiatives to advance self-government and nation-to-nation relations. I am all in favour of that. I am in favour of our giving serious consideration to Bill S-212, which is a holistic approach to self-government and which is on the Order Paper in the Senate. I am all in favour of the high-level discussions that are going on in Canada between First Nations leaders and the highest levels of our government to discuss the nation-to-nation relationship, renovating and modernizing treaties and dealing with resource revenue, issues that are of major concern. Bill C-27 will not deal with those issues, and withholding Bill C-27 will not deal with those issues. Those are for another forum.

We cannot resurrect and expand on self-government through this bill or through the clause-by-clause consideration of this bill.

For all of those reasons and with respect to the comments just made, I think we should go ahead, and I think that passing this bill will be part of a new, respectful relationship between the Government of Canada and First Nations' governments because they are being treated like any other government in the country with this bill.

Senator Watt: I wonder whether we can stay on the topic, please, instead of jumping into the other areas.

The Chair: I have allowed other people to stretch where we are going. If you do not mind, I would like to let Senator Patterson finish.

Senator Patterson: I am done.

détaillés en fait que ce qu'on exige dans ce projet de loi en vertu des principes comptables généralement acceptés. On n'impose pas aux Premières nations une façon radicalement différente de procéder qui nécessiterait de larges consultations. Elles préparent déjà tous ces rapports. La seule différence est que le ministre aura maintenant le pouvoir qu'il n'a pas à l'heure actuelle de rendre l'information publique, par la voie de l'Internet, la façon moderne de le faire.

Je ne pense pas qu'on gagnera grand-chose à retenir un projet de loi qui a déjà été bien examiné. J'aurais aimé qu'on donne un avis. Je tiens à souligner que si le projet de loi est adopté avant la fin de la présente année financière, nous aurons une année complète pour assurer la transition et informer toutes les parties concernées avant que quoi que ce soit n'entre en vigueur. Les Premières nations auront pleinement le temps de se renseigner, de se préparer et de s'adapter avant que la loi n'entre en vigueur. Nous avons une année complète, soit jusqu'en juin de la prochaine année financière, en 2014, avant que le projet de loi n'entre en vigueur, et je crois que cela donne amplement le temps à tout le monde de se préparer.

La nouvelle procédure ne sera pas si différente de ce qui est en place actuellement. On y a consacré beaucoup d'efforts. Je pense que nous devrions aller de l'avant, et je ne pense pas qu'il y aura la levée de boucliers qu'on attend. Jody Wilson-Raybould a parlé d'autres initiatives pour promouvoir l'autonomie gouvernementale et les relations de nation à nation. Je les appuie entièrement. J'appuie l'idée d'un examen approfondi du projet de loi S-212, qui porte sur une approche globale d'autonomie gouvernementale et qui est inscrit au *Feuilleton* du Sénat. J'appuie entièrement les discussions de haut niveau qui ont lieu au Canada entre les dirigeants des Premières nations et les instances supérieures du gouvernement pour discuter d'une relation de nation à nation, de la modernisation des traités, de la répartition des recettes provenant de l'exploitation des ressources, des sujets qui sont tous très importants. Le projet de loi C-27 ne porte pas sur ces questions et son retrait ne les fera pas avancer. Elles relèvent d'une autre tribune.

Nous ne pouvons pas nous appesantir sur l'autonomie gouvernementale dans le cadre de ce projet de loi ou dans le cadre de son étude article par article.

Pour toutes ces raisons et pour faire suite aux commentaires qui ont été faits, je suis d'avis que nous devrions aller de l'avant, et que l'adoption de ce projet de loi témoignera de la nouvelle relation de respect entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des Premières nations, car elles sont traitées sur un pied d'égalité avec les autres gouvernements au pays.

Le sénateur Watt : Je me demande si on pourrait s'en tenir au sujet, s'il vous plaît, plutôt que de se lancer dans d'autres dossiers.

Le président : J'ai laissé d'autres intervenants déborder un peu. Si vous le voulez bien, je vais demander au sénateur Patterson de terminer.

Le sénateur Patterson : J'ai terminé.

The Chair: No influence, I hope. Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes, thank you, Mr. Chair, and thank you for those comments.

I would like to focus on the motion. The essence of the motion is the main issue, which was lack of consultation, and, in Senator Patterson's comments, he talked about imposing the bill. Imposing a bill does not involve consultation, and so the essence is that there has not been consultation. He also talked about how this bill treats First Nations like governments, like provinces, like territories. That is not a nation-to-nation relationship. Those are levels of government. If it was a nation-to-nation relationship, which it should be, we would not talk about provinces and territories. It is not the kind of relationship that First Nations are asking for. They are asking for nation to nation, not level of government.

Senator Patterson also said that this bill is short and that it would not need a lot of consultation, so I do not understand why we cannot withdraw it for another month or whatever time it takes because he himself said it would not take a lot of consultation. I do not understand why we cannot do it. That is all I have to say.

Senator Hubley: From what I have heard from the discussion, I would like to support the withdrawal of this bill at this particular time. Probably the one thing that stood out most clearly to me was that this is, again, a top-down and not a bottom-up bill. We will not be respecting the First Nations and their ability to govern themselves if, in fact, we bring in bills that say that certain disclosures will be required.

However, we do have a new minister now. He is not up to speed yet. I would think it would be critical for this committee to perhaps wait until he has been given time to reflect on this bill and see if, in fact, this is within his vision of what his relationship should be with the First Nations.

I think my colleague did say that it is not much different than what is in place, which suggests that the urgency of this bill is not paramount, so, again, I would say that consultation has to be the one consideration. If I am not satisfied that consultation has taken place and that all stakeholders feel comfortable with it, then that is the reason that I would support the withdrawal of this bill at this time. I would suggest a timeline be presented at the same time.

The Chair: Thank you, senator. Senator Raine?

Senator Raine: Thank you. I appreciate the comments from my colleagues tonight. I listened very carefully to the various witnesses we had. It is obvious to me that there are many First Nations who are running their affairs very professionally. There are organizations now to assist them with accountability. I was very taken by the comments about the lack of consultation, but,

Le président : Aucune influence, j'espère. Madame la sénatrice Dyck?

La sénatrice Dyck : Oui, merci, monsieur le président, et merci de ces commentaires.

J'aimerais parler de la motion. L'élément fondamental de la motion est le point principal, soit le fait qu'il n'y a pas eu de consultations, et comme l'a mentionné le sénateur Patterson, on impose ce projet de loi. Lorsqu'on impose un projet de loi, il n'y a pas de consultations, alors l'élément fondamental est le fait qu'il n'y a pas eu de consultations. Il a également mentionné que les Premières nations sont traitées dans ce projet de loi comme des gouvernements, des provinces, des territoires. Ce n'est pas une relation de nation à nation. Ce sont des échelons de gouvernement. S'il s'agissait d'une relation de nation à nation, comme cela devrait être, il ne serait pas question de provinces ou de territoires. Ce n'est pas le genre de relation que veulent les Premières nations. Elles veulent une relation de nation à nation, pas entre échelons de gouvernement.

Le sénateur Patterson a aussi mentionné que ce projet de loi est court et qu'il ne faudrait pas beaucoup de consultations, alors je ne comprends pas pourquoi on ne pourrait pas le retirer pendant un mois, ou peu importe le temps que cela prendra, car comme il le dit lui-même, cela ne nécessitera pas beaucoup de consultations. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas possible. C'est tout ce que j'ai à dire.

La sénatrice Hubley : À la lumière des discussions, j'aimerais dire que j'appuie le retrait du projet de loi à cette étape. Ce qui me semble le plus clair dans tout cela, c'est que nous sommes en présence, encore une fois, d'un projet de loi qui vient d'en haut et non pas d'en bas. Nous ne respectons pas les Premières nations et leur capacité de s'autogouverner si, dans les faits, nous adoptons des projets de loi qui exigent qu'ils publient certains rapports.

Nous avons actuellement un nouveau ministre. Il n'est pas encore pleinement au fait de tous les dossiers. Je pense qu'il serait indispensable que le comité attende qu'il ait eu le temps de bien examiner ce projet de loi et de décider si oui ou non cela correspond à sa vision de sa relation avec les Premières nations.

Mon collègue a mentionné, je crois, que la procédure ne serait pas très différente de ce qu'elle est à l'heure actuelle, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'urgence, alors, encore une fois, je crois que la consultation doit primer. Si je ne suis pas convaincue que des consultations ont bel et bien eu lieu, et que tous les intervenants sont à l'aise avec l'idée, je me dois d'appuyer le retrait de ce projet de loi à ce moment-ci. Je proposerais qu'un échéancier soit établi en même temps.

Le président : Merci, madame la sénatrice. Sénatrice Raine?

La sénatrice Raine : Merci. Je suis gré à mes collègues de leurs commentaires ce soir. J'ai écouté très attentivement les propos de nos témoins. De toute évidence, bon nombre de Premières nations gèrent leurs affaires de manière très professionnelle. Ils peuvent compter sur le soutien de diverses organisations pour les aider avec la reddition de comptes. J'ai été très surprise des

at the same time, I really did respond to the pleas of the individuals who came forward and discussed how it was in their communities where there was no accountability and where they were not able to get the information they needed, how desperate they were for this information and how important they felt this is.

While Senator Hubley is saying that it is a top-down imposition of legislation, I see this legislation as a freeing up of the bottom up and the people in all of those First Nation communities who have not been able to get the information that they so desperately want. That is why I do not support the withdrawal of this bill and do support the passage of it.

Senator Dyck: Could I just make a quick comment?

The Chair: Please, Senator Dyck.

Senator Dyck: I think Senator Lovelace Nicholas also said that it could be deemed the fault of the department because the department, as you said, Senator Patterson, already has the information. Yet, the department is not willing to give it to the band member. It is really a two-edged sword, you could say. We were also told that the band member felt intimidated because his or her identity had to be released, but it is the department that holds the official Indian Register. If you look up the Indian registry, you will find my name there. They do not have to call my band to find out if I really am a member of Gordon First Nation. They already know. If I am not on that list, I am not a member or not an Indian.

Senator Raine: I would add a little comment to that. I am hoping that this legislation will also force a little bit more transparency on the department. That is something that will come of it as well. Thank you.

Senator Dyck: Yes.

The Chair: Senator Watt?

Senator Watt: In what we have learned over the weeks, there was definitely a mixture of feelings coming from the witnesses, and I think we all admit that. In terms of counting what side was for and what side was against, it is pretty hard to nail it down. I do realize that.

Senator Patterson indicated yesterday, during deliberation, the fact that the minister could not release information because of the Privacy Act.

Senator Dyck: To the public.

Senator Watt: To the public. So what has changed now? What is the change now, in regard to the Privacy Act, that would allow us to feel comfortable moving forward and approving this proposed bill?

commentaires au sujet de l'absence de consultations, mais en même temps, cela répond concrètement aux demandes des gens qui sont venus témoigner et qui nous ont parlé de l'absence de reddition de comptes dans leurs collectivités et du fait qu'il était impossible pour eux d'obtenir l'information dont ils avaient besoin et qu'ils souhaitaient ardemment avoir, et combien cela était important à leurs yeux.

Même si la sénatrice Hubley parle de l'imposition d'un projet de loi qui vient d'en haut, je pense que ce projet de loi permettra, en fait, à la base, à tous les gens au sein des collectivités des Premières nations qui n'y avaient pas encore accès d'obtenir l'information qu'ils souhaitent si ardemment avoir, et c'est pourquoi je suis contre le retrait du projet de loi et pour son adoption.

La sénatrice Dyck : Pourrais-je ajouter quelque chose, rapidement?

Le président : Allez-y, sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Je pense que la sénatrice Lovelace Nicholas a aussi mentionné que c'est, en quelque sorte, la faute du ministère, car comme vous l'avez dit, sénateur Patterson, le ministère a déjà l'information. Cependant, le ministère n'est pas prêt à la communiquer aux membres des bandes. C'est en fait une arme à deux tranchants, si on peut dire. On nous a dit aussi que les membres des bandes se sentaient intimidés de voir leur nom divulgué, mais c'est le ministère qui tient le registre officiel des Indiens. Si vous consultez le registre, vous y trouverez mon nom. Le ministère n'a pas à téléphoner à ma bande pour savoir si je fais vraiment partie des Premières nations Gordon. Il a déjà cette information. Si mon nom n'apparaît pas sur la liste, je ne suis pas membre d'une Première nation ou Indienne.

La sénatrice Raine : J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet. J'espère que ce projet de loi forcera le ministère à être un peu plus transparent. C'est un autre avantage du projet de loi. Merci.

La sénatrice Dyck : Oui.

Le président : Sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Parmi les propos que nous avons entendus au cours des dernières semaines, il y avait assurément des sentiments partagés, et je crois que nous sommes tous d'accord avec cela. Il est assez difficile de déterminer les pour et les contre. J'en suis bien conscient.

Le sénateur Patterson a mentionné hier, pendant nos discussions, que le ministre ne pouvait pas divulguer l'information en raison de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

La sénatrice Dyck : La rendre publique.

Le sénateur Watt : La rendre publique. Qu'est-ce qui change maintenant? Quel est le changement apporté, par rapport à la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui nous permettrait d'être à l'aise de procéder et d'approuver ce projet de loi?

I am not sure that the general public of Canada is fully aware that the Privacy Act also applies to the Aboriginal people. They are people in the same sense as everybody else. The Privacy Act has to apply to everybody.

Is this interrupting or countering what already exists? Will it have to be dealt with somewhere down the line, in court? That is another issue and one of the reasons we have to withdraw this proposed bill. There are so many unknown answers that have not been given. The other day I also raised the question of who will pay for this. How much will it cost? Is there appropriation in the bill itself that states the government will provide the X number of dollars that goes with it? How about the individuals who came before us saying, "We are not getting information from our chiefs," and so on? How will that be done better? How will they get the information? Will they need to go to court and spend a lot of money to get the information? If the minister already has the authority to provide the information to the individuals, why do they not? Why do we need this bill?

I am under the same impression as my colleagues here on my left and right. They are saying withdraw, and I really believe this is what we have to do. It is the only good thing to do because I do not think we know what we are doing here. Why do we have to force it down the throats of the people? As senators, we are supposed to provide a second sober thought.

The Chair: I think we have a general understanding of where most people are on this.

Senator Watt: Sometimes we have to repeat ourselves in order to be understood.

The Chair: I get the feeling you do feel that way, senator.

Senator Patterson: Maybe I could respond to Senator Watt's concerns.

Yes, the minister does not have the authority to release information now because there is no statutory authority for the minister to release information. This bill gives the minister the statutory authority to release information that is now held within the department, which means there is no violation of anyone's right to privacy.

As far as the costs are concerned, there are no new costs. The chiefs and band councils are already required and funded to provide financial statements. They are going to continue to provide those financial statements. There is no extra burden required. They will continue to do what they already have to do if they want to get money from the Government of Canada.

Je ne suis pas certain que la population soit au courant que la Loi sur la protection des renseignements personnels s'applique aux Autochtones. Ce sont des citoyens au même titre que tous les autres. La Loi sur la protection des renseignements personnels doit s'appliquer à tous.

Est-ce qu'on met un terme à ce qui existe déjà, ou est-ce qu'on va à l'encontre de cela? La question devra-t-elle être réglée en aval, devant les tribunaux? C'est un autre problème et une des raisons qui militent pour un retrait de ce projet de loi. Il y a encore trop de questions qui demeurent sans réponse. L'autre jour, j'ai aussi demandé qui allait payer la facture. Combien cela coûtera-t-il? Y a-t-il des crédits prévus dans le projet de loi, quelque chose qui dit que le gouvernement versera tel montant d'argent? Qu'en est-il des gens qui sont venus témoigner pour nous dire qu'ils n'obtenaient pas d'information de leur chef, et cetera? En quoi le projet de loi permettra-t-il d'améliorer la situation? Comment l'information leur sera-t-elle transmise? Devront-ils aller devant les tribunaux et dépenser beaucoup d'argent pour obtenir l'information? Si le ministre a déjà l'autorité pour fournir l'information, pourquoi ne le fait-il pas? Pourquoi a-t-on besoin de ce projet de loi?

J'ai la même impression que mes collègues à gauche et à droite. Ils sont en faveur d'un retrait, et je crois sincèrement que c'est la chose à faire. C'est la seule chose à faire, car je ne suis pas certain qu'on agisse en connaissance de cause. Pourquoi faut-il leur faire entrer de force ce projet de loi dans la gorge? En tant que sénateurs, nous sommes censés procéder à un second examen objectif.

Le président : Je crois que nous avons une bonne idée de ce que la plupart pensent.

Le sénateur Watt : Il faut parfois se répéter pour être certain d'être bien compris.

Le président : J'ai l'impression que c'est votre sentiment, sénateur.

Le sénateur Patterson : Je pourrais peut-être répondre aux préoccupations du sénateur Watt.

En effet, le ministre n'a pas maintenant le pouvoir de divulguer de l'information, parce qu'aucune loi ne le lui accorde. Le projet de loi le fait pour l'information maintenant détenue dans le ministère, ce qui signifie que le droit au respect à la vie privée de personne n'est lésé.

Quant aux coûts, il n'y en a pas de nouveaux. Les chefs et les conseils de bande sont déjà tenus de produire des états financiers et ils reçoivent l'argent pour le faire. Ils continueront de le produire. On n'ajoute rien à leurs obligations. Ils continueront de faire ce qu'ils sont déjà tenus de faire s'ils veulent recevoir de l'argent du gouvernement du Canada.

There is no cost associated with publishing the information. If the band does not have a website, it will go up on the department website, which is already being maintained and run. In fact, for every band that complies, the information will be posted on the department's website. There are no cost implications to this bill.

I would like to make one other point, and that is in response to Senator Hubley's suggesting that we should hold the bill because there is a new minister. All I can say is, and I certainly do not want to speak on behalf of the minister, this is an initiative of the Government of Canada. This was put into the Speech from the Throne. This was passed by the cabinet. This was passed by the House of Commons. The fact that there is a change of minister or deputy minister does not change that. This is a government initiative, and, may I say, it is a high-priority initiative of the government. Whether it is right or wrong, this government, whether you agree or disagree —

Senator Campbell: It is right or wrong, or agree or disagree. Sorry.

Senator Patterson: Whether it is right or wrong in your view, this is about transparency and accountability, which our government stands for. To me, the fact that there is a change of minister is irrelevant to this discussion.

The Chair: There is no new information coming out. I understand Senator Campbell might have a new piece of information.

Senator Campbell: I do not have any new information, but I think that the key points here, right or wrong — that is good — but if it is already there, why are we doing this?

We do not normally get into politics here, but I would submit we are doing this to keep the nice little far right wingers out there happy within government. This passed the House of Commons on a split. Conservatives on one side, the rest of the government on the other side. As for the idea that this does not cost anything, some First Nations are there. They are doing that; we know that. Some of them are close, and some of them will never get there without our help. When you do not have drinking water or toilets, the last thing I worry about is audited statements. That is the level we are on. It is not one or the other; it is on this scale.

I am with you: I want accountability; I want this to happen, but I want to be able to do it where we end up with everybody coming to a consensus, or at least the majority. I do not think we have the majority yet.

I apologize sincerely to Senator Patterson for interrupting him. I am sorry. I do not know why it would hurt to step back from the edge here and to see what the new minister has to say.

The Chair: On this motion, we have sufficiently debated this.

Senator Dyck: As the sponsor, could I say a short amount?

La publication de l'information ne coûte rien. Si la bande ne possède pas de site Web, l'information sera publiée sur le site Web que le ministère possède et actualise déjà. En fait, l'information sur chaque bande qui respecte la loi sera publiée sur le site Web du ministère. Le projet de loi n'entraîne aucun coût supplémentaire.

Je tiens également à répondre à la proposition de la sénatrice Hubley de suspendre l'adoption du projet de loi, à cause de la nomination d'un nouveau ministre. Tout ce que je peux dire, et je ne tiens certainement pas à m'exprimer à la place du ministre, c'est que le projet de loi est une initiative du gouvernement du Canada. Il a été annoncé dans le discours du Trône. Le Cabinet lui a donné son aval. Il a été adopté par la Chambre des communes. Un changement de ministre ou de sous-ministre ne change rien. Il s'agit d'une initiative du gouvernement, prioritaire, peut-on dire. Que ce soit bien ou mal, le gouvernement, que vous soyez d'accord ou non...

Le sénateur Campbell : C'est bien ou mal, ou d'accord ou pas. Mes excuses!

Le sénateur Patterson : Que ce soit d'après vous bien ou mal, cela concerne la transparence et la reddition de comptes, les principes directeurs de notre gouvernement. Pour moi, le changement de ministre, ça n'a rien à voir.

Le président : On n'apprend rien de neuf. Le sénateur Campbell a peut-être du nouveau.

Le sénateur Campbell : Je n'ai rien de neuf, mais je pense que les mots clés ici, bien ou mal — c'est bien — mais pourquoi réinventer la roue?

Normalement, nous nous abstenons de faire de la politique partisane ici, mais je dirais que nous le faisons pour faire plaisir à la frange de l'extrême droite du gouvernement. L'adoption, à la Chambre, a résulté d'un vote très polarisé : les conservateurs d'un côté, le reste des députés de l'autre. Quant à l'idée selon laquelle il n'entraînera aucun coût, certaines Premières nations le font, nous le savons. D'autres suivront bientôt, et certaines n'y parviendront jamais sans notre aide. Quand on n'a pas de toilettes ni d'eau potable, les états financiers vérifiés sont le dernier de ses soucis. Voilà le niveau où nous sommes. Ce n'est pas ici ou là; c'est dans cette fourchette.

Je vous suis. Moi aussi, je suis pour la responsabilisation. J'y tiens. Mais je tiens aussi à le faire dans le consensus ou, du moins, avec la majorité de mon côté. Je ne crois pas que nous l'avons, cette majorité, pour le moment.

Je regrette sincèrement d'avoir interrompu le sénateur Patterson. Je suis désolé. Quel tort cela ferait-il de nous éloigner un moment du bord du gouffre et d'attendre de connaître l'opinion du nouveau ministre?

Le président : Revenons à la motion. Nous avons suffisamment discuté de cela.

La sénatrice Dyck : En tant qu'auteure de la motion, pourrais-je ajouter quelque chose, très brièvement?

The Chair: Yes.

Senator Dyck: The key issue in the motion is regarding the duty to consult and accommodate, and we have talked about many other related issues, but the fact remains there was not consultation and accommodation. You mentioned it — right or wrong. In my opinion, the right thing is to honour the duty of the Crown to consult and accommodate First Nations, and to withdraw the bill for a period of time in order for something to happen to accommodate that. That is what the motion is about.

The Chair: Just so there is no misunderstanding for those watching at home, you are the critic of the bill, not the sponsor of the bill.

Senator Dyck: Sorry, yes. It is late in the evening.

The Chair: I want to thank everyone for the comments. I truly appreciate it.

Senator Dyck has moved that the committee not proceed further with the bill. It was moved by Senator Dyck That Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations, be withdrawn by the sponsor in the Senate and the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, and That the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development initiate a process agreed to by the Assembly of First Nations to consult and accommodate First Nations who will be affected by this bill.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

All in favour, please say “agreed.”

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: All opposed? Please say “not agreed.”

Some Hon. Senators: Not agreed.

The Chair: I would suggest it is not agreed.

Senator Dyck: Could we have a recorded vote, please?

The Chair: Absolutely.

Honourable senators, we will now proceed to a roll call. The clerk of the committee will call members’ names, beginning with the chair, and then going in alphabetical order. Senators should orally indicate whether they vote for, against or abstain. The clerk will announce the results of vote. It is my duty as chair to declare whether the motion is carried or defeated.

I will start by saying I do not agree with the motion.

Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee: The Honourable Senator White, “no.”

The Honourable Senator Ataullahjan.

Senator Ataullahjan: No.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Beyak.

Le président : Oui.

La sénatrice Dyck : La motion concerne essentiellement le devoir de consultation et d’accommodement. Nous avons abordé beaucoup d’autres sujets connexes, mais un fait demeure : il n’y a pas eu de consultation ni d’accommodement. Vous l’avez dit : que ce soit bien ou mal. À mon avis, il faut honorer le devoir de la Couronne qui est de consulter et d’accommoder les Premières nations et retirer le projet de loi pendant un certain temps pour permettre l’accommodement. C’est l’essence de la motion.

Le président : Tout simplement pour qu’il n’y ait pas de malentendu chez les téléspectateurs, vous êtes la critique du projet de loi et non son auteur.

La sénatrice Dyck : Désolée. Il commence à se faire tard.

Le président : Je tiens à vous remercier tous pour vos observations. Je vous en suis vraiment reconnaissant.

La sénatrice Dyck a proposé d’arrêter l’étude du projet de loi. Sa motion est Que le projet de loi C-27, Loi visant à accroître l’obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière, soit retiré par son parrain au Sénat et le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien et Que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien lance un processus accepté par l’Assemblée des Premières Nations en vue de consulter et d’accommoder les Premières nations qui seront visées par le projet de loi.

Vous plaît-il, mesdames et messieurs les sénateurs d’adopter cette motion?

Tous ceux qui sont pour, veuillez dire oui.

Des voix : Oui.

Le président : Tous ceux qui sont contre? Veuillez dire non.

Des voix : Non.

Le président : D’après moi, la motion est rejetée.

La sénatrice Dyck : Pouvons-nous avoir un vote par appel nominal, s’il vous plaît?

Le président : Absolument.

Chers collègues, nous procéderons maintenant à l’appel nominal. La greffière va nommer tous les membres en commençant par le président, puis en poursuivant dans l’ordre alphabétique. Les sénateurs déclarent verbalement s’ils votent pour ou contre la motion ou s’ils s’abstiennent. La greffière annoncera ensuite le résultat du vote. Mon devoir de président est de déclarer si la motion a été adoptée ou rejetée.

J’y vais le premier et je déclare que je suis contre la motion.

Marcy Zlotnick, greffière du comité : L’honorable sénateur White, non.

L’honorable sénatrice Ataullahjan.

La sénatrice Ataullahjan : Non.

Mme Zlotnick : L’honorable sénatrice Beyak.

Senator Beyak: No.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Campbell.

Senator Campbell: Yes.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Demers.

Senator Demers: No.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Dyck.

Senator Dyck: Yes.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Hubley.

Senator Hubley: Agreed.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Lovelace Nicholas.

Senator Lovelace Nicholas: Yes.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Patterson.

Senator Patterson: No.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Raine

Senator Raine: No.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Seth.

Senator Seth: No.

Ms. Zlotnick: The Honourable Senator Watt.

Senator Watt: Yes.

Ms. Zlotnick: Five yeas and seven nays.

The Chair: The motion has been defeated. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to enhance the financial accountability and transparency of First Nations?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will walk through this.

Shall the title stand postponed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

La sénatrice Beyak : Non.

Mme Zlotnick : L'honorable sénateur Campbell.

Le sénateur Campbell : Oui.

Mme Zlotnick : L'honorable sénateur Demers.

Le sénateur Demers : Non.

Mme Zlotnick : L'honorable sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Oui.

Mme Zlotnick : L'honorable sénatrice Hubley.

La sénatrice Hubley : Oui.

Mme Zlotnick : L'honorable sénatrice Lovelace Nicholas.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Oui.

Mme Zlotnick : L'honorable sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Non.

Mme Zlotnick : L'honorable sénatrice Raine.

La sénatrice Raine : Non.

Mme Zlotnick : L'honorable sénatrice Seth.

La sénatrice Seth : Non.

Mme Zlotnick : L'honorable sénateur Watt.

Le sénateur Watt : Oui.

Mme Zlotnick : Cinq voix pour et sept contre.

Le président : La motion est rejetée. Êtes-vous d'accord pour que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi visant à accroître l'obligation redditionnelle et la transparence des Premières Nations en matière financière?

Des voix : Oui.

Le président : Tout ira bien.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude de l'article 1, qui comprend le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Dyck: I want to make a comment. Senator Patterson has already said that with respect the disclosure of information listed there, it is already possible by policy and regulations that that information is collected by the department. In fact, it is a condition for receipt of the contribution agreements that First Nations have to sign off. Therefore, the requesting of information is already given to the department without the bill. Some pieces of information, such as band-owned entities and own-source revenues, can be released to band members. Therefore, that is why we are debating the need for this bill because band members can get access to that information. If the First Nation agrees by a band council resolution, then all pieces of information can be released. Policies are already in place to do what this bill does. That is it.

The Chair: We will move on to clause 8.

The Chair: Did we do clause 7? Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Senator Dyck: I have one amendment to clause 8.

Senator Dyck: I move:

That Bill C-27 be amended in clause 8(2), on page 4, by replacing “public” on line 10 to “member.”

The Chair: Are there any amendments that any other member intends to move on this clause? If so, we should deal with them before taking up this amendment. If there are no other proposed amendments to this clause, we will move to this.

Senator Dyck: The intention of this amendment is to restrict the online posting of financial information to band members rather than to the general public. Band members will be able to access all the information they need on the Web. Public disclosure is already possible. This particular paragraph says that it is not just to be posted in a physical place but posted on the Internet. This is the best option because it does not allow just anyone to look at the information. Someone in Saskatoon does not have to see what is happening at Membertou First Nation, for example. It should be available only to the members of the particular band.

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Dyck : Je tiens à faire une observation. Le sénateur Patterson a déjà dit, en ce qui concerne la divulgation de l'information énumérée ici, que le ministère, en vertu de sa ligne de conduite et de certains règlements rassemble cette information. En fait, c'est une condition à remplir pour recevoir les accords de contribution que les Premières nations doivent signer. La demande d'information est déjà communiquée au ministère, sans que le projet de loi y soit pour quelque chose. Des éléments d'information comme les entités appartenant à la bande et les revenus autonomes, peuvent être communiqués aux membres de la bande. C'est donc la raison pour laquelle nous discutons de la nécessité de ce projet de loi, parce que les membres de la bande peuvent obtenir cette information. Si la Première nation est d'accord, en vertu d'une résolution du conseil de bande, alors tous les éléments d'information peuvent être divulgués. Des mesures en vigueur permettent de faire ce que le projet de loi propose. Voilà.

Le président : Passons à l'article 8.

Le président : Est-ce que nous avons voté sur l'article 7? L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : J'ai un amendement pour l'article 8.

La sénatrice Dyck : Je propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 8(2), à la page 4, en remplaçant « public », à la ligne 11 par « membre ».

Le président : Quelqu'un d'autre a-t-il un amendement à proposer pour cet article? Si oui, nous devons nous en occuper d'abord. Sinon, nous étudierons l'amendement proposé.

La sénatrice Dyck : L'amendement vise à limiter la publication en ligne de l'information financière aux membres de la bande plutôt qu'au grand public. Les membres de la bande pourront obtenir toute l'information dont ils ont besoin sur le Web. La divulgation au public est déjà possible. Cet alinéa particulier dit que ça ne doit pas seulement être publié dans un endroit physique, mais dans Internet. C'est la meilleure option, qui ne permet pas à n'importe qui de prendre connaissance de l'information. La vie de la Première nation Membertou, par exemple, ne concerne pas l'habitant de Saskatoon. L'information ne devrait être accessible qu'aux membres de cette bande.

We also heard from witness that public disclosure of their financial information might impact negatively on their economic opportunities, which is contrary to the intention of the bill, so that should be taken into consideration. That was the intention of the amendments.

The Chair: Further debate?

Senator Patterson: In limiting the access to this information to members of the First Nation, the amendment goes directly to frustrate the purpose the bill. The purpose of the bill is to provide for the public disclosure of the audited consolidated financial statements and the schedule of remuneration and expenses. This bill would bring the public disclosure requirements of First Nations governments in line with other governments in Canada. These are First Nation governments, the only governments in Canada that are not required to reveal their financial statements and their remuneration and expenses.

I would like to see this clause as recognition of First Nations governments as equivalent with other governments. The other problem with the amendment is that it could result in the documents being made available only to a select group in the event of differing views of who is a First Nation member, which would also frustrate the purpose of the bill.

With all respect to the amendment, this would frustrate the bill's purpose, which is public disclosure.

Senator Dyck: Do I get to say anything else?

The Chair: If you wish.

Senator Dyck: It comes down to the opinion of some of the witnesses that the general public does not have a right to see the information — that it is confidential information. The way it works now for some of that information to be released is that the minister has to get a band council resolution from the First Nation to release it. The *Sawridge* decision says that the minister can release all information to band members. If the bill is intending, as you said, to do what is already done but in a bill form, then this amendment would make it consistent with what is being done presently.

The Chair: In the amendment to the motion that clause 8 carry, the Honourable Senator Dyck moves:

That Bill C-27 be amended in clause 8(2), on page 4, by replacing “public” on line 10 to “member.”

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion? Agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Those who do not agree say “not agreed.”

Some Hon. Senators: Not agreed.

Senator Dyck: Could we do a show of hands?

The Chair: Those who are agreed, please.

Des témoins ont également affirmé que la divulgation publique de leurs renseignements financiers pourrait nuire à leurs possibilités économiques, ce qui est contraire à l'intention du projet de loi. Il faudrait donc les écouter. C'était le sens des amendements.

Le président : D'autres observations?

Le sénateur Patterson : En limitant l'accès à cette information aux membres de la bande, l'amendement contrarie directement l'objectif du projet de loi. Le projet de loi vise à divulguer au public des états financiers consolidés vérifiés et l'annexe des rémunérations et des dépenses. Il harmonise les obligations de divulgation que doivent respecter les Premières nations et les autres autorités au Canada. Les dirigeants des Premières nations sont les seules autorités, au Canada, qui ne sont pas tenues de divulguer leurs états financiers, leur rémunération et leurs dépenses.

Pour moi, cet article consacre l'équivalence des gouvernements des Premières nations avec les autres gouvernements. L'autre difficulté que l'amendement laisse entrevoir, c'est la possibilité de réserver la divulgation à un groupe sélect, dont l'appartenance à une Première nation ne serait pas contestée. Ce serait un autre détournement du projet de loi de son objectif.

Avec tout le respect que je dois à l'amendement, je dois dire qu'il contredit l'objet du projet de loi, qui est la divulgation publique.

La sénatrice Dyck : Puis-je ajouter quelque chose?

Le président : Si vous voulez.

La sénatrice Dyck : L'amendement découle de l'opinion de certains témoins selon lesquels le grand public n'a pas le droit de connaître l'information — elle est confidentielle. Actuellement, pour divulguer une partie de cette information, le ministre doit obtenir une résolution du conseil de bande de la Première nation. L'arrêt *Sawridge* dit que le ministre peut divulguer toute l'information aux membres de la bande. Si l'intention du projet de loi est, comme vous dites, de faire ce qui se fait déjà, mais de l'énoncer dans la loi, l'amendement concilie les faits et le projet de loi.

Le président : Dans l'amendement de l'article 8, l'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 8(2), à la page 4, en remplaçant « public » à la ligne 11 par « membre ».

Vous plaît-il, chers collègues, d'adopter la motion? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui ne sont pas d'accord, dites non.

Des voix : Non.

La sénatrice Dyck : Pouvons-nous faire un vote à main levée?

Le président : Ceux qui sont pour, je vous prie.

Those who are not agreed, please; and I will state now that I do not agree.

Ms. Zlotnick: Five to seven.

The Chair: The amendment is defeated.

Resuming debate on clause 8, if there are other amendments honourable senators would like to propose, this is the appropriate time to bring them forward. Seeing none, shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Senator Dyck: I have an amendment. I move:

That Bill C-27 be amended in clause 9, on page 4, by deleting lines 16 to 22.

The Chair: Are there other members who wish to propose amendments? Seeing none, we will deal with this. Is there debate in relation to this clause?

Senator Dyck: It is similar, the explanation being that it removes the ability of the department to post the information and, therefore, the financial information would not be available to the public. The same purpose.

Senator Patterson: Mr. Chair, I would not recommend this amendment. We did hear from smaller bands, and perhaps less rich bands, that they might not have a website; they might not have the ability to pay for a website. Therefore, the purpose of this clause is to lessen the burden on First Nations who do not yet have their own website by posting on the department's website. It will facilitate easy access to the documents and is in keeping with the purpose of the bill, providing for public disclosure. If the amendment is passed, it would undermine efforts to make this information easier to access by all users. It also gives the First Nations members alternatives. If they do not want to go to the band office for one reason or another, then they can get the information from the departmental website.

Senator Dyck: Could I add one more piece of information?

The Chair: Please, senator.

Senator Dyck: I believe the argument for information to be released to the public is based on the misconception that it is taxpayer dollars that are funding First Nations. I would like to read from the transcript what was said to the committee by Ms. Sharon Venne:

One little comment I wanted to make was about you saying 'Canadian taxpayer dollars.'

That may have been to you, Senator Patterson. I do not recall completely.

Government monies come from the lands and resources of our nations. We made peace and friendship treaties with the Crown that allowed settlers to access our territories and

Ceux, maintenant qui sont contre; je déclare maintenant que je suis contre.

Mme Zlotnick : Cinq contre sept.

Le président : L'amendement est rejeté.

Reprenons le débat sur l'article 8, si des collègues veulent proposer d'autres amendements, c'est le moment. Comme personne n'en propose, l'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 9 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : J'ai un amendement. Je propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié, à l'article 9, à la page 4, en supprimant les lignes 17 à 22.

Le président : D'autres membres souhaitent-ils proposer des amendements? Non? Occupons-nous donc de cet amendement. Quelqu'un a-t-il des observations à faire sur cet article?

La sénatrice Dyck : L'amendement est semblable au précédent. Il empêche le ministère de publier l'information qui, en conséquence, ne sera pas accessible au public. L'objectif est le même.

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, je ne recommande pas l'adoption de cet amendement. Les petites bandes et, peut-être, les bandes peu nanties nous ont dit qu'elles ne pourraient pas se doter d'un site Web, qui serait inabordable pour elles. L'article vise donc à alléger les charges financières que doivent supporter les Premières nations qui ne possèdent pas leur propre site Web en publiant leurs documents sur le site Web du ministère. Cela facilitera l'accès aux documents, et c'est conforme à l'objet du projet de loi, qui est la divulgation publique. Si l'amendement est adopté, cela saperait les efforts visant à rendre cette information plus facilement accessible à tous les utilisateurs et à procurer aux Autochtones plus de moyens pour se renseigner. Si, pour une raison ou une autre, ils ne veulent pas s'adresser au bureau de la bande, ils peuvent obtenir l'information sur le site Web du ministère.

La sénatrice Dyck : Est-ce que je peux ajouter un autre élément d'information?

Le président : Je vous en prie, madame la sénatrice.

La sénatrice Dyck : Je crois que l'argument pour la divulgation de l'information au public repose sur l'idée fautive que les Premières nations sont financées par l'argent des contribuables. J'aimerais lire la transcription des propos de Mme Sharon Venne devant le comité :

Une petite remarque à propos de ce que vous avez dit « deniers publics ».

C'est peut-être à vous qu'elle s'adressait, monsieur le sénateur Patterson. Je ne me le rappelle pas trop bien.

L'argent que possède le gouvernement provient des terres et des ressources de nos nations. Nous avons conclu des traités de paix et d'amitié avec la Couronne, ce qui a permis

to use some of our resources. We were supposed to receive benefits at the same time. Actually, it is not taxpayer dollars; it is our money that you are returning to us from our resources.

To summarize that, what one of my friends said to me is that it is like rent. It is money that is legally owed to First Nations. It is not taxpayer dollars.

The Chair: Thank you.

In amendment to the motion that clause 9 carry, the Honourable Senator Dyck moves:

That Bill C-27 be amended in clause 9, on page 4, by deleting lines 16 to 22.

Is it your pleasure, honourable senators, that the motion in amendment carry? Those who agree?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Those who do not agree?

Some Hon. Senators: Not agreed.

The Chair: Would you like a show of hands?

Senator Campbell: It is pretty much five to seven.

The Chair: Fine. The motion is defeated.

Resuming debate on clause 9, if there are other amendments that senators would like to propose to this clause, this is the appropriate time to bring them forward. Seeing none, shall clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Senator Dyck: I move that Bill C-27 be amended in clause 11, on page 4, by deleting “any person, including” on line 30.

The Chair: Do you have an explanation as well?

Senator Dyck: I thought I had to wait for a minute.

The Chair: You do. Sorry.

Are there any amendments that a member had planned to move earlier in this clause? If so, we should deal with them before taking up this amendment. Are there any other amendments?

Senator Dyck: Again, the purpose of the amendment is that to delete “any person” makes it such that any person from the general public does not have the right to access the financial information, so it is restricting it to access by the band members or by the minister — sorry, court order.

aux colons d’avoir accès à nos territoires et de mettre nos ressources en valeur. La conclusion de ces traités devait nous apporter des avantages. En fait, il ne s’agit pas de deniers publics. C’est de l’argent qu’on nous remet en contrepartie de nos ressources.

Bref, un ami m’a dit que c’était comme une rente. C’est de l’argent légalement dû aux Premières nations. Ce n’est pas l’argent des contribuables.

Le président : Merci.

Pour amender l’article 9, l’honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié, à l’article 9, à la page 4, en supprimant les lignes 17 à 22.

Vous plaît-il, chers collègues, d’adopter la motion d’amendement? Ceux qui sont pour?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Non.

Le président : Voulez-vous un vote à main levée?

Le sénateur Campbell : C’est pratiquement cinq voix contre sept.

Le président : Très bien. La motion est rejetée.

Reprenons le débat sur l’article 9. C’est le temps de proposer d’autres amendements. Comme il n’y en a pas, l’article 9 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L’article 10 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L’article 11 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : Je propose que le projet de loi C-27 soit modifié à l’article 11, à la page 4, en supprimant « toute personne, y compris » à la ligne 30.

Le président : Avez-vous une explication à donner également?

La sénatrice Dyck : Je croyais que je devais attendre une minute.

Le président : Vous avez raison. Désolé.

Quelqu’un d’autre avait prévu présenter un amendement à l’égard de cet article? Si oui, il faudrait y voir maintenant avant d’étudier celui-ci. Y en a-t-il d’autres?

La sénatrice Dyck : Le but de l’amendement est de supprimer « toute personne » de façon à ce que le grand public ne puisse accéder aux données financières et que cet accès soit réservé aux membres des bandes et au ministre — désolée, ordonnance de la cour.

The Chair: Thank you, senator. Debate?

Senator Patterson: Just maybe to explain the purpose of the provision, Mr. Chair, as it is currently worded.

This gives any person the ability to seek a court order to publish information. At the moment, a First Nation member who is unable to access basic information must appeal to the minister. This bill would give a person another choice, and that would be that if they did not want to appeal to the minister, they could apply to a court to get an order to disclose that information.

Its objective is to move away from requiring a First Nations member to go to the minister. It is interesting that the provision also allows the minister to take the court action. Therefore, it is still an option for the department. We heard some concern that maybe people will not be able to afford to take court action, although it might be possible for them to seek costs. If they are concerned about the cost of court action, then the minister could, on their behalf, apply to the court as well.

Taking away the ability of First Nations members to go to court would frustrate the basic purpose of the bill, which is to ease the public disclosure of financial statements, remuneration and expenses. It frustrates the purpose of bill, and I do not recommend we support it.

Senator Lovelace Nicholas: I just want to let the committee know — I have said this so many times — that the minister does not always answer to the people and they get bounced back. One of the witnesses mentioned this. If the minister does not want to contact this person, this person has to go back to the band, and then the band sends him to the minister. It is like a bouncing ball. That is my comment.

Senator Dyck: With all due respect, senator, clause 10 allows the band member to apply for a court order. My amendment to clause 11 would restrict the application to the minister, and not the minister and any other person, so the band member can still apply for a court order. This amendment says that not anyone, not any person just off the street, can apply for a court order.

For example, the Canadian Taxpayers Federation, which I do not think has a right to all this information, should not be allowed to go in and get a court order. This amendment would restrict them from doing that; it is only the member or the minister.

Senator Patterson: I take the member's point and stand corrected on that. I guess the fundamental question, though, is this whether there is there a public interest in the disclosure of these amounts. I heard the honourable senator's argument that this is not taxpayers' money; it belongs to the First Nations.

Le président : Merci, madame la sénatrice. Voulez-vous en débattre?

Le sénateur Patterson : J'aimerais seulement qu'on explique le but de la disposition, monsieur le président, selon sa formulation actuelle.

Elle permet à quiconque de réclamer une ordonnance de la cour pour que soit publiée l'information. À l'heure actuelle, les membres des Premières nations qui n'ont pas accès aux données de base doivent faire appel au ministre. Le projet de loi leur offrirait une autre option, c'est-à-dire que plutôt de recourir au ministre, ils pourraient faire appel à un tribunal pour obtenir une ordonnance de divulgation.

L'objectif est d'éviter aux membres des Premières nations de s'adresser obligatoirement au ministre. Il est intéressant de noter que la disposition permet aussi au ministre de faire appel à la cour. Cela demeure donc une option pour le ministère. Certains ont indiqué que les gens n'auraient peut-être pas les moyens d'entreprendre des démarches judiciaires, même s'ils pourraient réclamer un remboursement des coûts. Si les dépenses que cela implique posent un problème, le ministère pourrait alors faire appel à la cour en leur nom.

Empêcher les membres des Premières nations de faire appel aux tribunaux violerait l'intention même du projet de loi, qui est de faciliter la diffusion publique des états financiers et des données sur la rémunération et les dépenses. Ce serait contraire à l'objet du projet de loi, et je ne recommande pas de soutenir cet amendement.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je veux seulement signaler au comité — et je l'ai souvent répété — que le ministre ne donne pas toujours suite aux demandes du public, qui se cogne à des portes fermées. Un des témoins l'a mentionné. Si le ministre ne veut pas communiquer avec quelqu'un, cette personne doit s'adresser à nouveau à la bande, qui la renvoie au ministre. On se lance la balle. C'est le commentaire que je voulais faire.

La sénatrice Dyck : Sauf votre respect, sénateur, l'article 10 permet aux membres des bandes de réclamer une ordonnance de la cour. L'amendement que je propose restreint l'application de l'article 11 au ministre, et non pas au ministre et à toute autre personne, alors les membres des Premières nations peuvent toujours demander une ordonnance de la cour. Cet amendement vise à éviter que n'importe qui puisse réclamer une ordonnance de la cour.

Par exemple, la Fédération canadienne des contribuables, qui, à mon avis, n'a pas à avoir accès à toute cette information, ne devrait pas avoir le droit de réclamer une ordonnance de la cour. Cet amendement l'empêcherait de le faire; cela s'appliquerait uniquement aux membres et au ministre.

Le sénateur Patterson : Je vois, merci de me corriger. J'imagine par contre que la question clé à se poser est de savoir s'il est dans l'intérêt du public de divulguer ces montants. Je comprends qu'il ne s'agit pas de l'argent des contribuables; c'est l'argent des Premières nations. Toutefois, les sommes transférées aux

However, it is also true, I think Senator Dyck would agree, that the monies that are transferred to First Nations do come from the treasury of Canada. Whether they are there because of treaties or because of the seizure of First Nations lands, as is suggested, they are in the treasury of Canada; and just like other governments, it could be argued that the public has an interest in seeing where those monies go.

I respect that the amendment would eliminate that right for individual citizens, but the bill stands for disclosure to First Nations members and the general public.

Senator Dyck: I still believe the relationship they are talking about is from one level of government to another level. This is nation to nation. For example, if for some reason Canada had to pay \$1 million to France, we would have no right to go and ask France to post all their financials to see what happened to the money that we owed them. That is the point. It is restricting it to the band members and to the minister rather than to the public because it is a nation-to-nation relationship.

The Chair: Thank you, senator. In amendment to the motion that clause 11 carry, the Honourable Senator Dyck moves:

That Bill C-27 be amended in clause 11, on page 4, by deleting “any person, including” on line 30.

Is it your pleasure, honourable senators, that the motion in amendment carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Those not in agreement?

Some Hon. Senators: Not agreed.

The Chair: The motion is defeated seven to five.

Shall clause 11 carry?

An Hon. Senator: No.

The Chair: On division.

Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13 carry?

Senator Dyck: I have amendments for clause 13 as well. I move:

That Bill C-27 be amended in clause 13(b), on page 5, replacing lines 7-15 with:

(b) withhold discretionary moneys payable within an existing grant or contribution to the First Nation, including but not limited to the Band Support Funding, under an agreement that is in force on the day on which the breach occurs and that is entered into by the First Nation and Her Majesty in right of Canada as

Premières nations proviennent des coffres de l'État, et je crois que la sénatrice Dyck en conviendra. Qu'elles soient là en raison des traités ou de la saisie de terres des Premières nations, comme on l'a suggéré, ces sommes appartiennent au Trésor public du Canada; et comme pour tout autre gouvernement, on peut arguer que le public est en droit de savoir où va cet argent.

Je comprends que l'amendement retirerait ce droit au reste des citoyens, mais le projet de loi vise à faciliter la divulgation des données aux membres des Premières nations et au grand public.

Le sénateur Dyck : Je persiste à croire que le rapport dont il est question est d'un ordre de gouvernement à un autre. C'est de nation à nation. Par exemple, si le Canada devait, pour une raison ou une autre, verser 1 million de dollars à la France, nous n'aurions pas le droit de lui demander de publier ses états financiers pour voir comment elle a dépensé l'argent que le Canada lui a donné. C'est ainsi qu'il faut voir les choses. Il s'agit de restreindre ce droit aux membres des bandes et au ministre, sans le donner au public, car on parle d'une relation de nation à nation.

Le président : Merci, madame la sénatrice. En amendement à la motion d'adoption de l'article 11, l'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 11, à la page 4, en supprimant « toute personne, y compris » à la ligne 30.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Non.

Le président : La motion est rejetée par sept voix contre cinq.

L'article 11 est-il adopté?

Une voix : Non.

Le président : Avec dissidence.

L'article 12 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 13 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : J'ai des amendements à proposer pour l'article 13 également. Je propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 13(b), à la page 5, en remplaçant les lignes 8 à 16 par :

(b) retenir, jusqu'à ce que la Première nation s'acquitte de l'obligation en question, les fonds discrétionnaires, y compris, mais sans s'y limiter, le Financement de soutien de la bande, qui lui revient au titre d'un accord — en vigueur à la date où survient l'inexécution de l'obligation — visant le versement d'une subvention ou d'une

represented by the Minister, solely or in combination with other ministers of the Crown, until the First Nation has complied with its duty.

The Chair: Further debate?

Senator Dyck: By way of explanation, this amendment will restrict the withholding of funds from a First Nation to only the funds that are considered discretionary funds. We heard from the department and from the minister that under no circumstances would they ever terminate funding or withhold essential service funding to a First Nation, that they have not done that and would not do it. Therefore, I do not see why we should not put in the bill that it is only discretionary funds that they are allowed to tinker with and withhold. Withholding big chunks of funding like that seems like an unnecessary financial burden to the First Nation. Therefore, I think that it should be limited.

Senator Patterson: We did hear from the department that their practice would be to withhold funds as a very last resort and that if they did withhold funds they would, as a matter of policy, not withhold funds that are related to essential functions in the band, such as housing, education and income support.

The clause in the bill reflects the current practice under the existing funding agreements between Aboriginal Affairs and First Nations governments. The proposed amendment introduces a new, undefined term, “discretionary monies.” While I understand the intent behind the amendment, it is a vague term that would be extremely difficult to define, would lead to uncertainty and undoubtedly uneven applications of the measures intended because there is no standard definition of “discretionary monies” that could offer any guidance. We cannot support an amendment for a concept that is not defined and is difficult to define.

Senator Dyck: If you think the idea is correct, then perhaps we could get the department to give us the correct terminology or phraseology, because you stated that this was essentially mirroring what the current administrative practice is anyway. I do not understand then why the department could not provide us with the correct terminology.

I certainly shared this motion with you this afternoon so that you could have a look at it. If you were aware of the problem, then in the spirit of collaboration it would have been a good idea if you had objections to see if you could rectify them if the concept is acceptable, and it does seem to be that the administrative procedure is mirrored by this motion.

Senator Patterson: I would like to thank the honourable senator for providing notice of the amendment. I did have a chance to get briefed shortly before the meeting tonight.

contribution et conclue entre elle et Sa Majesté, chef du Canada représentée par le ministre, seul ou avec d'autres ministres de la Couronne.

Le président : Voulez-vous en débattre?

La sénatrice Dyck : En guise d'explication, j'ajoute que cet amendement vise à limiter la retenue des fonds d'une Première nation uniquement aux fonds considérés comme discrétionnaires. Le ministère et le ministre nous ont dit que jamais ils ne mettraient fin à du financement ou ne retiendraient des fonds voués à des services essentiels d'une Première nation, que cela n'avait jamais été fait et qu'ils n'avaient pas non plus l'intention de le faire. Je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait pas préciser dans le projet de loi que seuls les fonds discrétionnaires pourraient être remaniés et retenus. Retenir d'aussi gros montants serait imposer un fardeau financier inutile aux Premières nations. Je crois donc que certaines restrictions devraient s'appliquer.

Le sénateur Patterson : Le ministère nous a en effet affirmé qu'il ne retiendrait des fonds qu'en tout dernier recours et que sa politique serait de ne pas retenir des fonds liés aux services essentiels de la bande, comme le logement, l'éducation et le soutien du revenu.

L'article du projet de loi est le reflet des pratiques actuelles en fonction des ententes de financement en vigueur entre les Affaires autochtones et les gouvernements des Premières nations. L'amendement proposé introduit un nouveau terme non défini, soit « fonds discrétionnaires ». Même si je comprends l'intention derrière l'amendement, il s'agit d'un terme vague qu'il serait extrêmement difficile de définir et qui mènerait à de l'incertitude et sans doute à des applications inégales des mesures prévues, car il n'existe pas de définition standard de « fonds discrétionnaires » qui pourrait nous orienter. Nous ne pouvons pas appuyer un amendement introduisant une notion qui n'est pas définie et qu'il est difficile de définir.

La sénatrice Dyck : Si l'idée vous semble bonne, nous pourrions peut-être demander au ministère de nous donner la terminologie ou la formulation correcte, parce que vous avez indiqué que c'était essentiellement le reflet des pratiques administratives actuelles. Je ne comprends pas dans ce cas pourquoi le ministère ne pourrait pas nous donner la terminologie exacte.

Je vous ai transmis cette motion cet après-midi pour que vous puissiez y jeter un coup d'œil. Si vous saviez qu'il y avait un problème, par souci de collaboration, cela aurait été une bonne idée de voir s'il était possible de corriger les éléments auxquels vous vous opposez, puisque le concept semble acceptable et que la motion reflète apparemment les procédures administratives actuelles.

Le sénateur Patterson : Je remercie l'honorable sénatrice de nous avoir avisés à l'avance de l'amendement. J'en ai été informé rapidement avant la réunion de ce soir.

I guess what I am saying is that the object of the amendment, which is to protect the essential services, is already covered in the policies of the department. We did get a briefing from the department, which was offered to all committee members, where they explained that there are categories of funds called essential and non-essential. In the rare occasion where monies must be withheld, the department's policy is to withhold them so as to still protect essential services.

My main point is that this amendment is not necessary. The matter is covered in policy already and does not need an amendment to the legislation to come into effect.

The Chair: Brief response, Senator Dyck?

Senator Dyck: You said it is already covered in policy. The rest of the bill is already covered in policy, yet we have the bill before us as a legislative measure. Therefore, I submit that if the policy is such that they will not restrict funding, it should also be part of the bill. We cannot use that argument for the rest of the bill and not for this portion of the bill.

The Chair: I think that was part of your motion in the beginning, Senator Dyck, if I may.

Senator Dyck: Was it?

The Chair: I think so. That is what I took from it. No further debate.

In amendment to the motion that clause 13 carry, the Honourable Senator Dyck moves:

That Bill C-27 be amended in clause 13(b), on page 5, replacing lines 7-15, with:

(b) withhold discretionary moneys payable within an existing grant or contribution to the First Nation, including but not limited to the Band Support Funding, under an agreement that is in force on the day on which the breach occurs and that is entered into by the First Nation and Her Majesty in right of Canada as represented by the Minister, solely or in a combination with other ministers of the Crown, until the First Nation has complied with its duty.

Is it your pleasure, honourable senators, that the motion in amendment carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Those contrary signify by saying "not agreed."

Some Hon. Senators: Not agreed.

The Chair: Again, seven to five, I would suggest.

Senator Dyck: One final amendment to clause 13. I move:

That Bill C-27 be amended in clause 13(c), on page 5, by deleting lines 16 and 17.

Je veux dire que l'objet de l'amendement, qui est de protéger les services essentiels, est déjà assuré par les politiques du ministère. Tous les membres du comité ont eu l'occasion d'entendre l'explication du ministère, c'est-à-dire qu'il existe des catégories de fonds qualifiés d'essentiels et de non essentiels. Dans les rares occasions où des fonds doivent être retenus, la politique du ministère est de procéder de façon à protéger les services essentiels.

Je veux dire essentiellement que l'amendement n'est pas nécessaire. La matière est déjà couverte par les politiques, et il n'est pas nécessaire d'amender la loi pour qu'elles soient appliquées.

Le président : Voulez-vous répondre brièvement, madame Dyck?

La sénatrice Dyck : Vous avez dit que c'était déjà prévu par les politiques. C'est aussi le cas pour le reste du projet de loi, et pourtant, nous sommes en train de l'étudier comme mesure législative. Je crois donc que si les politiques sont formulées de façon à ne pas limiter le financement, il faudrait aussi l'indiquer dans le projet de loi. On ne peut pas invoquer cet argument pour l'ensemble du projet de loi, sauf pour cette partie.

Le président : Si je peux me permettre un commentaire, madame Dyck, votre motion initiale en faisant mention.

La sénatrice Dyck : Vraiment?

Le président : Je crois que oui. C'est ce que j'en ai conclu. Le débat est clos.

En amendement à la motion d'adoption de l'article 13, l'honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 13(b), à la page 5, en remplaçant les lignes 8 à 16 par :

(b) retenir, jusqu'à ce que la Première nation s'acquitte de l'obligation en question, les fonds discrétionnaires, y compris, mais sans s'y limiter, le Financement de soutien de la bande, qui lui revient au titre d'un accord — en vigueur à la date où survient l'inexécution de l'obligation — visant le versement d'une subvention ou d'une contribution et conclue entre elle et Sa Majesté, chef du Canada représentée par le ministre, seul ou avec d'autres ministres de la Couronne.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui s'y opposent dites « non ».

Des voix : Non.

Le président : Encore une fois, sept voix contre cinq.

La sénatrice Dyck : Un dernier amendement à l'article 13. Je propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l'article 13(c), à la page 5, en supprimant les lignes 16 et 17.

The Chair: Are there any amendments senators plan to move earlier in the clause? If so, we should deal with them before taking up this amendment. Seeing none, explanation?

Senator Dyck: It is along the same lines. It is eliminating the power of the minister to terminate funding for non-compliant First Nations. During testimony by the minister and the department it was stated that they would never do this. Therefore I submit, since it is their administrative policy and we are legislating other parts of their policy, we should delete this clause because it is a threat, and a threat that is being held over First Nations as a way of making them comply. Yet you are saying you never use it, so it is an empty threat. Just get rid of it.

The Chair: Thank you, Senator Dyck. Debate?

Senator Dyck: It is getting late and my language is getting less —

The Chair: That is okay. It is getting short, concise and clear. Seeing no further debate, in amendment to the motion that clause 13 carry, the Honourable Senator Dyck moves:

That Bill C-27 be amended in clause 13(c), on page 5, by deleting lines 16 and 17.

Is it your pleasure, honourable senators, that the motion in amendment carry? Signify by saying “agreed.”

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contravening? Say “not agreed.”

Some Hon. Senators: Not agreed.

The Chair: That was louder, and it is still seven to five. Defeated.

Shall clause 13 carry?

Senator Dyck: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed, on division. Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Senator Dyck: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: On division. Shall the title carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division. Shall the bill, as amended, carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Watt: Do we have one prepared already?

The Chair: We would go in camera to discuss if there is consideration for observations.

Le président : D’autres avaient prévu proposer des amendements à l’article? Si oui, il faudrait y voir maintenant avant de poursuivre le débat. Comme il n’y en a pas d’autres, voulez-vous nous expliquer votre amendement?

La sénatrice Dyck : Cela va un peu dans le même sens. Il s’agit de retirer au ministre le pouvoir de mettre fin au financement des Premières nations fautives. Le ministre et les représentants du ministère nous ont dit qu’ils ne feraient jamais cela. Puisque c’est la politique administrative appliquée et que nous légiférons d’autres politiques du ministère, je crois que nous devrions supprimer cet article, qui se veut une menace à l’endroit des Premières nations pour les forcer à se conformer aux conditions. Comme vous dites que cela n’arrivera jamais, c’est une menace non fondée. Il ne reste plus qu’à s’en débarrasser.

Le président : Merci, madame Dyck. Débat?

La sénatrice Dyck : Il commence à se faire tard et mon discours est de moins en moins...

Le président : Ça va. Vos interventions sont courtes, concises et claires. Puisque le débat est clos, en amendement à la motion d’adoption de l’article 13, l’honorable sénatrice Dyck propose :

Que le projet de loi C-27 soit modifié à l’article 13(c), à la page 5, en supprimant les lignes 16 et 17.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement? Dites « oui » si c’est le cas.

Des voix : Oui.

Le président : Dites « non » si vous vous y opposez.

Des voix : Non.

Le président : C’était plus fort, mais le vote est toujours de sept contre cinq. La motion est rejetée.

L’article 13 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Adopté, avec dissidence. L’article 1, le titre court, est-il adopté?

La sénatrice Dyck : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Avec dissidence. Le titre est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Le projet de loi amendé est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Le sénateur Watt : Avons-nous une annexe de préparée?

Le président : Nous pourrions en discuter à huis clos si le comité souhaite ajouter des observations.

Senator Dyck: I still think the issue of consultation is a big one.

The Chair: Is it agreed that observations be appended?

Senator Dyck: Yes.

Senator Watt: Senator Patterson, as to the point that I raised the other day concerning whether this bill would have an impact, I think you made an attempt to satisfy me that it would not have an impact on the full land claim region. Have you done any more checking on that to see whether that is the case?

Senator Patterson: Yes, I can say with confidence that the bill does not apply to comprehensive land claims agreements now in place or comprehensive self-government agreements now in place, which have been given effect by an act of Parliament.

Senator Watt: That means that even the self-government notion is still far from being completed in terms of where the original people want to go with the question of self-government. Do you feel that that will not be hindered in the future?

Senator Patterson: I do not believe that this bill will prevent further progress in dealing with self-government. No, I do not believe it will imperil that at all. It will not apply to new self-government arrangements in the future, and I hope that there are more and more of them.

The Chair: Seeing no further debate, I will ask the question again: Does the committee wish to consider appending observations to the report? Those who agree that we should consider observations please signify by saying "agreed." Those who do not, signify by saying "not agreed."

Some Hon. Senators: Not agreed.

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Watt: On division.

Senator Dyck: On division.

The Chair: On division. Thank you.

(The committee continued in camera.)

La sénatrice Dyck : Je crois que la question de la consultation demeure un point chaud.

Le président : Souhaitez-vous que des observations soient annexées au rapport?

La sénatrice Dyck : Oui.

Le sénateur Watt : Monsieur Patterson, pour ce qui est du point que j'ai soulevé l'autre jour, à savoir si le projet de loi aurait des répercussions sur les ententes de revendications territoriales globales, je crois que vous avez tenté de me rassurer à ce sujet. Avez-vous fait d'autres vérifications pour confirmer qu'il n'y aurait pas d'impact là-dessus?

Le sénateur Patterson : Oui, je peux vous affirmer avec certitude que le projet de loi ne s'applique pas aux ententes de revendications territoriales globales en place, ni aux ententes d'autonomie gouvernementale mises en vigueur par une loi fédérale.

Le sénateur Watt : Cependant, la notion d'autonomie gouvernementale est loin d'être totalement définie si on tient compte des aspirations des peuples autochtones à cet égard. Pensez-vous que cela pourrait nuire aux prochaines étapes?

Le sénateur Patterson : Je ne pense pas que le projet de loi empêchera la question de l'autonomie gouvernementale de progresser. Je ne crois pas que cela pourrait mettre en péril ce dossier de quelque manière que ce soit. Le projet de loi ne s'appliquera pas aux ententes d'autonomie gouvernementale à venir, et j'espère qu'il y en aura de plus en plus.

Le président : Le débat étant clos, je vais poser la question de nouveau : le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport? Ceux qui sont pour, dites « oui »; ceux qui sont contre, dites « non ».

Des voix : Non.

Le président : Me permettez-vous de renvoyer le projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

Le sénateur Watt : Avec dissidence.

La sénatrice Dyck : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Merci.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, March 5, 2013

Assembly of First Nations:

Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief;
Karen Campbell, Senior Policy Analyst.

Idle No More:

Charlene Desrochers, Barrister and Solicitor.

TÉMOINS

Le mardi 5 mars 2013

Assemblée des Premières Nations :

Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique;
Karen Campbell, analyste principale des politiques.

Idle No More :

Charlene Desrochers, avocate et procureure.